

LES QUESTIONS SUR LE PASSÉ SONT DES QUESTIONS DU PRÉSENT

APERÇUS DE L'INTERNEMENT
ADMINISTRATIF

VOL. 2 B

Joséphine Métraux, Sofia Bischofberger, Luzian Meier

Publications de la
Commission indépendante d'experts (CIE)
Internements administratifs – Vol. 2 B

Joséphine Métraux, Sofia Bischofberger,
Luzian Meier

LES QUESTIONS SUR LE PASSÉ SONT DES QUESTIONS DU PRÉSENT

APERÇUS DE L'INTERNEMENT
ADMINISTRATIF

Édité par la Commission indépendante d'experts (CIE)
Internements administratifs

INTRODUCTION	8
Joséphine Métraux	
UNE ÉTUDE SCIENTIFIQUE COMME MESURE DE RÉHABILITATION	18
Markus Notter	
SIX EXEMPLES DE SOURCES TIRÉS DES RECHERCHES DE LA CIE	42
Sofia Bischofberger	
LES QUESTIONS SUR LE PASSÉ SONT DES QUESTIONS DÙ PRÉSENT	72
ORDRE PUBLIC	75
TRAVAIL	89
FORMATION	105
PAUVRETÉ	121
FAMILLE	139
SEXUALITÉ	155
SANTÉ	171
LA LIBERTÉ EST UN CHIEN JAUNE	194
Christine Lötscher	
BILAN – AUTOUR DE LA TABLE	236
Joséphine Métraux	
ILLUSTRATIONS	244
AUTEUR·E·S	245

- 28 **Trois choses sur mon grand-père**
Eugène
- 32 **29 jours**
Sarah Marie
- 36 **C'est égal**
Ed Wige
- 64 **5 ou 6 points**
Sarah Marie
- 82 **Qu'est-ce que l'ordre et où commence le désordre?**
Ed Wige
- 84 **Le piano droit**
Eugène
- 98 **Offre été-hiver**
Ed Wige
- 100 **Expo 64**
Sarah Marie
- 112 **Mon père**
Sarah Marie
- 116 **Deux amis**
Lisiane Rapin
- 130 **Qui définit le seuil de pauvreté?**
Marilou Rytz
- 134 **Ma demi-page**
Eugène
- 146 **Les canapés**
Lisiane Rapin
- 150 **Ils viendront te prendre**
Camille Leyvraz
- 162 **Bien faire**
Marilou Rytz
- 166 **Quelques heures de fierté**
Sarah Marie
- 180 **Appel à la population**
Lisiane Rapin
- 184 **Réveil**
Camille Leyvraz
- 190 **Pourquoi**
Ed Wige
- 220 **À l'Expo 64, il y a**
Marilou Rytz
- 224 **Un rayon de soleil à midi**
Ed Wige
- 228 **Chez moi**
Marilou Rytz



INTRODUCTION

Joséphine Métraux

Diffusion des résultats scientifiques de la CIE

Ces pages vous sont dédiées, car nous aimerions partager les réflexions développées à travers elles avec vous. Ce livre est conçu comme une porte d'entrée aux travaux de recherche de la Commission indépendante d'experts (CIE) internements administratifs. De plus, les différentes contributions à l'intérieur de cet ouvrage abordent des questions plus générales, qui représentent une partie importante du travail réalisé par la CIE. Nous espérons que, grâce à vous, nos réflexions se détacheront du papier sur lequel nous les avons posées et qu'elles se propageront en adoptant de nouvelles formes.

Pendant trois ans et demi, notre équipe de diffusion des résultats scientifiques a accompagné, documenté et publié les travaux de recherche de la CIE. Comment des femmes, des hommes et des adolescent·e·s pouvaient-ils ou elles être enfermé·e·s sans jugement et en n'ayant commis aucun délit jusqu'en 1981? Quels processus, quels mécanismes et quelles normes sociales sous-tendaient ces mesures? Sur quelles bases légales les internements administratifs reposaient-ils dans les cantons et comment ont-elles été appliquées? Quels groupes de personnes

étaient visés en particulier? Quelles sont les autorités et les institutions qui ont joué un rôle dans ces mesures? Comment les personnes concernées par ces mesures de coercition à des fins d'assistance ont-elles vécu leur enfermement? Comment vivent-elles aujourd'hui les suites de ces mesures coercitives? De telles questions constituent le noyau du travail de recherche de la CIE. Dans notre travail de diffusion, nous avons tenté de le saisir et de décrire la recherche en tant que processus: un processus qui débute à un certain moment en se basant sur un savoir déjà existant, qui complète ce savoir et qui le fait apparaître sous un angle différent. À la fin du processus de recherche, les collaboratrices et collaborateurs de la CIE ont rassemblé leurs conclusions dans une série de publications. Celles-ci représentent une base de connaissances complémentaires sur laquelle de futures recherches pourront se fonder.

Au cours de notre travail, nous avons été confronté·e·s au souhait suivant: que la recherche historique contribue à ce que les leçons du passé puissent être tirées afin d'éviter de répéter les mêmes erreurs dans le présent. Dans l'idéal, peut-être. Mais le simple fait de mener des recherches sur le passé ne suffit pas. Pour réaliser ce souhait, au moins trois étapes supplémentaires sont nécessaires:

Premièrement, nous devons rendre accessibles les connaissances sur le passé et les présenter d'une manière compréhensible à un large public.

À cet effet, nous devons fournir des outils à nos lectrices et lecteurs qui leur facilitent l'accès au savoir. Il ne suffit pas de présenter les résultats de recherche. Nous aimerions également leur expliquer comment les chercheuses et chercheurs ont développé leurs résultats, quels sont les matériaux utilisés et avec quelles questions les thématiques de recherche ont été abordées. Nous pouvons par exemple présenter les sources historiques choisies et les questions de recherche qui leur ont été posées. Ainsi, nous pouvons thématiser le fait que les sources historiques ne donnent qu'une image partielle de réalités passées – et pourquoi la recherche peut répondre à certaines questions et pas à d'autres.

Deuxièmement, les connaissances sur le passé nous aident à mieux comprendre et à réfléchir au présent.

Les événements passés et le contexte historique dans lequel ils se sont déroulés sont importants, mais en même temps ils nous guident vers des questions plus globales. Ainsi, le regard que nous portons sur tout phénomène historique peut changer: les travaux de recherche de la CIE montrent par exemple que divers facteurs menaient à un internement et que la pauvreté en faisait partie. Nous pouvons alors essayer de détacher cette conclusion de son contexte historique et de l'appliquer à des enjeux actuels: quels mécanismes peut-on observer et que nous apprennent-ils; à quoi nous rendent-ils attentifs?

Si nous nous posons ces mêmes questions aujourd'hui, nous gardons un regard critique sur le présent et sur notre manière d'aborder ces questions.

Avant de décrire la troisième étape, nous devons présenter le «nous» que nous utilisons souvent dans cette introduction. Par «nous», nous comprenons dans un premier temps l'équipe de diffusion des résultats scientifiques de la CIE, voire la CIE dans son entier. Or, dans un deuxième temps, ce «nous» implique également le public, notre entourage, notre société en entier. Cette troisième étape peut uniquement être réalisée une fois que les deux étapes précédentes ont été intégrées:

Avec la troisième étape, nous nous éloignons du travail de la CIE. Il s'agit de l'étape que chacun peut engager, peu importe son rôle.

Si nous avons appris quels mécanismes ont mené à des injustices et des dysfonctionnements par le passé, nous pouvons être attentifs à des situations similaires actuelles. Nous pouvons être critiques et remettre en question des points de vue. Cette prise de conscience se produit à chaque fois que nous entrons en contact avec des personnes et que nous pouvons partager nos réflexions avec elles – autour de la table de la cuisine, au club de sport, dans un bar, lors d'un événement public, dans le journal, lors d'un voyage, à travers les médias sociaux. Les réflexions qui nous habitent sont si variées – il en est de même avec la diversité des voies que nous pouvons emprunter pour les transmettre.

Les résultats de recherche de la CIE se trouvent dans les volumes 1 à 10. Vous tenez entre vos mains le volume 2 de cette série de publications. Ce livre est né du souhait d'entreprendre le rapprochement avec le présent tel que décrit dans cette introduction. Nous avons pris la liberté de considérer le thème de recherche de la CIE avec une certaine distance – qui nous semble adaptée – et nous nous sommes posé les questions suivantes: Comment pouvons-nous transmettre la recherche de la CIE tout en examinant l'objet de recherche de différentes perspectives et en posant des questions plus générales? Comment pouvons-nous reconnaître dans les résultats de recherche des aspects encore pertinents aujourd'hui? Et, finalement: Parvenons-nous à susciter la réflexion?

«Ce travail de mémoire doit avoir pour but de nous rendre libre, de nous permettre de marcher droit en tant que nation. Mais aussi nous – j’ai tellement dû me courber – que nous puissions marcher droit, jusqu’à ce qu’on s’envole.»

Erna Eugster

Dans les coulisses du film *Paroles d’experts. Internements administratifs et chemins vers la réhabilitation*.
Regardez le film en entier sur le site Internet de la CIE:
www.uek-av.ch/documentaire.







UNE ÉTUDE SCIENTIFIQUE COMME MESURE DE RÉHABILITATION

Markus Notter

Président de la Commission indépendante
d'experts (CIE) chargée de réaliser une étude
scientifique sur les internements administratifs

Qu'est-ce qu'un internement administratif?

Qu'est-ce qu'un internement administratif (*administrative Versorgung* en allemand)? Cette question, on n'a cessé de me la poser ces dernières années. Les locuteurs germanophones ont du mal à imaginer ce que signifie cette mesure car le terme *Versorgung* véhicule des notions de soin, de sollicitude, de prise en charge, voire de ravitaillement.

Or il s'agit d'enfermer une personne dans un établissement sur décision d'une autorité administrative, généralement sans possibilité de recours judiciaire. Le français (internement ou placement administratif) et l'italien (*internamento amministrativo*) sont plus explicites. Le choix du terme *Versorgung* en Suisse alémanique relève-t-il du hasard? Selon le *Duden*, dictionnaire unilingue de référence, il n'a le sens d'internement qu'en Suisse et dans une partie de l'Autriche. Mais manifestement, la plupart des gens ignorent cette acception. Ils connaissent mieux les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux, qu'ils associent surtout, aujourd'hui, à l'histoire des enfants placés de force, les fameux *Verdingkinder*, peut-être parce que le destin d'en-

fants intéresse davantage et que l'internement administratif touchait un éventail de population beaucoup plus large, de toutes les classes d'âge, d'où une plus grande difficulté de s'en faire une idée générale. Et puis il y a eu l'exposition itinérante *Enfances volées*, *Verdingkinder reden* et le film *L'Enfance volée* (*Der Verdingbub*) de Markus Imboden. L'art a souvent un pouvoir d'évocation bien plus fort que le compte rendu neutre d'une réalité historique. C'est aussi le cas du film *Lina* de Michael Schaerer, récit touchant d'un internement administratif parmi tant d'autres. Pour bien saisir toutes les dimensions d'un fait historique et se mettre à la place des personnes concernées, il faut pouvoir adopter différents points de vue. Notre commission a été chargée de réaliser une étude *scientifique* sur les internements administratifs et sur leurs rapports avec d'autres mesures de coercition à des fins d'assistance.

Mais notre travail ne s'adresse pas exclusivement à des spécialistes. Nous souhaitons partager nos conclusions avec un large public afin que chacun soit mieux à même de comprendre comment ce qui est aujourd'hui reconnu comme une injustice a pu être commis au vu et au su de tout le monde.

Qu'est-ce qu'une commission indépendante d'experts?

La première base légale de la Commission indépendante d'experts (CIE) internements administratifs figure dans la Loi fédérale du 21 mars 2014 sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative,¹ résultat d'une initiative

**Une société
qui tait les
injustices est
une société
lâche et sans
scrupule.**

Markus Notter

¹ Cette loi (RS 211.223.12) a aujourd'hui été remplacée par la Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA, RS 211.223.13).

parlementaire de 2011. Mais l'histoire de la réhabilitation est plus complexe que cela et remonte bien plus loin dans le temps. Quand les premières voix de victimes d'internement administratif se sont élevées pour attirer l'attention sur leur destin et sur l'injustice subie, il a fallu des années pour qu'on les entende et qu'on les prenne au sérieux. Les soutiens publics étaient timides au départ. Il faut du courage pour s'exposer, et ces épreuves ont laissé des stigmates indélébiles. L'opinion n'a pris conscience que très tardivement du fait que l'internement administratif découlait d'une politique sociale hautement discutable, qui a affecté des dizaines de milliers de personnes. Dans la loi de 2014, le Parlement a reconnu pour la première fois qu'une injustice avait été commise envers des personnes dont le placement par décision administrative ne remplissait pas les conditions essentielles applicables depuis le 1er janvier 1981, notamment à celles qui avaient été placées dans un établissement d'exécution des peines sans avoir subi de condamnation pénale. Il a également reconnu que de nombreux placements administratifs avaient été exécutés sous une forme qui constitue une injustice. Il a par ailleurs chargé le Conseil fédéral de faire effectuer une étude scientifique sur ce sujet et de mandater à cet effet une commission indépendante composée d'experts de diverses disciplines. Dans son rapport au Parlement, la commission du Conseil national chargée de l'examen préalable a expliqué qu'il fallait recourir à un groupe d'experts *indépendants* afin d'éviter que la Confédération puisse se voir soupçonner de vouloir enjoliver son rôle de l'époque, d'autant que l'étude était susceptible de porter également sur ses tâches de surveillance.

Ce n'était pas la première fois que le Parlement décidait d'une réhabilitation. Il l'avait fait en 2003 pour les personnes qui avaient été condamnées pour avoir, à l'époque du nazisme,

aidé des victimes des persécutions nazies à fuir,² et en 2009 pour celles qui avaient été sanctionnées pour leur engagement en faveur de la liberté et de la démocratie, dans le camp républicain, pendant la guerre civile espagnole.³ Il a pris dans les deux cas des mesures différentes, mais en fonction du même objectif: rendre justice aux personnes ayant fait l'objet, de la part de l'État, de mesures ressenties aujourd'hui comme une violation grave de la justice. Le processus a donné lieu à une vive controverse: certains estimaient qu'on ne pouvait pas juger des événements du passé à l'aune des valeurs du présent. Ce point de vue est défendable, mais tout dépend de quoi on parle: on a souvent agi, par opportunisme, par abus de pouvoir ou pour d'autres raisons, au mépris de principes élémentaires de l'état de droit qui étaient déjà en vigueur à l'époque. Certains contemporains courageux ont dénoncé ces pratiques qui, quoique largement répandues et peu contestées, n'en étaient pas moins illicites. Il est donc inadmissible qu'elles aient encore des répercussions de nos jours. Cela dit, si l'État a pris, jadis, des mesures licites du point de vue de l'époque mais illicites selon les valeurs actuelles, il faut mettre fin aux effets qu'elles déploient aujourd'hui si des personnes en sont encore affectées. L'état de droit qui règne actuellement ne peut pas laisser perdurer des violations des droits fondamentaux: il exige la réhabilitation dans les deux cas.

L'étude scientifique de la CIE est un des éléments de la réhabilitation. Elle doit mettre l'accent sur l'histoire des intermédiaires administratifs, sur le point de vue des victimes et des personnes concernées de même que sur l'analyse des interventions étatiques et des pratiques des autorités, en prenant en considération les rapports avec d'autres mesures de coercition prises à des fins d'assistance et autres placements extrafamili-

2 Loi fédérale du 20 juin 2003 sur l'annulation des jugements pénaux prononcés contre des personnes qui, à l'époque du nazisme, ont aidé des victimes des persécutions à fuir (RS 371).

3 Loi fédérale du 20 mars 2009 sur la réhabilitation des volontaires de la guerre civile espagnole (RS 321.1).

liaux avant 1981.⁴ La Suisse a déjà, par le passé, recouru à une CIE afin d'examiner certains éléments de son histoire, en l'occurrence son attitude pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1995, au lendemain de la commémoration du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre, elle a subi des pressions croissantes concernant les avoirs en déshérence des victimes du nazisme, qu'elle était soupçonnée d'abriter. Pour faire toute la lumière sur cette question, le Parlement a adopté en 1996 un arrêté fédéral qui prévoyait entre autres l'institution d'une commission indépendante d'experts.⁵ La Commission indépendante d'experts (CIE) Suisse-Seconde Guerre mondiale (nommée par la suite «Commission Bergier», du nom de son président) a examiné de nombreux cas particuliers et remis son rapport final en mars 2002. Il s'agissait d'un projet beaucoup plus important par son envergure, par ses ressources et par l'attention suscitée tant en Suisse à l'étranger. L'analyse scientifique de faits historiques par des instances mandatées par l'État est souvent accueillie avec scepticisme, certains craignant que ces travaux de «recherche sous contrat pour le compte du gouvernement» ne soient guidés par l'intérêt et ne prétendent établir une vérité officielle, principe contraire à la liberté de la science et de la recherche. S'agissant des deux CIE, ces objections me paraissent infondées. Toutes deux portent sur des faits qui concernent directement l'action contemporaine de l'État, en particulier son attitude vis-à-vis des victimes d'injustices gouvernementales. Il est tout à fait courant et même nécessaire de faire examiner scientifiquement de tels faits. C'est vrai pour la politique climatique ou énergétique comme pour les questions de politique économique ou juridique. Ceux qui objectent que ces analyses, qui prennent généralement du temps, abou-

4 Décision du Conseil fédéral suisse du 5 novembre 2014 d'instituer la Commission indépendante d'experts chargée de réaliser une étude scientifique sur les internements administratifs.

5 Arrêté fédéral du 13 décembre 1996 concernant les recherches historiques et juridiques sur le sort des avoirs ayant abouti en Suisse à la suite de l'avènement du régime national-socialiste (RO 1996 3487).

tissent souvent trop tard pour orienter une décision politique n'ont pas tort mais il est toujours possible d'évaluer après coup les mesures prises, à la lumière des résultats obtenus, et de les corriger si nécessaire.

En quoi une étude scientifique peut-elle servir la réhabilitation?

Nos travaux doivent respecter des critères scientifiques, c'est-à-dire que nous devons veiller à faire des déclarations logiques et vérifiables pour les personnes extérieures, formuler et structurer clairement les questions que nous traitons, expliciter les termes que nous employons, identifier et classer nos sources, décrire nos méthodes d'analyse et choisir les modes de présentation qui conviennent.

Moyennant ces précautions, ils servent la réhabilitation sur quatre points:

la reconnaissance

(par le récit objectif des faits);

l'explication

(par l'exposé des motifs);

la diffusion

(par l'information d'un large public);

la prévention

(par le rappel des valeurs à respecter, demain comme hier).

Pourquoi nos travaux ne sont-ils pas terminés?

Avec ses rapports et ses publications, la CIE achève sa mission. Mais le travail est loin d'être terminé. La CIE s'inscrit dans un cadre plus vaste. Je pense aux précurseurs de la lutte pour la réhabilitation, en particulier les victimes et les personnes concernées parmi eux. Je pense aux travaux de la Table ronde et du délégué aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance.⁶ Je pense au programme national de recherche «Assis-

6 Délégué aux victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance, www.fuersorgerischezwangsmassnahmen.ch/fr/index.html, consulté le 30. 8. 2018.

tance et coercition – passé, présent et avenir» (PNR 76) et à l'autorité compétente responsable de l'exécution de la loi sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux.

Ce qui importe, en fin de compte, ce ne sont pas les rapports ni les communiqués de presse ni les livres. Ce qui importe, c'est qu'un maximum de personnes se fassent une idée plus juste de ce chapitre de notre histoire et des personnes qui en ont été affectées. Que chacun de nous comprenne ce que veut dire porter atteinte aux droits élémentaires d'un être humain, non pas en cachette mais au vu et au su de tous, en employant des mesures considérées comme admissibles. Que chacun de nous comprenne que l'ostracisme et la stigmatisation peuvent aboutir à la privation de droits, et qu'une société qui tait les injustices est une société lâche et sans scrupule, car quiconque refuse de pratiquer l'ostracisme parce que sa conscience le lui interdit risque d'être ostracisé lui-même.⁷

7 Comme le disait en substance Max Frisch, en 1976, dans son discours de lauréat du prix de la paix des libraires allemands.



CHANGEMENT DE PERSPECTIVE

De février à mai 2018, des étudiantes de l'Institut littéraire suisse ont écrit des textes littéraires sur les internements administratifs: lettres, dialogues, récits, témoignages, poèmes...

Cet atelier d'écriture a été mené par Eugène Meitz, écrivain et professeur à l'Institut littéraire suisse.

TROIS CHOSES SUR MON GRAND-PÈRE

Eugène

Des lits métalliques alignés comme des petits soldats. Habillés de la même couverture. La couleur, je ne la connaîtrai jamais, puisqu'il s'agit d'une photographie en noir et blanc. À côté de chaque sommier, une table de nuit en bois dépourvue de serrure bien sûr.

Cette salle vaste comme une étable est chauffée par quatre radiateurs au moins; mais il y en a certainement d'autres qui n'apparaissent pas sur la photo. La lumière y est généreuse: à gauche des fenêtres grandes ouvertes et à droite des fenêtres à

carreaux munies d'un was-ist-das. Le message est clair: ici, seul l'air est libre.

Mon grand-père a dormi sur un de ces lits pendant cinq ans. J'ignore lequel bien sûr. Celui tout au bout de la première rangée? Le troisième lit de la deuxième colonne? Ou sur un lit qui n'apparaît pas dans le cadre? Ce serait le comble: le peu que je sais de mon grand-père serait hors champ!

Trois (ou quatre?) minuscules lampes défilent l'obscurité. J'imagine le gardien, l'œil sur sa montre, beugler à 21 h 30 tapan-tes: «Extinction des feux!» Avoir le droit de vie et de mort sur la lumière devait réjouir le gardien. Puis à 5 h 45, le gardien rallume les lumières en balançant une ou deux insultes amicales: «Debout, bandes de larves! Allez, tas de baveux!» J'imagine mon grand-père s'affairer aux douches, revêtir son uniforme de crevard et se tenir droit comme une règle, en attendant l'appel.

Et la journée aux champs commence. Ramassage des pommes de terre, chargement de la betterave sucrière dans les wagons, entretien des clôtures. Après la pause de midi, on retourne pour nourrir les vaches et arroser les vergers. Bellechasse, c'est 700 hectares!

J'imagine grand-père Marcel couché dans son lit. À se demander si un jour il aura le droit de quitter cette salle si bien aérée, si bien éclairée, si bien nettoyée. Parce que c'est propre! Pas un papier ne traîne sur le plancher. Pas un objet personnel ni de livre sur les tables de nuit. Le propre en ordre jusqu'à la nausée! De mon grand-père, je ne sais presque rien: il a passé six ans et demi à Bellechasse. Une fois libéré, on perd sa trace. Parti à l'étranger pour ne plus prendre le risque que des gendarmes le remettent en prison pour vagabondage et ivrognerie? Changé de canton? Ou simplement crevé dans un ravin, les veines inondées de son cher vin rouge? On ne le saura jamais.

L'autre chose que je sais de lui, c'est que la Confédération lui a demandé pardon. Ce n'est pas tous les jeudis que l'État s'excuse. C'est même rare. Ça coûte, les excuses. Envisager des compensations financières à verser aux victimes ou aux familles des victimes, mettre sur pied une commission d'historiens chargés d'investiguer, payer des locaux, des salaires, des publications. C'est très cher d'avoir tort.

Avant d'entrer en prison pour alcoolisme, mon grand-père a eu le temps de faire un gosse. Matthieu. Mon père. Qui ne m'a jamais parlé de son père. Par hasard, le jour où la Confédération a présenté des excuses, je mangeais à la maison. Comme toujours, la télévision était allumée pendant le repas.

Le présentateur du JT a lancé le sujet et là, brusquement, j'ai vu mon père en larmes. Il pleurait dans sa soupe. Mes yeux passaient de l'écran à mon père, puis de mon père à l'écran. Puis, papa est parti sur le balcon s'allumer une cigarette. Je l'ai rejoint. «Ton grand-père Marcel, il a passé par Bellechasse.» C'est tout. C'est énorme.

En fait, je sais trois choses sur mon grand-père: son évocation peut faire pleurer mon père dans sa soupe.

29 JOURS

Sarah Marie

Rentrer du travail: tâche quotidienne, passée dans les transports en commun à relire les derniers e-mails, à répondre à ceux qu'on n'a pas eu le temps de traiter; des coups de fil, une urgence, ou simplement à avoir la tête ailleurs, parfois contre une vitre, parfois sur l'écran d'un téléphone. L'activité dépend de la fréquentation du tram, de l'heure de sortie, des collègues, de la chance aussi, parce que pour lire mieux vaut être assis – surtout ce vendredi 2 mars 2018.

Laurent est parti à cinq heures dix-neuf de l'après-midi; il a promis à sa femme qu'il rentrerait pour le goûter. Au travail, il a

mis un point d'honneur à tout plier; il n'a donc pas mangé de la journée, juste le petit-déjeuner – mauvais choix. En partant si tôt, il avait trouvé une place, dans le sens de la marche, un compartiment de quatre, idéale pour étendre ses jambes. Laurent se sent léger d'avoir, pour une fois, réussi à quitter son bureau sans rien oublier, sans devoir fixer son ordinateur ramer sur un téléchargement, sans même attendre un dernier coup de téléphone qui ne viendrait pas. Non, il a su dire stop. Laurent regarde dehors – peut-être qu'au printemps, il ira à vélo au boulot. Puis attrape son smartphone dans la poche de son manteau – l'hiver n'ayant pas encore fait ses valises. Ses doigts machinalement ouvrent le journal: l'application est sur son écran d'accueil, rouge, carrée, bien placée. Une série de titres, d'images, auxquels Laurent ne porte que peu d'attention – là encore, mauvais choix, parce qu'il peut encore en lire d'autres, il y a plein d'articles. Mais non, Laurent continue et ses doigts font défiler les titres. S'ils s'arrêtent, ce n'est que pour le chapeau en gras ou l'image. Jusqu'à ce que ses doigts lui choisissent sa lecture: «Enfants placés: <Tout formalisme serait injuste>».

Et ces doigts ne reculent plus, ses yeux prennent le relais et

courent sur les mots; dédommagement, délai supplémentaire, contribution de solidarité, victimes, 20 000 francs. Une première lecture, puis une deuxième, une troisième et la voix automatique annonçant les arrêts n'existe plus. 31 mars 2018. 31 mars 2018. 29 jours. 29 jours. 29 JOURS. Et la photo l'interpelle, ses bancs pleins d'enfants, et des souvenirs lui reviennent. La nappe cirée, les tasses de thé, les tranches de pains, le chocolat. 29 jours. Laurent parcourt à nouveau l'article. 29 jours. Relève la tête. 29 jours. Attends voir. Et l'arrêt est déjà loin. 29 jours. Range son téléphone. Sa tête tourne. Prend sa mallette. Appelle l'arrêt suivant. Se lève. Perd l'équilibre. Sa tête tourne. S'appuie contre la porte. 29 jours. Et déjà le tram s'arrête, Laurent en sort.

Sur le trajet, rallongé, Laurent désorienté ne sait où regarder. Il croise une grand-mère, manque de la percuter, s'en excuse. Croise un voisin, le salue d'une main, avant de remarquer sa méprise. Bifurque sur sa rue, il y est presque. 29 jours. Pousse la porte d'entrée. 29 jours. Sa femme et ses trois enfants sont déjà autour de la table, une odeur de beignet aux pommes em-

baume la pièce. Les jumeaux se jettent sur lui et sa fille bien assise lui sourit.

– Viens t’asseoir, tout est déjà prêt. On t’attendait.

Après la lecture d'un article du *Temps*, je me suis demandé comment une personne concernée pouvait réagir dans les cinq ou dix premières minutes après cette lecture et comment retranscrire ce sentiment de vertige à l'écrit: www.bit.ly/letemps2018.

C'EST ÉGAL

Ed Wige

1. *Une cascade d'enfermements:
le village, les gens, la famille, les phrases lancées ou pensées, les regards des gens et l'honneur de la famille, le décret, ce bâtiment, ces barreaux, ce lit, ce corps, cette tête, ces pensées, enfermés
Et pourtant, j'ai l'impression de flotter*
2. *Pour contempler la liberté derrière les cloisons,
il faut avoir beaucoup d'imagination*
3. *Un coupable, un innocent
un innocent coupable
les mots n'ont plus la même importance, ici*

4. *Il y a moi*

*Il y a ces autres
une frontière infranchissable entre les deux
Pourtant ces autres sont devenus moi*

5. *Je ne me souviens plus de tout
et pourtant ce tout je le ressens*

6. *Réfléchir nuit gravement à la santé
Rêver rend malade
Ressentir provoque des ulcères*

faire et obéir est la seule issue

7. *Il se repent, s'en prend à lui-même, se promet de pendre ses vieux
démons – le passé est passé, assure-t-il.*

Ce texte tient son inspiration de l'émission Temps présent «Les barreaux de la honte», diffusée par la RTS le 10 mars 2011: www.bit.ly/tempspresent2011.



Dans les coulisses du film *Paroles d'experts. Internements administratifs et chemins vers la réhabilitation.*
Regardez le film en entier sur le site Internet de la CIE:
www.uek-av.ch/documentaire.



«C'est aussi venu de la part de la politique, la CIE, les recherches scientifiques en cours, tant au niveau fédéral que cantonal. Et je trouve que c'est bien, si cela continue ainsi et si les recherches peuvent contribuer à une meilleure compréhension ou prise de conscience de pourquoi ça s'est passé, nous sommes sur le bon chemin.»

Sergio Devecchi



SIX EXEMPLES DE SOURCES TIRÉS DES RECHERCHES DE LA CIE

Sofia Bischofberger

Diffusion des résultats scientifiques de la CIE

Quels sont les documents qui indiquent comment sont apparues les lois relatives à l'internement administratif d'hommes, de femmes et d'adolescent·e·s? Où peut-on consulter les arguments par lesquels les autorités justifiaient, au cas par cas, ces privations de liberté? Quels témoignages donnent une idée des conditions de vie et de travail des personnes internées?

Journaux, lettres, témoignages oraux, documents administratifs et photographies – les sources historiques constituent le matériau brut du travail de recherche de la CIE. Les chercheurs et chercheuses de la CIE s'appuient sur ce matériel historique et sur l'état actuel des connaissances scientifiques pour mener leur étude sur l'histoire des internements administratifs en Suisse avant 1981. Ils ont écumé les services d'archives communales et cantonales, les archives spécialisées, les Archives fédérales suisses et les bibliothèques à la recherche de documents historiques susceptibles de les guider dans leurs travaux. Ils ont aussi mené des entretiens avec des témoins de l'époque, afin de

recueillir leurs souvenirs personnels et de compléter ainsi l'étude scientifique.

Au fil de leurs recherches, les chercheurs et chercheuses de la CIE ont publié des exemples de sources sur le site Internet de la CIE. Cet ensemble de documents donne une idée du type de sources utilisées, des questions spécifiques auxquelles ces sources apportent (ou non) une réponse, et des perspectives de recherche qu'elles ouvrent. Les six exemples qui suivent livrent un tour d'horizon des différents domaines de recherche de la CIE:

1

Journal local du district
Affoltern (ZH), 1925

2

Procès-verbal d'audition de
la commune de Schwyz, 1966

3

Tableau de présentation
de l'établissement
de Hindelbank, 1928

4

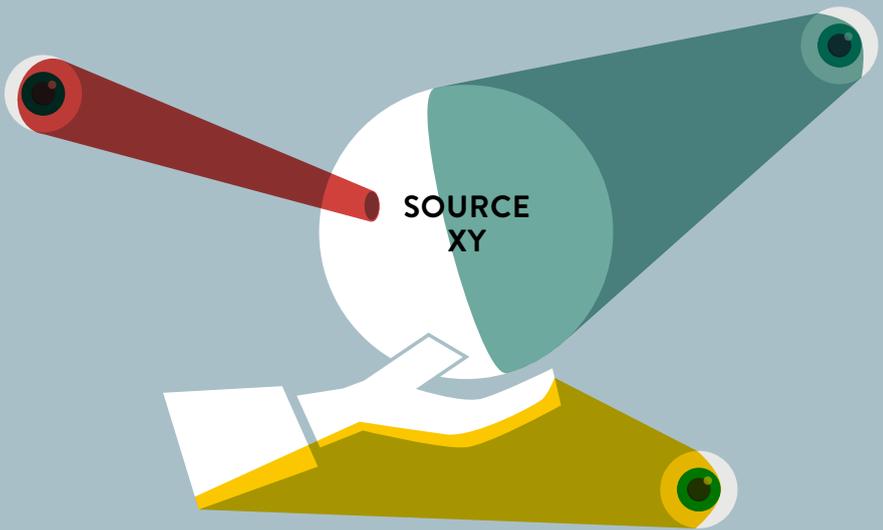
Lettre dite de «contrebande»
écrite par un interné, 1927

5

Extrait d'une transcription
d'interview CIE, 2016

6

Établissements correctionnels
de détention judiciaire
ou administrative, 1954



Comment fonctionne l'analyse des sources?
Une visualisation schématique se trouve sur le site Internet de la CIE:
www.uek-av.ch/analyse.

En mai 1925, les citoyens du canton de Zurich votèrent l'adoption d'une nouvelle loi sur l'internement. «Quiconque est en bonne santé doit travailler!» Tel est le slogan d'une annonce en faveur du projet publiée dans la presse locale et signée «des citoyens travailleurs» (*Arbeitsame Bürger*) sans qu'on sache précisément de qui il s'agit. Les motivations de ces défenseurs y sont en revanche clairement exposées: leur argument majeur concerne le travail, qu'ils considèrent comme un devoir citoyen. Ils prétendent qu'en Suisse un certain nombre de personnes, qu'ils désignent par des termes aussi dégradants que «clochards, vagabonds, ivrognes et autres fainéants», se défilent devant le travail. Ces citoyens qui «se soustraient à leurs responsabilités» doivent selon eux être «rééduqués» dans des établissements spéciaux ou forcés à fournir un travail «utile».

Cette source constitue un exemple de la manière dont un groupe politique s'est impliqué publiquement, par voie de presse, dans la campagne de votation pour la loi zurichoise sur l'internement. Elle montre les arguments qui ont été employés pour exiger et justifier l'internement administratif. Elle fait aussi surgir des questions: Quels autres groupes, associations ou individus ont pris position sur ce projet? Des opposants se sont-ils eux aussi mobilisés? Si oui, qui étaient-ils et quels étaient leurs arguments? Comment s'est déroulé le débat politique autour du projet au Parlement?

Les auteurs de l'annonce finirent par avoir gain de cause. La loi sur l'internement d'adolescents, de vagabonds et de buveurs d'habitude (*Gesetz über die Versorgung von Jugendlichen, Verwahrlosten und Gewohnheitstrinkern*) fut adoptée et resta en vigueur jusqu'en 1981.

»
Pour en savoir plus sur la légitimation et délégitimation de l'internement administratif ainsi que sur ses bases légales, consultez le volume 3 de la CIE.
»

Wer gesund ist, soll arbeiten!

Landstreicher, Vagabunden, Trinker und andere Tagediebe wollen sich dieser Pflicht entziehen. Das am Sonntag zur Abstimmung gelangende

Zwangsversorgungs- Gesetz

ermöglicht, diese Leute entweder durch Unterbringung in Anstalten zu bessern, oder falls dies nicht mehr möglich ist, in einer Verwahrungsanstalt zu zwingen, nützliche Arbeit zu leisten. Stimmt deshalb mit

Ja!

Arbeitsame Bürger.

1 Annonce de 1925 parue dans un journal local du district d'Affoltern (ZH).

S. N., «Wer gesund ist, soll arbeiten!», *Volksblatt aus dem Bezirk Affoltern*, no 57, 23 mai 1925.

Staatsarchiv des Kantons Zürich, III AAe 5: 31.

Vous trouverez un descriptif détaillé de cette source par Sybille Knecht sur le site Internet de la CIE: www.uek-av.ch/annonce.

Bezirksamt Schwyz

14.50 h

Anwesend: [REDACTED]

Am 20.7.1966

wird als **Angeschuldigter**

einvernommen:

[REDACTED], des [REDACTED],

geb. [REDACTED] in und von Schwyz, Hilfsarbeiterin,
ledig, z.Zt. Anstalt Kaltbach, Schwyz.

Bevormundet mit [REDACTED].

1./ Ihre Vormünderin stellt den Antrag, dass Sie in die Anstalt Kaltbach zu versorgen seien. Was haben Sie dazu zu sagen ?

Ich finde es nicht recht, dass ich in die Anstalt Kaltbach versorgt werde, denn ich habe nichts verbrochen. Wenn man auch sagt, es sei kein Zuchthaus, so ist es halt doch eines. Ich habe nichts verbrochen, dass ich in dieses Zuchthaus gehöre.

2./ Wo waren Sie vorher ?

Ich war vorher, bevor ich nach Kaltbach kam, im Sanatorium Kilchberg in Zürich. Ich kann nicht sagen, wie lange ich dort gewesen bin. Man hat mir eine Spritze gegeben, sodass ich beduselt wurde, sonst wäre ich sicher nicht hier.

3./ Ihr Benehmen in dieser Anstalt war aber so, dass Sie im Sanatorium einfach untragbar wurden. Das stimmt soch ?

Es stimmt, dass mein Benehmen nicht in Ordnung war. Ich habe aber kein Verbrechen gemacht, weshalb ich auch nicht in ein Zuchthaus gehöre. Wohl sagt man, es sei kein Zuchthaus, es ist aber eines. Ich habe schliesslich keinen Krampf abgelassen.

4./ Was ist denn in der Anstalt nicht in Ordnung ?

Man hat ja Strafkleider an, Zuchthäusler haben Strafkleider an. Jetzt kann ich noch nicht viel sagen, ich bin noch nicht lange in Kaltbach.

5./ Sind Sie überhaupt fähig, selber den Lebensunterhalt zu verdienen ?

Jawohl, ich kann schon arbeiten, wenn ich will. Man soll mich einmal dort lassen, wo ich will. Ich möchte einfach irgendwo in Deutschland arbeiten. Ich wünschte sehr, dass ich einmal mit Frau [REDACTED] allein sprechen könnte. Das kann man aber in der Anstalt Kaltbach nicht. Es ist immer jemand dabei.

6./ Sie waren vorher in einer Nervenheilanstalt ?

Ja, ich war in einem Nervensanatorium. Ich gebe zu, dass ich

nie lange am gleichen Ort bleiben kann. Es zieht mich einfach hinaus, wenn ich allein bin. Ich habe einfach keinen festen Stand. Ich habe dies schon Frau [REDACTED] gesagt. Ich bin sicher, dass es gehen würde, wenn ich an einem Ort wäre, wo ich unter Kontrolle stehen würde.

7./ Glauben Sie nicht, dass Sie unter ärztliche Kontrolle gehören ?

Das weiss ich nicht. Ich kann einfach nicht schlafen und sagen darf man nichts.

8./ Können Sie sich bereit erklären, in der Anstalt Kaltbach zu verbleiben, bis etwas Passendes für Sie gefunden ist ?

Ich könnte mich einverstanden erklären, vorübergehend in der Anstalt Kaltbach zu verbleiben, bis etwas Passendes für mich gefunden wird. Ich möchte aber der Hoffnung Ausdruck geben, dass ich ärztlich betreut werde, dass ich Pillen bekomme, damit ich überhaupt schlafen kann. Ich habe immer Pillen bekommen, damit ich schlafen konnte. Es waren grosse, rosarote Pillen. Ich bin auch bereit, mich der Hausordnung in Kaltbach zu unterziehen. Sobald aber etwas Passendes gefunden ist für mich, möchte ich wieder aus der Anstalt entlassen werden.

Mir vorgelesen und bestätigt:

15.30 h

l.f. [REDACTED]

[REDACTED]

2 Procès-verbal d'audition par l'office du juge d'instruction de la commune de Schwyz, été 1966.

Staatsarchiv des Kantons Schwyz, Akten 3, 1, 861.170, RRB 2338.

Pour protéger l'identité de la personne visée par cette décision, certaines données personnelles ont été masquées pour la publication.

Vous trouverez un descriptif détaillé de cette source par Flavia Grossmann sur le site Internet de la CIE: www.uek-av.ch/audition.

Les conditions juridiques de l'internement administratif d'hommes, de femmes et d'adolescent-e-s sont nées des débats publics et politiques sur le travail, la santé et la pauvreté. Il existait dans les cantons suisses différentes lois prévoyant une telle privation de liberté. La CIE en a examiné plusieurs, de même que leurs modalités d'application, afin de comprendre les différentes procédures cantonales.

»
Pour en savoir plus sur les procédures d'internement et la pratique juridique en matière d'internement administratif, consultez le volume 7 de la CIE.
»

Les lois relatives à l'internement administratif régissaient tous les aspects de la procédure depuis les motifs de l'internement jusqu'aux conditions de libération en passant par la durée du placement. La loi cantonale de 1896 sur la construction d'un établissement de travail forcé pour le canton de Schwyz prévoyait, par exemple, que la personne concernée devait être entendue avant son internement. Un procès-verbal de 1966 indique le déroulement d'une de ces auditions, ou du moins ce qui en a été consigné par écrit.

L'office du juge d'instruction de la commune de Schwyz a interrogé une personne sur son parcours personnel et sur son internement imminent à l'établissement de Kaltbach. Le procès-verbal de cette audition de quarante minutes (huit questions et réponses) a été tapé à la machine. Cette source montre non seulement que l'audition exigée par la loi a bien été effectuée et selon quelles modalités, mais elle fournit aussi le point de vue de la personne concernée sur sa situation, quoiqu'il soit probable que le procès-verbal ne reflète pas tout ce qui a été dit avec une fidélité parfaite. La personne entendue s'insurge: «Mon internement à Kaltbach est une mesure injuste. Je n'ai rien fait de mal.» Mais elle ne parvient guère à influencer la décision des autorités. Malgré les arguments avancés, elle sera internée.

Cet exemple montre de quelle manière les lois cantonales sur l'internement permettaient le placement d'hommes, de

femmes et d'adolescent-e-s dans des institutions publiques ou privées qui avaient pour dénomination officielle «colonie de travail», «asile pour buveurs invétérés», «maison de travail et pénitencier», «maison d'éducation», «maison des pauvres», etc. Kaltbach, par exemple, était l'«établissement de travail forcé» du canton de Schwyz.



3 «Kantonal-bernsche Arbeits- u. Strafanstalt für Frauen in Hindelbank. Maison de Travail-Pénitencier», tableau de présentation de l'établissement de Hindelbank, maison de travail et pénitencier, réalisé pour l'exposition suisse du travail des femmes (SAFFA), à Berne, en 1928, illustré par Marguerite Frey-Surbek.

Archives de l'État de Berne, V Frauenzentrale 258 Berner Strafanstalt für Frauen Hindelbank (1928).

Vous trouverez un descriptif détaillé de cette source par Kevin Heiniger sur le site Internet de la CIE: www.uek-av.ch/tableau.

Comment ces établissements eux-mêmes comprenaient-ils leur mission, et quel était le quotidien des personnes qui y étaient placées? La CIE a notamment examiné le cas du pénitencier bernois pour femmes de Hindelbank, qui était présenté à l'exposition suisse du travail des femmes (*Schweizerische Ausstellung für Frauenarbeit* [SAFFA]) à Berne, en 1928, dans deux vitrines surmontées d'un tableau, comme en témoigne une photo conservée aux Archives de l'État de Berne.

L'établissement de Hindelbank se présente aux visiteurs de l'exposition en peu de mots soulignés par des illustrations évocatrices. De part et d'autre d'un panneau central, qui fournit quelques statistiques sur les «pensionnaires» pour les années 1926 et 1927, il expose, à gauche, les «causes de l'internement»: certains comportements («coquetterie») ou conditions de vie («mauvaises conditions de logement» ou «famille brisée»), et à droite les «buts de l'internement»: «corriger» les comportements jugés déviants par un «travail sain et productif», par la lecture ou par la musique, par exemple, ces mesures s'adressant tant aux internées administratives qu'aux détenues de droit commun. S'agissant de ces dernières, les mêmes moyens devaient servir à «réprimer les infractions commises». Ce tableau révèle qu'à Hindelbank toutes les femmes étaient logées à la même enseigne, quel que fût le motif de leur détention.

»
Pour en savoir plus sur la pratique des établissements et les modalités de libération en matière d'internement administratif, consultez le volume 8 de la CIE.
»

Cette source n'indique pas la façon dont ces mesures étaient appliquées concrètement. On se demande, par exemple, en quoi consistait exactement le travail décrit en termes généraux et avec optimisme comme «sain et productif». Elle montre en revanche l'image que Hindelbank voulait donner de lui-même: celle d'une institution morale dont la mission vis-à-vis de la société était de remettre sur le droit chemin, par des méthodes douces, des femmes considérées comme «perdues» ou ayant commis une infraction pénale. D'autres sources permettent de savoir que cet idéal n'était pas conforme aux conditions de vie réelles dans ce genre d'établissement.

C'est le cas de cette lettre qu'un interné a écrite à sa fille en 1927. Les chercheurs l'ont trouvée dans un dossier personnel conservé dans le fonds «Bellechasse» des Archives de l'État de Fribourg, ce qui signifie qu'elle a probablement été interceptée par la direction de l'établissement et déposée dans le dossier de son auteur. Le règlement de Bellechasse interdisait en effet aux interné-e-s de formuler, dans leur correspondance, des appréciations ou des observations sur l'établissement ou sur son per-

4 Lettre dite «de contrebande» écrite par un interné de Bellechasse, 1927.

Archives de l'État de Fribourg, fonds Bellechasse, dossier A 10647.
 Pour protéger l'identité de la personne visée par cette décision, certaines données personnelles ont été masquées pour la publication.
 Vous trouverez un descriptif détaillé de cette source par Anne-Françoise Praz et Lorraine Odier sur le site Internet de la CIE: www.uk-av.ch/lettre.

sonnel. Or c'est précisément ce que fait l'auteur de cette lettre. Il dénonce notamment le manque de nourriture et de vêtements et les conditions de travail très dures auxquelles sont soumis les interné·e·s.

Il s'agit sans doute d'une lettre dite «de contrebande», écrite en secret et destinée à être sortie clandestinement de l'établissement, à l'insu de la direction. Cela se voit au fait qu'elle a été rédigée non pas sur le papier à lettres ordinaire dont chaque interné·e recevait une feuille par mois, mais sur un petit morceau de papier d'emballage. Les plis donnent à penser que le document a été caché dans un endroit étroit tel que la doublure d'un vêtement, par exemple. Mais la tentative a échoué. Si la lettre figure dans le dossier personnel de l'auteur, c'est que sa destinataire ne l'a jamais reçue.

Cette source fournit de nombreux renseignements sur l'établissement de Bellechasse: conditions de vie très dures des interné·e·s décrites par l'un d'eux, sévérité du règlement intérieur et stratégies employées par les interné·e·s pour tenter de communiquer avec leurs proches.

»
Pour en savoir plus
sur les témoignages
de victimes d'un
internement
administratif trouvés
dans des archives,
consultez le **volume 4**
de la CIE
»

Les hommes et les femmes qui ont subi un internement sur décision administrative peuvent fournir un témoignage direct de leur expérience. Afin de mieux comprendre leur parcours (leur enfance et leur adolescence, leur expérience personnelle de la privation de liberté et les conséquences de celle-ci sur leur vie ultérieure), la CIE a interrogé des témoins de l'époque.

Ces entretiens fournissent des informations spécifiques sur la procédure d'admission ou sur la vie quotidienne en institution, par exemple, qu'on ne trouve pas dans les sources officielles provenant des archives. On apprend ainsi quels travaux les interné·e·s étaient forcé·e·s d'accomplir, quelle était l'attitude des surveillants à leur égard, ou encore quels étaient les repas servis. Les personnes concernées révèlent aussi la manière dont elles ont surmonté certaines situations.

»
Pour en savoir plus sur le parcours des victimes d'un internement administratif, consultez le volume 5 de la CIE.
»

Dans l'un de ces entretiens, une personne se remémore une situation pénible vécue dans une institution: trois jours de cachot pour sanctionner un comportement jugé inapproprié. Elle raconte que le directeur l'y a conduite lui-même et l'a terrorisée, que ce furent ses trois pires journées, mais qu'elle a survécu. Elle précise que cet événement a marqué un tournant dans sa vie. Elle dit: «Je me suis juré que c'était terminé.» Puis elle ajoute: «Ça ne pouvait pas continuer comme ça.» Elle se rappelle avoir subi cette punition pour s'être fermement opposée à sa situation de l'époque et à la façon dont elle était traitée dans l'établissement.

Ce texte n'est qu'un court extrait d'une transcription de cinquante pages. L'entretien a été enregistré puis mis par écrit mot pour mot. Les chercheurs ont analysé les transcriptions des différents entretiens et les ont comparées pour repérer les similitudes et les différences entre tous ces récits. Ils ont tâché de découvrir qui étaient ces hommes et ces femmes qui furent interné·e·s sans avoir commis d'infraction, comment ils ont vécu cette mesure de coercition, et quelle influence ces événements ont eue sur leur parcours.

A: «Und dann, aber dann hat's eben, bei mir hat's dann nicht viel gebraucht, oder? Wenn ich mich einfach irgendwie, wenn ich nicht mal rebelliert habe, sondern einfach gefunden habe, es ist nicht gerecht. Dann bist du dann halt ins Cachot hinuntergefliegen dort. Das ist, das ist einer vom himmeltraurigsten gewesen, oder? Dann hat dich der, der, der, ----- der Direktor hat dich dann selber drin hinunter begleitet und hat dir dann noch ein bisschen Angst gemacht, oder, hat also schon einen erzählt, was wie wo und wann, oder? Vor dem hast du nicht Respekt gehabt, vor dem hast du Angst gehabt //ja// oder? //mhm// Und ja, meine schlimmsten drei Tage habe ich auch überstanden. Dann habe ich mir geschworen, jetzt ist fertig.»

I: «Das ist, also noch im Cachot ist das gewesen?»

A: «Ja.»

I: «Dort, ja, mhm.»

A: «Oder, dort hast du einfach, bist im Keller unten irgendwo im, im Kellergebäude unten gewesen, oben hat's so eine, so eine schmale vergitterte Lücke gehabt //mhm// bist aber nicht dazu gekommen //mhm// selbst mit hinaufspringen nicht. //mhm// Und ist alles finster und feucht gewesen, und nur so eine Holzpritsche drin und irgendwie einen Kessel, wo du hast können dein Geschäft hinein machen, oder? Und fertig. Kein Licht, kein nichts. Also ausser das spärliche Ding, oder? Und dann, ähm, hm, dort unten habe ich mir, also dort habe ich, dort habe ich recht geweint und s_, bin halb ausgetickt, hat dich kein Mensch gehört. ___ Dort hätten Sie dich noch können zusammenschlagen, dass, keine Rolle gespielt. Und dort habe ich mir geschworen, so geht das nicht mehr.»

5

Extrait d'une transcription d'interview CIE, H. Ge.-Gr., 27-28.

Vous trouverez un descriptif détaillé de cette source par Alfred Schwendener sur le site Internet de la CIE: www.uek-av.ch/entretien.

Les cinquante-huit personnes entendues par la CIE ne représentent qu'un maigre échantillon des personnes concernées par les mesures de coercition à des fins d'assistance. Elles font partie des survivant·e·s qui sont parvenu·e·s à surmonter ces épreuves et à en parler. Dans les décennies qui ont précédé 1981, de très nombreuses personnes ont fait l'objet d'un internement sur décision administrative. À quel point cette pratique était-elle répandue en Suisse?

»
Pour en savoir plus sur les estimations quantitatives concernant l'internement administratif, consultez le volume 6 de la CIE.
»

On n'aura jamais de réponse définitive à cette question, car les personnes concernées n'ont jamais été systématiquement recensées. On peut cependant examiner les chiffres contenus dans les sources pour se faire une idée de l'ampleur du phénomène. Un ouvrage de 1954 intitulé *Verzeichnis der Anstalten in der Schweiz des Straf- und Massnahmenvollzugs und der Untersuchungsgefängenschaft* (catalogue des établissements suisses pour l'exécution des peines et des mesures ainsi que pour la détention préventive) constitue une telle source. Le pasteur et aumônier de prison bâlois Martin Schwarz y dresse l'inventaire, canton par canton, des prisons et des établissements de détention judiciaire ou administrative pour adultes et adolescent·e·s qui existaient en Suisse à cette époque, à l'intention des aumôniers de prison et des autorités cantonales et fédérales.

Kanton: A a r g a u

Name der Anstalt: Aargauische Arbeiterkolonie Murimoos,
M u r i

Anstaltszweck: Arbeitserziehungsanstalt
Arbeiterkolonie für Arbeitslose, die sich
freiwillig melden, Straffentlassene, Arbeits-
scheue und leicht Verwahrbare.
Vom Kanton benützte Anstalt für administrative
Versorgungen.
private, halboffene Anstalt
Inhaber: Aarg. Verein für Schutzaufsicht, Aarau

Anzahl der Plätze: 120 (nur Männer)
Reformierte: ca. 50%
Katholiken: ca. 50%

Aufenthaltsbedingung: nach Verfügung

Einweisende: Administrativbehörden, Vormundschaftsbehörden,
Gemeindebehörden, Kantonale Armendirektionen,
Entlassenenfürsorge.
Aufnahmegesuche an: Verwaltung der Arbeiterkolo-
nie Murimoos, Muri.

Konfession: interkonfessionell

Seelsorge: reformierter Ortspfarrer und katholischer
Pfarrer von Aristau, beide im Nebenamt.
Gottesdienste:
im Hause
Besuch freiwillig
Reformierte: im Winter monatlich 1 mal
Katholiken: im Winter monatlich 1 mal
Ausserdem das ganze Jahr jeden Sonntag Möglich-
keit zum Besuch der Ortsgottesdienste beider
Konfessionen, jedoch nur für diejenigen, die
Ausgang haben.

6 Indicateur des établissements suisses pour l'exécution des peines et des mesures ainsi que pour la détention préventive de 1954.

Martin Schwarz, *Verzeichnis der Anstalten in der Schweiz des Straf- und Massnahmenvollzugs und der Untersuchungsgefängenschaft*, Bâle, 1954, p. 9: Aargauische Arbeiterkolonie Murimoos, Kanton Aargau.

Vous trouverez un descriptif détaillé de cette source par Ernst Guggisberg et Marco Dal Molin sur le site Internet de la CIE: www.uek-av.ch/catalogue.

Cette source a ceci d'intéressant qu'elle fournit, pour chacun des établissements recensés, des informations détaillées sur son but et sur le nombre de places disponibles. On apprend ainsi lesquels d'entre eux conviennent pour les internements administratifs, et quelle est leur capacité d'accueil pour les deux sexes. La «maison de travail» de Murimoos, en Argovie, par exemple, est décrite comme étant «l'établissement d'internement administratif du canton» et dispose de 120 places pour des hommes.

La source ne fournit cependant aucune indication sur le nombre d'interné·e·s administratif·ive·s qui furent effectivement placé·e·s dans ces établissements. D'ailleurs les places qui leur étaient destinées étaient souvent attribuées à d'autres types de détenus. Selon le «but» de l'établissement, certaines places étaient réservées à des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale ou à des «chômeurs volontaires», comme c'était le cas à Murimoos. La source ne précise pas non plus quelle était la répartition entre les interné·e·s administratif·ive·s et les autres détenu·e·s.

Comme toute source historique, le catalogue de Martin Schwarz doit être examiné avec une certaine circonspection. Mais les chiffres qu'il fournit sont utiles pour se faire une idée de l'exécution des peines et des mesures, et donc du nombre de personnes concernées par un internement administratif, vers 1954.



La CIE propose de découvrir le paysage institutionnel de la Suisse de 1933 à 1980 dans des «visualisations interactives». Elle y montre, par exemple, la répartition des établissements sur le territoire national – ici l'année 1954 – ou encore la coopération entre les différents cantons. Un glossaire des institutions et un glossaire des bases légales complètent le tout.

Les visualisations sont accessibles sur le site Internet de la CIE:
www.uek-av.ch/institutions.

Une annonce dans la presse, un procès-verbal d'audition, une photo, une lettre «de contrebande», la retranscription d'un entretien, un catalogue statistique – les six sources présentées ici ne sont que quelques exemples des documents innombrables qu'a traités la CIE. Et ces multiples documents ne représentent qu'un fragment des témoignages d'époque recueillis. Par ailleurs, un nombre incalculable d'événements, de déclarations et de représentations ont eu lieu dans le passé sans laisser de trace. Les sources disponibles et sélectionnées par les chercheurs et chercheuses ne représentent donc qu'une partie de l'histoire. Sachant cela, on comprend mieux que la recherche est un processus sans fin et qu'il n'est pas possible de traiter ni d'expliquer le passé dans ses moindres détails.

5 OU 6 POINTS

Sarah Marie

Une pièce froide aux murs unis, trois plafonniers éteints, sur le rebord d'un des nombreux lits parfaitement alignés, aux couvertures strictement tirées et pliées, un homme est assis. Regard vague, fatigué. Pas un instant ses yeux ne sortent de la pièce par la fenêtre ouverte. Ses mains, déposées sur ses genoux, n'ont pas la force de remonter la manche de son manteau qui lentement glisse le long de son bras. À ses pieds les ombres de cette journée d'automne s'étirent parmi les planches de bois. On passe devant lui dans des discussions animées, mais il ne

bouge pas, dans le coin de la pièce reste, imperméable à toute sollicitation.

Pourtant, un reflet quelques lits plus loin attire son attention, le sortant de son errance. Quelque chose vient tout juste de tomber et personne ne l'a remarqué, pas même celui qui l'a égaré. Il lui faut bien quelques secondes pour comprendre ce qu'il en est: un morceau de papier. Un morceau de PAPIER.

Il a atterri derrière une table de nuit, tout près du radiateur. Au loin, le son d'une cloche, l'heure du repas, l'occasion de se retirer du groupe et prendre un peu de retard. Il lui suffit d'une minute pour s'emparer du trésor convoité. Ses doigts l'empoi- gnent d'un mouvement furtif et délicat. Sans le froisser, l'homme enfouit son morceau de papier, plié en petites fractions, dans la poche de son pantalon et au pas de course rattrape les autres.

À nouveau seul, l'homme sort l'emballage de chocolat trouvé la veille. Le déplie avec parcimonie. Le déchirer, serait un gâchis. Ce mois-ci, il a déjà écrit. Il n'y a donc plus le droit. Ce papier-là, c'est sa chance. Sa dernière lettre était adressée à sa femme et il n'avait pas eu la place de laisser quelques mots à sa fille Léonie.

Il la revoit le jour de son incarcération. Elle était sortie de sa chambre lorsque les gendarmes étaient arrivés chez eux. Des cris, la colère, son père, ces messieurs, sa mère. De ses douze ans, elle n'avait su saisir l'instant. Depuis, ils ne se sont pas revus et bien que dans la lettre qu'il avait reçue le mois dernier, sa femme se soit attardée sur Léonie, il a besoin de plus. Il veut en plus.

Le papier est friable et déjà bien usé. Mais cela n'empêche pas sa plume de courir et les larmes, sur ses joues, de se presser. Juste avant de signer, il ajoute: «Léonie, je te fais ces lignes en contre-bande, si tu me réponds, n'en parle surtout pas dans tes lettres, sinon c'est pour moi le cachot. Fais seulement 5 ou 6 points après la date et je comprendrai que tu l'as reçue.»

Repliée, la lettre est donnée à l'un des employés et passée de poche en poche, comme les autres lui ont expliqué.

Le mois suivant, l'homme attend. Mais aucun courrier, lui dit-on. De sa fille ne lui viennent que les mots de sa femme. Et nul point contre la date.

Ce texte est né du croisement de deux sources: la photo du dortoir et la lettre de contrebande. Je me suis laissée entraîner dans la fiction par l'une des phrases de la lettre. Voir les images aux pages 41, 54 et 55 de ce livre. Plus d'informations se trouvent sur www.uek-av.ch/dortoir et www.uek-av.ch/lettre.

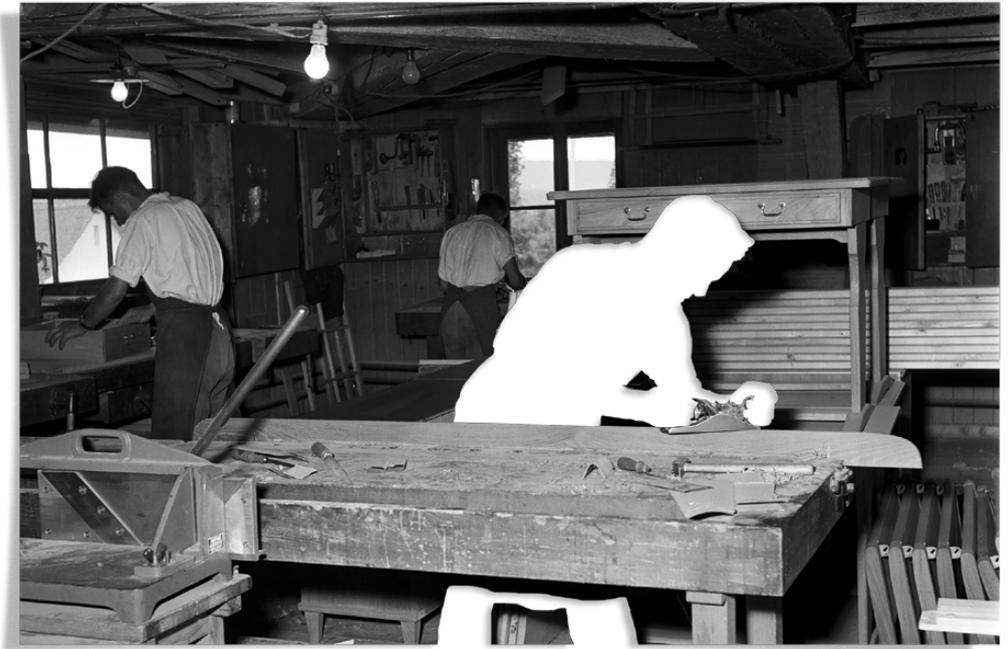


Dans les coulisses du film *Paroles d'experts. Internements administratifs et chemins vers la réhabilitation.*
Regardez le film en entier sur le site Internet de la CIE:
www.uek-av.ch/documentaire.



«L'être humain, on n'est pas des robots, quoi. C'est bien complexe, suivant les problématiques. J'imagine qu'aujourd'hui ça doit être tout aussi compliqué. Il y a peut-être des améliorations dans les choix des institutions, je pense, par rapport au passé, certainement, que les gens donnent une éducation, qu'il y a des départements qui prennent les décisions et tout. Je pense qu'il y a des améliorations. Mais je maintiens, je crois que c'est très compliqué, quoi. C'est très difficile. Je pense que c'est aussi compliqué que dans le passé, et il y a, peut-être, quelques erreurs qui ne se feraient plus ou qui ne se font plus. Mais...»

Patrick Plancherel



LES
QUESTIONS
SUR
LE PASSÉ
SONT
DES
QUESTIONS
DU PRÉSENT

La CIE a mené une recherche sur l'histoire de l'internement administratif et abordé des thématiques comme l'ordre public, le travail, la formation, la pauvreté, la famille, la sexualité et la santé. Ces thématiques sont interdépendantes. Elles sont liées entre elles, hier comme aujourd'hui. Nous avons rassemblé des questions de recherche en rapport avec ces thèmes et les avons traduites en un langage accessible et contemporain. Dans les pages qui suivent, ces questions seront abordées à travers trois perspectives différentes: les chercheurs et chercheuses de la CIE racontent comment ces thèmes ressortent de leur travail; les membres de commission livrent leur point de vue sur l'utilité et la pertinence de connaître le passé; enfin, ces thèmes sont illustrés à travers des textes littéraires de l'Institut littéraire suisse. Ces trois perspectives n'offrent pas d'explications totales ni définitives. Elles présentent plutôt la multitude de chemins approchant ces thèmes. Elles ont pour vocation de susciter la réflexion et d'entraîner à leur tour de nouveaux questionnements.

Les questions sur le passé sont des questions du présent

QUI EST GARANT DE L'ORDRE PUBLIC?

ET AVEC
QUELS MOYENS?

Le maintien de l'ordre public comme leitmotiv de l'internement administratif: quels comportements le «mettaient en danger» selon les autorités de l'époque, quelles idées se cachaient derrière cette perception et de quelle manière la recherche doit-elle par conséquent traiter des termes comme «l'ordre public»?

L'internement administratif était pour une part légitimé en tant qu'instrument de préservation de l'ordre public. La volonté du législateur était de fournir aux autorités un outil pour «nettoyer» les rues des présences jugées indésirables, protéger la morale publique et lutter contre les maladies vénériennes. Mais plus que l'ordre public, c'est l'ordre social dans son ensemble que les lois d'internement administratif participaient à préserver. Elles sanctionnaient des comportements, des modes de vie, considérés déviants selon les normes dominantes de travail, de la famille, de la sexualité, etc. Ces normes, basées sur des valeurs patriarcales et bourgeoises, attribuaient des rôles spécifiques aux hommes et aux femmes. Partant, l'internement administratif répondait à des enjeux et des attentes de conformité particuliers à l'un et l'autre sexe. Pour les hommes, la question du travail permettant de subvenir aux besoins de la famille était centrale. Pour les femmes, l'attention se concentrait sur la régulation de la sexualité et la bonne tenue du foyer.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 3**:
chapitres 1.1, 3.1, 3.2,
4.1 et 4.2
»

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 7**:
chapitre 3
»

L'idée d'ordre public était au cœur des actions et des conceptions des autorités. Les lois cantonales sur l'internement visaient, entre autres, la préservation de l'ordre et de la sécurité publics. Certaines lois prévoyaient «l'amélioration» des personnes dont le comportement pouvait constituer une «menace» pour l'ordre public. Le contrôle social devait être exercé non seulement par les représentants des autorités mais également par l'entourage social immédiat des personnes concernées. Les voisins, les parents, les employeurs, les enseignants ou les pasteurs veillaient également au respect de l'ordre social. Il arrivait qu'ils signalent eux aussi aux autorités des personnes dont ils considéraient le comportement ou le mode de vie comme non conforme ou déviant.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 8**:
chapitres 5, 7, 9, 10,
12 et 14
»

Les établissements avaient eux aussi une certaine conception de l'ordre. En leur sein, des structures particulières d'organisation et de hiérarchie s'affirmaient, avec différents rapports de pouvoir. Les personnes internées devaient se plier à des règles officielles mais aussi officieuses. Le respect de ces règles avait un impact non seulement sur la vie quotidienne mais également sur la durée de l'internement. Un comportement jugé approprié pouvait par exemple entraîner une sortie anticipée, tandis que le non-respect des règles pouvait déboucher sur une extension de la mesure ou un transfert dans un autre établissement.

La conception de l'ordre public évolue avec le temps. Il en est de même pour les critères avec lesquels on le mesure: aujourd'hui, d'autres comportements sont tolérés – ou réprimés – qu'il y a cinquante ans. Sur quelles questions actuelles concernant l'ordre et le désordre à l'intérieur d'une société la recherche peut-elle nous rendre attentifs?

«Les internements administratifs avaient une fonction de stabilisation. Ils faisaient partie d'un domaine ne relevant pas du droit pénal, mais plutôt de préoccupations morales. C'est pourquoi l'ordre dont il est question ici doit être compris dans un sens beaucoup plus large que l'ordre que l'on cherche aujourd'hui à stabiliser au moyen du droit pénal. Il n'est pas possible d'affirmer que, de nos jours, il n'existe aucun cas dans lequel des individus sont enfermés injustement ou, dans un sens non juridique, à tort. Ce sujet n'a pas simplement cessé d'exister après 1981. La recherche peut contribuer à sensibiliser à cette problématique, par exemple en soulignant l'importance d'impliquer différents acteurs dans un cas particulier – on tient ainsi compte aujourd'hui du point de vue des enfants, c'est un développement nouveau. Il ne faut pas se laisser guider, même indirectement, par des catégories morales. Penser de quelqu'un qu'il est un «drôle d'oiseau» par exemple: il faut évacuer ce genre de stigmatisations et s'efforcer de faire preuve d'une certaine équité.

Toute la logique de nos interventions dans le cadre de l'État social est actuellement préventive: nous ne sommes pas beaucoup plus avancés que par le passé. La prévention est toujours risquée, car il n'est pas possible de savoir si l'on va empêcher quoi que ce soit et, pourtant, il faut agir par rapport à un avenir encore inconnu. C'est un sujet difficile. Il est important d'être conscient de la complexité de la question.»

Martin Lengwiler
Historien

«Deux aspects sont très importants. Le premier est de déterminer ce qu'on entend par l'ordre public et à partir de quand on considère qu'il est perturbé. Selon les époques, le degré de tolérance d'une société à l'égard d'un comportement qui ne correspond pas tout à fait à l'ordre public varie. Certaines époques sont plus restrictives que d'autres. À partir de la fin des années 1960, on a autorisé beaucoup plus de choses. En revanche, des années 1930 aux années 1950, des écarts même minimes étaient perçus comme troublant l'ordre public. Le discours sur ce qui constitue un trouble doit être mené publiquement. Aujourd'hui, nous observons de nouveau une évolution vers une conception plus restrictive de l'ordre, par exemple lorsque sont évoquées des interdictions vestimentaires dans l'espace public.

L'autre aspect concerne les moyens utilisés pour garantir l'ordre public. De nos jours, on applique le principe constitutionnel de proportionnalité. Cela signifie que les moyens utilisés doivent être proportionnels au degré de mise en danger de l'ordre public. Dans le cas des internements administratifs, on constate que tout ce qui était considéré comme un écart, même minime, était sanctionné avec la plus grande sévérité. Durant la période que nous avons étudiée, la question de la proportion-

nalité ne se posait même pas. Et aujourd'hui, le débat est à nouveau ouvert: l'idée que la sanction de l'État doit être proportionnelle à la violation de l'ordre public est de plus en plus remise en question. Ce phénomène est intéressant.»

Markus Notter

Juriste

«Il a fallu beaucoup de temps et d'efforts pour que l'idée de la liberté individuelle soit admise, et finalement considérée comme un droit humain. Jusqu'à la fin des années 1960, par exemple, les modes de vie alternatifs n'étaient pas reconnus comme relevant de la liberté individuelle. Aujourd'hui, cela va de soi. Mais cette évidence est à nouveau menacée par un certain conformisme très répandu parmi les jeunes et que la numérisation renforce encore. La surveillance fait ainsi partie intégrante de la socialisation de la nouvelle génération. Un enfant dont le smartphone est sous le contrôle numérique constant de ses parents grandit avec cette habitude. En Asie, on a recours à des formes extrêmes de surveillance de la population et une partie des jeunes n'y voit pas de mal. On peut aussi imaginer qu'une surveillance totale et un échange exhaustif de données simplifieraient beaucoup de choses et qu'un grand nombre d'individus trouveraient cela formidable. Nous serions alors déjà plus près d'accepter la surveillance et le contrôle comme une évidence.

De nos jours, le conformisme se répand par l'influence des détenteurs du pouvoir économique. Les producteurs de jeux, par exemple, qui influencent les consommateurs pour qu'ils jouent le plus possible, au point que de jeunes joueurs développent une forme de dépendance. Les mêmes producteurs inventent alors un nouveau modèle commercial destiné à aider ces joueurs dépendants. C'est ainsi que la société est influencée

et que le conformisme se diffuse. Je vois ici un certain affaiblissement de l'individu autonome qui décide par lui-même de ce qu'il veut. Dans cette société grandissent des individus qui ne considèrent plus l'idée d'autonomie et de responsabilité personnelle comme essentielle. Aujourd'hui, nous parlons beaucoup de conduite autonome et relativement peu de pensée autonome. L'ordre qui se met ainsi en place relativise la liberté individuelle.»

Lukas Gschwend

Juriste

«En ce moment, la situation en Europe est plutôt inquiétante. Après des années où l'on a mondialisé sans réflexion et sans pitié tout ce qui promettait d'être encore plus rentable, de nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui pour réclamer le rétablissement de frontières, la préservation et le retour à on ne sait trop quelles traditions – en oubliant au passage que l'Europe était essentiellement le continent d'origine des pauvres jusqu'au xx^e siècle. Dans ce contexte, la notion d'ordre est aussi l'objet d'une usurpation implacable. De nombreux pays, notamment en Europe, sont actuellement dirigés par des personnes qui prétendent savoir quel ordre est le bon. Ils représentent des points de vue absolutistes et démantèlent rapidement des systèmes démocratiques fragiles. Tous ceux qui se sentent attachés à la liberté individuelle, à l'égalité des chances, aux valeurs classiques des Lumières, ne se méfieront jamais assez de ceux qui battent le tambour en faveur d'un ordre prétendument véritable. Nous devrions constamment nous demander à quelles valeurs nous sommes vraiment attachés et essayer de défendre ces valeurs.»

Beat Gnädinger

Historien

QU'EST-CE QUE L'ORDRE ET OÙ COMMENCE LE DÉSORDRE?

Ed Wige

Le désordre commence là où l'ordre se termine. C'est parfaitement trivial. Celui qui n'est pas ordonné, c'est-à-dire celui qui crée du désordre dans l'espace public doit être mis à l'ordre. Réciproquement, celui qui est ordonné respecte les ordres établis par la communauté socialement organisée. Évidemment, un premier rappel à l'ordre est formulé à l'encontre des personnes qui s'adonnent au désordre; l'espace public est ainsi ordonné. Quid néanmoins de la personne qui désobéit à un ordre désordonné. Est-il puni pour désordre ou salué pour avoir suivi l'ordre établi dans l'espace public? Et qu'en est-il des ordres contradictoires? Dans ce cas, doit-on suivre l'ordre chronologique ou l'ordre hiérarchique?

L'ordre des choses est dans ces cas perturbé et il s'agira de fixer un nouvel ordre, par exemple par ordonnances, afin de maintenir l'ordre juste. Exemples de dilemmes non résolus: une personne A est d'un rang social ou hiérarchique élevé. Premier cas: cette personne compromet par son inconduite ou sa fainéantise la sécurité ou la santé d'autrui. Que feriez-vous? Vous conformeriez-vous à ses ordres? Autre situation: la personne A vous demande tout et son contraire. Lequel de ses ordres observeriez-vous? Compliquons le cas – une personne B se trouve être au même niveau hiérarchique ou social que la personne A, or ces dernières vous ordonnent des choses contradictoires. Quels ordres suivriez-vous? Quel désordre...

LE PIANO DROIT

Eugène

Au début, les choses étaient simples. Il y avait la Ville Haute et la Ville Basse. Une séparation naturelle. Comme le jour et la nuit, la gauche et la droite, l'avant et l'après.

La Ville Haute abritait la cathédrale, les notaires, la municipalité et les grands magasins. Dans la Ville Basse grouillaient les ouvriers, les tanneurs, les ivrognes, les nègres, les travestis, les invertis, les désaxés, les Italiens, les métisses, les étudiants et ma sœur.

Puis Le Chat Rouge a ouvert, dans la Ville Basse, juste à côté de la chaîne de montage automobile avec son immense toit en verre. À midi, les ouvriers venaient y gloutonner leurs saucisses et leurs patates. Jusque-là, tout allait bien. Le patron du Chat Rouge a

installé un piano. Un simple piano droit posé dans un coin du bistrot. Sans estrade, sans lumière particulière. Les ouvriers venaient écouter du jazz. Les prostituées se dandinaient et gueulaient comme des hyènes en chaleur.

Un soir, un notaire est entré. Il a payé un cognac à une prostituée, puis ils sont sortis dans la ruelle sans réverbère. Le lendemain, le notaire a emmené trois amis politiciens. Qui ont invité deux patrons à rire un peu.

S'encanailler chez les pauvres: les riches adorent ça.

Du coup, ma sœur qui en avait marre de touiller des sauces dans les cuisines du Chat Rouge a eu une idée abominable: elle a profité de la fermeture du Faisan d'Or, relais gastronomique de réputation mondiale, pour ouvrir Le Chien Jaune, restaurant trois étoiles à prix ultra-populaire.

Foutu monde et monde foutu!

Les ouvriers, les nègres et les Italiens se sont mis à dévorer des cuisses de poulet au safran de Goa accompagnées d'une timbale au riz sauvage. Les pauvres adorent être riches pour un soir.

En fin de journée, les prostituées venaient siroter leur Aperol Spritz

entre copines. Voir ces gourgandines dandiner leur popotin devant la mairie, ça m'a coupé le souffle.

Puis la tannerie a fermé ses portes. Comme le mètre carré ne valait rien dans la Ville Basse, le propriétaire de l'usine vivant à l'étroit dans son neuf pièces devant la cathédrale a acquis le terrain pour y bâtir sa résidence! Les riches adorent économiser de l'argent. Ça a donné des idées aux pauvres. Ils ont commencé à économiser pour acheter aussi du terrain dans la Ville Basse. Le quartier résidentiel de la Serpette est sorti de terre en cinq ans. Un quartier résidentiel chez les pauvres: même Victor Hugo qui parlait de «soleil noir» et de «beauté abominable» n'aurait osé inventer pareil oxymore...

Puis l'usine est partie construire ses automobiles ailleurs. Du coup, la municipalité dirigée désormais par un infâme socialiste a racheté le bâtiment pour le transformer en Musée d'art classique et moderne. Les riches collections de la Ville Haute sont descendues se pendre aux murs bas! Les prostituées devant la cathédrale et les Rubens, les Dürer et les Picasso dans une ancienne usine... Et ma sœur, qui a toujours été le mouton noir de la famille, reçoit les félicitations de papa. Et maman qui m'a toujours admirée pour

*mon travail de secrétaire chez Alabert et Fils, étude de notaire
depuis 1898, avoue qu'elle a acheté l'abonnement concerts au Chat
Rouge.*

Foutu monde et monde foutu.

Pas de sources particulières. Le but était de donner la parole à quelqu'un incarnant les valeurs traditionnelles de l'époque. D'écrire son monologue.

Les questions sur le passé sont des questions du présent

QUELLE VALEUR A LE TRAVAIL?

LE TRAVAIL EST-IL
LE MÊME POUR
LES HOMMES ET
LES FEMMES?

Les autorités pouvaient interner des personnes auxquelles elles reprochaient de la «fainéantise». Mais que signifie ce terme et quel idéal de l'homme «travailleur» ou de la femme «travailleuse» prévalait en Suisse à l'époque étudiée? Les internements contraignaient au travail forcé: une discipline de travail était exigée à l'intérieur des institutions. Le but était d'«éduquer» les interné·e·s à devenir de «bon·ne·s travailleur·euse·s». Avec quelles conséquences pour les individus?

L'objectif principal défini par les lois sur l'internement et le placement en institution était l'éducation de certains groupes de personnes à un travail régulier. L'attention des autorités se concentrait sur les personnes qui étaient suspectées de ne pas remplir le devoir de travailler ou dont le comportement par rapport au travail n'était pas conforme aux normes bourgeoises. Par exemple, les «prostituées» présumées étaient considérées comme menant une vie «dissolue» ou «réticentes au travail» parce qu'elles n'exerçaient pas une activité «honnête»; ou les «vagabonds» n'ayant pas de lieu de résidence ou d'occupation fixe. Aux yeux des autorités, ces deux groupes de personnes, par leur mode de vie et le rejet des normes de travail ainsi que des modèles familiaux bourgeois, représentaient un danger présumé pour l'ordre public, la moralité et la santé.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 3**:
chapitres 1.1, 3.1, 3.2,
4.1, 4.2 et 5.1
»

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 7**:
chapitre 3
»

La représentation idéale du citoyen était celle d'un individu «solide» et «travailleur». L'absence au poste de travail, la perte d'un emploi ou le refus d'accepter un emploi proposé par les autorités étaient perçus par ces dernières comme des signes de «réticence au travail». Elles étaient convaincues de pouvoir en déduire un manque de volonté à travailler. Dans leur décision, les autorités ne tenaient pratiquement aucun compte du statut précaire des personnes concernées, qui devaient souvent chercher un emploi sans formation professionnelle et étaient particulièrement vulnérables en tant que main-d'œuvre non qualifiée. Même les personnes exclues à cause de diagnostics psychiatriques étaient évaluées selon la norme de l'emploi salarié.

»
Pour en savoir plus,
voir [www.uek-av.ch/
institutions](http://www.uek-av.ch/institutions)
et le **volume 6**:
chapitre 2
»

Dans les institutions telles que les établissements de travail ou d'éducation, les colonies pénitentiaires ou certains établissements carcéraux, le travail avait des fins pédagogiques et économiques. Un nombre important de ces établissements était situé géographiquement dans des plaines fertiles, de sorte qu'une exploitation agricole puisse être installée à proximité immédiate.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 8**:
chapitres 6 et 7
»

Le travail était un élément central de la «rééducation» dans les institutions. Il permettait à la fois d'imposer une discipline et de structurer la vie quotidienne. Les personnes internées étaient forcées de travailler et n'étaient pas ou que très peu rémunérées, alors que leur travail contribuait au financement des établissements. Les tâches dévolues aux hommes et aux femmes étaient différentes, conformé-

ment à la conception bourgeoise des rôles de l'homme en tant que chef et soutien de la famille, et de la femme en tant que mère et femme au foyer.

Les hommes internés sur décision administrative devaient principalement accomplir des travaux agricoles et manuels dans les institutions; les femmes étaient principalement affectées aux cuisines, à la blanchisserie et au repassage, mais aussi à des travaux de jardinage et des champs. Les personnes internées ont parfois également été exploitées comme main-d'œuvre bon marché dans divers secteurs de l'économie suisse. Les lettres des interné·e·s montrent les conditions très dures de ce travail forcé et les tactiques engagées par les personnes pour les alléger: faire preuve de conformité et d'engagement dans le travail pour solliciter auprès du directeur un poste moins pénible ou, au contraire, dénoncer violemment les conditions de travail en écrivant à des autorités supérieures. Les personnes étaient très conscientes que le séjour à Bellechasse entraînerait une détérioration de leurs compétences professionnelles, de leurs capacités physiques et de leur réputation sociale, autant d'éléments essentiels pour retrouver du travail à la sortie.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 4**:
chapitre 2.2
»

Le travail dans les institutions était souvent dur et monotone. Après leur sortie, les personnes ayant fait l'objet d'un internement administratif étaient confrontées à des difficultés particulières dans leur vie professionnelle du fait de leur passé «institutionnel» et de leur manque de formation. Occupées en tant qu'ouvrier·ère·s, mais aussi dans le service et la restauration, elles ont été soumises durablement à des conditions de travail difficiles et à des salaires extrêmement bas.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 5**:
chapitres 3.2, 4.1
et 4.2
»

Le travail est toujours et encore intimement lié au statut social: le travail reste un critère d'identification important et contribue à l'intégration dans la société – même si la perception de ce qui est un «bon» travail s'est modifiée. Quels indices quant à la manière de gérer le travail – et son pendant, le chômage – la recherche historique nous livre-t-elle?

«Au cours de nos recherches, le travail m'est apparu de plus en plus comme une sorte de jouet: les décideurs en ont fait la ligne directrice sur laquelle devait se fonder le «développement» des personnes concernées par des mesures de coercition. On trouve plusieurs fois dans les sources des déclarations affirmant que l'intention et l'objectif étaient d'éduquer ces personnes par le travail et d'en faire des citoyens «diligents», «honnêtes» et «utiles». Mais en réalité, le travail avait une fonction tout autre: il servait à structurer de longues journées en occupant le temps et à fatiguer, à discipliner et, dans la mesure du possible, à refinancer ce système d'exécution. Les effets positifs tels que la formation ou le sens à donner au travail, c'est-à-dire une aide aux personnes internées aussi pour la période suivant leur sortie de l'établissement, n'étaient pas au centre des préoccupations jusque dans les années 1960. C'est une grande contradiction dans le discours. Il

ne s'agissait pas d'encourager les personnes à progresser, mais d'assurer qu'elles restent à leur place. On s'étonne qu'aucun grand débat public n'ait eu lieu à ce sujet. Cela confirme selon moi que, malheureusement, la manière dont les internements administratifs ont été exécutés pendant des décennies était conforme à la volonté sociale.»

Beat Gnädinger
Historien

«Lorsque vous considérez la charge de travail, vous constatez qu'elle s'est énormément accrue au cours de l'industrialisation du XIX^e siècle. En Suisse, la durée du travail a été réglementée par la loi en 1877 et elle a ensuite continuellement diminué, jusqu'à l'introduction du congé du samedi dans les années 1960. Pendant un certain temps, l'idée prévalait que la charge de travail diminuerait progressivement au fur et à mesure du progrès de la civilisation. Toutefois, l'évolution des vingt à trente dernières années montre plutôt un mouvement inverse. On attend en particulier des employé·e·s plus qualifié·e·s qu'ils reviennent à des heures de travail plus longues. Dans le même temps, la numérisation permet à nouveau d'imaginer des modèles futurs qui permettraient de réduire la charge de travail des individus grâce à la robotisation. Ces fluctuations peuvent aussi déclencher d'autres choses. Nous avons actuellement une reconnaissance relativement élevée de différents styles de vie individuels. Certains travaillent beaucoup, d'autres moins, et c'est socialement accepté. Mais compte tenu de cette attente, de nouvelles tensions peuvent survenir. Le climat serait particulièrement tendu s'il fallait prendre en charge une majorité d'individus ne voulant pas travailler.»

Lukas Gschwend
Juriste

«À ce jour, un travail (rémunéré) est une caractéristique importante d'identification et d'intégration. Le chômage peut avoir un effet stigmatisant. Aujourd'hui, si vous êtes sans emploi, vous pouvez accéder à un large éventail de prestations sociales. Toutefois, bénéficier d'un soutien exige une véritable mise à nu de la vie entière. Le soupçon d'un abus des prestations sociales est constamment présent. On l'observe dans le débat en cours sur la possibilité de recourir à des détectives pour débusquer les fraudeurs à l'aide sociale. À l'époque, comme maintenant, beaucoup de personnes ont du mal à franchir le pas et à demander de l'aide.»

Loretta Seglias
Historienne

«De nos jours, pour de nombreux jeunes, avoir beaucoup de travail et être très sollicité est une perspective attrayante. La différence est cependant que ce n'est pas le simple fait de s'investir durant de nombreuses heures dans son travail qui est considéré comme ayant une grande valeur en soi. Ce qui compte, c'est plutôt d'avoir de bonnes idées, de développer quelque chose, d'innover. Ce sont la performance et l'efficacité qui sont demandées, alors que le travail dans le sens d'un emploi diligent compte peu. C'est une différence de mentalité. Actuellement, un travail valorisé est davantage associé à la notion de succès. Quand on voit quelqu'un qui travaille avec acharnement mais sans afficher une réussite particulière, on se dit qu'il n'a pas bien mené sa barque. En revanche, on admire pour ses brillantes idées le jeune entrepreneur qui vend sa première start-up pour plusieurs millions de dollars à l'âge de trente-cinq ans. Le travail vertueux en tant que tel a perdu de sa valeur,

tandis que la prestation, c'est-à-dire le travail par unité de temps, est valorisée.»

Lukas Gschwend

Juriste

«L'aide sociale n'est plus simplement à disposition en cas de détresse, elle exige aujourd'hui une contrepartie: travailler et coopérer. On connaît les programmes d'occupation qui, tout comme les établissements étudiés par la CIE, mettent en œuvre une sorte de «travail sous pression»: bénéficient en règle générale de l'aide complète ceux qui s'intègrent dans ces programmes et s'engagent à y travailler. À défaut, les montants perçus peuvent être considérablement diminués. L'objectif de ces programmes d'occupation est de favoriser l'intégration et l'activation professionnelle, c'est-à-dire de sortir le plus rapidement possible les personnes de la dépendance à l'aide sociale et les réintégrer dans le marché du travail. Ces programmes peuvent être un encouragement mais aussi un fardeau, par exemple si la situation familiale ou le parcours professionnel d'une personne ne sont pas pris en compte. Selon moi, la participation à ces programmes devrait être volontaire, sans pression sur le montant de l'aide sociale. Certaines personnes s'y engagent volontiers, tandis que pour d'autres, ces programmes se révèlent moins efficaces. Un autre sujet est celui des entreprises dites sociales dans lesquelles les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent être obligés de travailler. Ces entreprises assurent environ la moitié de leurs dépenses de fonctionnement par leurs propres moyens, le reste étant financé par des subventions qu'elles touchent pour des personnes qui leur sont envoyées par des organismes d'aide sociale. Le mécanisme ressemble ainsi à celui qui exis-

tait dans les établissements étudiés. C'est un sujet que nous devons donc continuer à examiner de près.»

Gisela Hauss

Sociologue

«La question de l'attitude vis-à-vis de la notion de travail doit nous inciter de manière générale à une plus grande honnêteté dans l'utilisation de telles notions. Je préfère le directeur d'établissement qui dit ouvertement qu'il a une grande exploitation agricole et qu'elle nécessite un certain nombre de bras, ce qui peut accessoirement fournir une occupation aux personnes internées, plutôt que celui qui prétend apporter quelque chose d'incalculable aux personnes internées en les envoyant dans les champs. Je demande donc aux responsables d'aujourd'hui de faire preuve d'honnêteté, aussi et particulièrement en ce qui concerne les faiblesses d'un système.»

Beat Gnädinger

Historien

OFFRE ÉTÉ-HIVER: DERNIÈRES PLACES DANS LES ALPES VAUDOISES

Ed Wige

Êtes-vous un élément dangereux pour la société? Pensez-vous souffrir de fainéantise ou d'inconduite? Votre immoralité vous pèse? Alors, l'internement administratif est fait pour vous.

Piloté par le Département de justice et police, le service est ouvert à toute personne âgée de plus de dix-huit ans qui remplirait un ou plusieurs des critères suivants:

- a) s'adonne habituellement à la prostitution ou au racolage;
- b) tire tout ou partie de ses moyens d'existence de l'inconduite d'autrui;
- c) trouve dans le jeu interdit par les lois spéciales une partie appréciable de ses moyens d'existence;
- d) compromet par son inconduite ou sa fainéantise la sécurité ou la santé d'autrui.

Ce service est ouvert à la population vaudoise, fonctionne 24 heures sur 24 et fournit des prestations de qualité d'une durée maximale de trois ans. Le service comprend notamment une enquête, une ou plusieurs auditions et l'intégration à une colonie de travail.

Sur contact préalable, le service se met à disposition des familles ou de toute personne intéressée afin de faciliter les démarches d'inscription pour soi, un membre de sa famille ou une connaissance à qui l'on veut du bien.

Notre service garantit des prestations de qualité, en adaptant les contenus pédagogiques aux besoins et souhaits des personnes internées. Des professionnels qualifiés encadrent les différentes activités mises en place et s'assurent que les participants au programme soient des acteurs actifs de leur internement.

*En un peu plus de trente ans,
146 personnes nous ont fait
confiance, dont 104 femmes
et 42 hommes. Et vous, qu'atten-
dez-vous pour nous rejoindre?*

« *Je suis très satisfaite de mon séjour.
Avant, je m'adonnais à la fainéan-
tise et à l'inconduite, mettant en
péril l'ordre public. La colonie de
travail m'a appris l'ordre et la
discipline. »*

Denise, trente-deux ans

EXPO 64

Sarah Marie

Sur la table une bonne bouteille. Bonne ou pas, une bouteille et du soleil. Tout ce dont je rêvais depuis plusieurs années, là, devant moi. Ce plaisir je me l'offrais dès que je pouvais, et j'en avais du temps. Ça m'avait manqué. Profiter. Tranquillement. Aucune pression. Fini l'expo!

Pour moi. Parce que pour les autres, elle ne faisait que commencer. 550 000 m². Tu y crois. Huit secteurs. Des prouesses techniques. Le monorail. Le sous-marin. Et tous ces pavillons.

Sur la terrasse du bistro, j'entendais les gens parler. Tous les jours, sur toutes les bouches, depuis déjà plusieurs mois. J'en étais pas peu fier. Ces heures de boulot, ces journées entières dans le béton. Mon dos s'en souvient bien. Et puis à l'arrivée du printemps, plus rien. On avait livré les constructions dans les temps. Fait ce qu'il fallait. Et rangé nos salopettes de travail. Interdiction de les sortir. On pouvait se rendre sur site, mais jamais avec elles.

Une fois, j'y suis allé. Juste une. Parce qu'il fallait voir, quand même. Voir la vallée autrement qu'en chantier. Eh bien, ce qui m'a choqué c'était sa propreté. Tout bien rangé. Rien qui traînait. Une équipe de nettoyage discrète. Oasis de rêves, d'inventions et de découvertes. Se montrer au monde comme une Suisse innovante. Alors tout était fini et lissé, mais moi, l'expo je la trouvais presque plus belle lors de sa construction. Tous les jours elle grandissait. À voir c'était impressionnant. On s'acharnait parfois tellement sur une tâche ou une partie d'un pavillon des semaines durant, des mois, que quand enfin on sortait un peu de notre routine, on prenait une claque. Un peu comme tous ces gens qui arrivaient par la gare. D'ici ou

d'ailleurs. C'est ce qu'ils disaient à la radio. Du monde entier, ils se pressaient. Mais nous, on a eu l'avantage de la voir pousser et le privilège d'y avoir participé.

J'y ai passé tellement de temps. Des années. Alors j'avais mérité une petite pause. Mais cette belle Suisse, cette Suisse qui rêvait d'avenir, de reconnaissance, cette Suisse-là, c'est la même qui nous a enfermés, ici. Toi, moi et tous les autres.

Pourtant, ils sont venus nous chercher pour cette construction. Comme ils étaient heureux à chaque fois qu'un gars rejoignait l'équipe! Pour nous remercier, rien, pas même un autre job.

C'est sûr que des travaux d'une telle envergure, il n'y en avait pas des masses. Alors cette pause, ma pause, elle m'a été un peu forcée. Puis, la bouteille en terrasse... c'était aussi pour passer le temps.

Alors quand ils sont venus, les gendarmes, quand ils m'ont pris par le bras et traîné devant la terrasse, ils ne se sont pas gênés. Fainéantise, ils osent le dire!

Comment relier l'Expo 64 avec l'internement administratif – ou deux facettes bien distinctes de la Suisse? Au vu des images d'archives, ce sont tous les ouvriers derrière les constructions qui m'ont interpellé. Qu'étaient-ils devenus?

Les questions sur le passé sont des questions du présent

TOUT LE MONDE A-T-IL LE DROIT À LA FORMATION?

L'accès à la formation n'a pas été le même pour chacun et chacune: les internements administratifs d'adolescent·e·s ou de jeunes adultes entraînaient souvent des conséquences négatives pour leur formation professionnelle et leur parcours personnel futur.

Dans certaines institutions, les adolescent·e·s et les jeunes adultes pouvaient accéder à une formation professionnelle. Cependant, les possibilités étaient limitées et les intéressé·e·s ne pouvaient souvent pas la choisir librement. Le but de ces formations n'était pas de permettre une ascension sociale, mais uniquement d'assurer un moyen de subsistance après l'internement.

De même, le personnel des institutions n'était que peu qualifié. C'est seulement au cours de la deuxième moitié du xx^e siècle que l'on peut constater une professionnalisation. Celle-ci avait une influence sur les conditions de travail et les modes de comportement des employé·e·s – et donc également sur leur manière de traiter les interné·e·s.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 8**:
chapitres 3, 6, 7 et 11
»

»
Pour en savoir plus,
voir volume 5:
chapitres 3.2 et 4.2
»

Dans certaines institutions, les hommes pouvaient suivre une formation à un métier manuel, tandis que les femmes se voyaient proposer des formations liées aux activités ménagères. Cependant, un grand nombre des personnes internées sur décision administrative n'avaient aucune possibilité de formation. Être interné·e à un jeune âge avait un impact négatif durable sur la position sociale après l'internement. Parmi les personnes concernées, certaines ont réussi, malgré de grandes difficultés, à achever une formation et à entrer ainsi dans la vie professionnelle; ces dernières font cependant exception. Il est frappant que nombreuses personnes concernées sont parvenues à accomplir une formation uniquement dans le cadre d'une «réorientation professionnelle» ou de «mesures d'activation» après avoir souffert de graves problèmes de santé ou d'accidents – et ceci dans un cadre à nouveau imposé et avec des perspectives incertaines sur le marché du travail.

L'accès à une bonne éducation générale est d'une grande importance civique et démocratique. Car celle-ci permet non seulement d'accéder à un revenu stable mais également de connaître ses propres droits, de les défendre ou de les mettre en question. Mais qu'en est-il de l'égalité des chances?

«L'éducation est quelque chose d'essentiel, inscrit comme droit fondamental au cours de la seconde moitié du ^{xx}^e siècle dans différentes constitutions cantonales et, limité à l'enseignement primaire, dans la Constitution fédérale. L'éducation ouvre aussi des opportunités sociales. Elle permet, en partie, de compenser les inégalités sociales. En revanche, au cours de la période étudiée par la CIE, naître dans un milieu défavorisé était perçu comme une raison de ne recevoir qu'une éducation sommaire. Il est arrivé que des personnes se voient refuser une formation car on estimait qu'elles ne satisfaisaient pas à certaines exigences, par exemple qu'elles ne respectaient pas l'ordre public. Ce mécanisme a entraîné une persistance des inégalités liées à la naissance et nourri l'exclusion sociale.

Le manque d'éducation marque toute la vie d'une personne, car l'éducation est cruciale pour le statut social futur et pour les chances de réussite. Par conséquent, le droit à l'éducation est central et il doit être accordé à tous, sans distinction de statut social, si l'on entend le respecter. Ces droits dont nous pouvons aujourd'hui exiger la mise en œuvre n'étaient pas garantis au cours de la période étudiée par la CIE.

La question du droit à l'éducation resurgit aujourd'hui dans le contexte des sans-papiers. Pendant longtemps, nul n'a contesté le droit des enfants de sans-papiers de bénéficier d'une formation sans que les autorités scolaires soient tenues d'alerter les instances compétentes en matière d'immigration. Ce droit est aujourd'hui à nouveau remis en cause au motif que les personnes concernées ont violé «l'ordre public» en entrant illégalement sur le territoire. Le droit à l'éducation est donc effectivement remis en question aujourd'hui. Cet exemple démontre clairement que les menaces à l'encontre d'acquis consacrés par le droit n'ont pas disparu une fois pour toutes.»

Markus Notter

Juriste

«L'éducation est extrêmement importante. Non seulement pour être capable de subvenir à ses besoins mais aussi pour l'estime de soi, pour être à même de se défendre si nécessaire, pour connaître ses droits. Souvent, les personnes internées par décision administrative étaient sans voix, parce qu'elles étaient incapables de s'exprimer, qu'elles ne savaient pas comment s'adresser aux autorités, qu'elles ne savaient parfois même pas écrire, de sorte qu'elles ne parvenaient pas à se faire entendre. L'éducation donne également la possibilité de maîtriser la langue, de faire entendre sa voix.»

Loretta Seglias

Historienne

«Il est généralement admis que tous les enfants se voient offrir les mêmes chances grâce à l'éducation, à l'école primaire. Cependant, il existe des seuils entre l'école et l'éducation, entre l'éducation et le travail, qui sont à nouveau des sources d'inégalités. Des études montrent par exemple que de nombreux jeunes ayant des

noms à consonances étrangères sont victimes de discrimination lors de la recherche d'une place d'apprentissage, en dépit de compétences linguistiques sans failles et d'excellents résultats scolaires. L'inégalité est de retour. Et si une famille vit déjà dans la pauvreté, par exemple, elle ne peut pas faire bénéficier ses enfants de cours d'appui après l'école. Les seuils qui marquent le passage d'une étape à l'autre sont alors encore plus grands – il s'agit d'un phénomène structurel.»

Gisela Hauss

Sociologue

«L'exemple de l'internement administratif révèle clairement que toutes les personnes ne disposaient pas du même droit à l'éducation. Affirmer que les choses ont changé aujourd'hui, c'est se voiler la face. L'inégalité des chances en matière d'éducation existe également en Suisse, même si nous disposons, en comparaison internationale, d'un système éducatif performant et offrant de nombreuses possibilités.»

Loretta Seglias

Historienne

«Jusque dans les années 1970, les enfants placés en maison d'éducation, ainsi que les adolescents et les jeunes adultes internés dans des établissements de travail forcé, ont rarement pu achever une formation. Bien peu d'entre eux parvenaient à terminer l'école secondaire, sans même parler d'une maturité ou d'un diplôme d'études supérieures. Ceux qui ont au moins pu faire un apprentissage, par exemple de vannier, de serrurier ou de cordonnier, se retrouvaient souvent dans la situation d'avoir suivi une formation qui n'était plus actuelle et le métier appris ne leur permettait guère de trouver une situation à leur

sortie de l'établissement. En outre, avoir suivi une formation dans un établissement d'internement constituait plutôt un obstacle qu'un atout car, en raison de la stigmatisation, de nombreux employeurs refusaient d'embaucher «des gens comme ça».

Aujourd'hui, les foyers offrent souvent aussi des parcours de formation externes qui correspondent aux compétences cognitives et pratiques de chaque personne concernée; la liberté de choix est donc plus étendue. De plus, les certificats et les diplômes obtenus à l'extérieur de l'établissement permettent d'éviter la stigmatisation de «l'enfant du foyer» dans les candidatures. À cet égard, beaucoup de choses ont changé.»

Thomas Huonker
Historien

«La formation professionnelle dans les foyers a une longue histoire et l'on en retrouve déjà des traces dans les premières décennies du xx^e siècle. En examinant les établissements actuels dans lesquels les jeunes hommes peuvent acquérir une formation professionnelle, je constate une grande continuité concernant les choix offerts. La plupart des formations professionnelles proposées étaient et sont encore rattachées à la filière artisanale, menuisier, peintre, cordonnier, auxquelles s'ajoute aujourd'hui le peintre en carrosserie. Mais le marché du travail n'offre plus assez d'emplois dans ces métiers manuels, ce qui est problématique pour les perspectives d'avenir de ces jeunes. Des formations en informatique, en revanche, sont par exemple rarement proposées. Une extension de l'offre interne de formation dans les établissements ou foyers pourrait améliorer les chances des jeunes sur le marché du travail.»

Gisela Hauss
Sociologue

MON PÈRE

Sarah Marie

*Aidez-moi, mon Père, aidez-moi!
On vient de me donner un crayon et du papier. Là. Maintenant.
Dans le réfectoire.
On m'a dit pour ta bonne conduite et les autres ont eu l'air
content pour moi.
Mais mon Père, mon Père. Qu'est que je vais en faire?
Écrire?
À ma mère? Vous ne connaissez pas ma mère.
Elle n'attend rien de moi, encore moins une lettre.*

Écrire. Écrire. Déjà lire, je sais pas. Et ça a toujours été comme ça. Y a rien à faire. Mes professeures ont rapidement abandonné. Et même ma mère n'a pas su. Pourtant, c'est elle qui normalement nous apprend. Tous les gens du village ont lu et écrit dans sa classe. Mais pas moi. Moi, je peux pas. J'y arrive pas. Bien sûr qu'il y a des choses qui vont pas. On est allés voir des médecins. Mais aucun traitement pour ça. Pas pouvoir lire, ni écrire, c'est pas une maladie. Cancrer, mais pour ma mère, il y avait plus que ça. Elle en était convaincue. Et c'est même pas que je veux pas, c'est que ça accroche, et sur chaque mot. Elle est allée demander à des spécialistes, mais rien. Elle a passé de longues années à essayer, mais rien. Le pire, c'est que les chiffres ça marche et dans l'ensemble je comprends bien. Quand on avait des contrôles à l'école et qu'on passait devant toute la classe, j'avais de bonnes notes. Oui! Je vous jure. Tout ce que disait le prof, je retenais et je pouvais l'expliquer. Mais dès qu'on devait lire ou écrire. Fini, j'y arrivais pas.

Je suis même allé en pensionnat, mais rien à faire, ça ne marchait pas. Ils m'ont renvoyé à la maison. Alors j'ai aidé les gens du quartier. La voisine. C'était pas une solution, pas pour mes

parents. Ils voulaient que je fasse des études, et ça, c'était pas possible.

C'est eux qui m'ont parlé d'ici. Ils ont dit que j'y apprendrais un tas de choses utiles, maison de redressement, colonie de travail. C'était la dernière solution d'après eux. Je leur ai fait confiance.

Mes parents, je crois qu'ils en pouvaient plus. Ça faisait trop. En tant que l'aîné, j'aurais dû montrer l'exemple, mais mes frères n'avaient aucun problème. Ils se sont mis à douter. De moi, de mes capacités, peut-être même de ma sincérité. Alors, les gendarmes sont venus me chercher. Un soir. Et il y avait personne dans la rue. Mes parents ont dû dire que j'étais parti – c'est un peu vrai. Je sentais qu'ils avaient honte. Plus les années passaient, plus ils avaient honte. Je comprends. C'est sûr que pour eux, auteure et professeur, avoir un fils comme moi, ils pouvaient pas.

Et puis, je me retrouve là, après quelques mois. Et ce bout de papier, ce crayon entre les doigts. Mais j'en fais quoi? Mon Père, aidez-moi!

Sain? Malade? Qui le décide? Comment un dyslexique était perçu, compris ou incompris? Aujourd'hui il existe des aides, mais à l'époque? Ce sont ces questions qui ont façonné ce jeune homme perdu face à l'écriture.

DEUX AMIS

Lisiane Rapin

une mauvaise éducation
une mauvaise quoi
éducation
ah d'accord eh bien quoi
c'est quoi la mauvaise éducation
je ne sais pas moi
un enfant qui tire les jupes de ces dames
il y a beaucoup de chenapans dans les cours de récréations
pourquoi ils font ça ces enfants
je ne sais pas moi la mauvaise éducation

la mauvaise éducation Paul!
c'est quoi la mauvaise éducation
un enfant bruyant ses jambes galopant dans les jupes de ces
dames
tu es sûr Paul tu es sûr
...
non
non peut-être la mauvaise éducation ce sont les habits
les habits tu dis
pourquoi
les habits qui laissent la peau nue
pourtant moi j'aime bien apercevoir les peaux nues
c'est beau
la mauvaise éducation c'est pas les habits Paul
on s'habille comme on veut
tu es sûr
...
un enfant sur le dos qui fait des caprices dans la cour de l'école
la mauvaise éducation c'est peut-être ça
il a pas le droit de s'exprimer l'enfant

oui oui je crois non tu me rends fou
avec tes questions d'éductions

attends Paul Paul

l'enfant est vif pourquoi on veut qu'il devienne immobile

il doit

pourquoi il doit

c'est comme ça ici

...

attends je sais j'ai trouvé

la mauvaise éducation ce sont les parents

c'est leur famille

non non ne mélange pas tout

ils apprennent à l'école la maison les dévergonde

pas tout le monde Paul

non pas tout le monde

alors la mauvaise éducation

c'est quoi

tu me fatigues

«Qu'est-ce qu'une bonne éducation et qui le décide?»
Une discussion entre deux amis, vaine, qui a pour but
de comprendre ce qu'est une mauvaise éducation et
pourquoi. Les raisons sont floues, les causes également.

Les questions sur le passé sont des questions du présent

QUI EST PAUVRE?

EST-ON RESPONSABLE
DE SA PAUVRETÉ?

L'histoire de l'internement administratif peut également être lue comme une histoire de la pauvreté: de nombreuses personnes internées administrativement étaient issues de milieux précarisés. Or la pauvreté était souvent aussi la conséquence de l'internement, car le stigmate d'un internement et le manque de formation qui en était la conséquence marquaient la vie de ces personnes.

La question de savoir si les gens sont responsables de leur propre pauvreté est débattue depuis des siècles. L'opposition entre «bon» et «mauvais pauvre», entre «fainéant» et citoyen «honnête et travailleur» a également joué un rôle central dans les débats sur les lois relatives à l'internement administratif et aux mesures de coercition à des fins d'assistance. La relation étroite entre aide sociale et contrôle reste à ce jour un sujet controversé en Suisse.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 3**:
chapitres 1.1, 3.1
et 3.2
»

»
Pour en savoir plus,
voir volume 7:
chapitre 3
»

Les autorités ne citaient pas la pauvreté comme un motif justifiant des mesures d'internement. Mais des réflexions d'ordre financier guidaient implicitement leur action dans la gestion de cette pauvreté. En raison de l'introduction tardive des assurances sociales – à partir de la seconde moitié du xx^e siècle –, l'internement en établissement fermé et le travail forcé qui l'accompagnait ont longtemps été considérés dans les communes comme la solution la plus avantageuse pour la prise en charge des personnes en situation de précarité.

»
Pour en savoir plus,
voir volume 6:
chapitre 2
»

Depuis le xix^e siècle, il existait des établissements nommés maisons des pauvres ou hospices qui étaient gérés par les municipalités et qui constituaient une réponse institutionnelle à la pauvreté des personnes âgées. Ces établissements, généralement devenus des maisons de retraite à partir des années 1970, montrent combien il est difficile de circonscrire avec précision ce qu'est l'internement administratif: jusqu'où s'agit-il simplement d'une assistance aux personnes âgées, à partir de quand peut-on parler de contrainte?

»
Pour en savoir plus,
voir volume 5:
chapitres 2, 4.1, 4.2
et 4.4
»

La plupart des personnes concernées par l'internement administratif étaient pauvres non seulement parce qu'elles manquaient de capital économique, ce qui est le sens usuel que l'on donne à la notion de pauvreté, mais aussi parce qu'elles étaient particulièrement vulnérables. Par exemple, si elles étaient issues d'une famille jénische ou nées d'une mère célibataire. De telles origines étaient stigmatisées, ce qui avait souvent un impact très négatif

sur le parcours de vie ultérieur. Le stigmate était l'une des raisons ayant mené à leur internement administratif à l'adolescence ou dans les premières années de la vie d'adulte.

À partir d'un registre d'entrée des établissements de Bellechasse – 2617 entrées concernant 1308 hommes et 212 femmes issus du canton de Fribourg entre 1920 et 1980 – on peut analyser le profil socioprofessionnel des interné·e·s. Une majorité des personnes occupaient une profession peu qualifiée. Parmi les femmes, plus de la moitié sont indiquées comme «ménagère» ou «sans profession», ce qui indique qu'elles n'avaient pas de revenu propre (à l'exception des prostituées qui pouvaient figurer sous ces rubriques). Si on regarde l'ensemble des dossiers personnels, on voit que beaucoup de personnes auraient besoin d'un soutien plus approprié que l'internement: elles sont précarisées par la vieillesse, l'invalidité, par leur consommation d'alcool problématique qui n'est pas considérée comme une maladie à soigner mais comme un manque de volonté et de moralité. Cependant, l'objectif des autorités n'est pas de répondre à ces besoins, il est de gérer cette population en dépensant le moins possible.

»
Pour en savoir plus,
voir volume 4:
encadré chapitre 2.2
»

La «rééducation» dans les établissements n'avait pas pour but de faciliter l'ascension sociale. En conséquence, les personnes internées n'ont souvent constaté aucune amélioration de leur situation économique après leur séjour en établissement. Comme les parents, conjoints et membres de la famille devaient parfois supporter les frais d'hébergement, l'internement a également entraîné un endettement durable pour les familles concernées.

»
Pour en savoir plus,
voir volume 8:
chapitres 3 et 4
»

Être pauvre en Suisse signifie que le salaire ne suffit pas à subvenir à ses besoins fondamentaux – loyer, nourriture, vêtements, soins, hygiène, formation, communication, transports, loisirs, etc. Selon l'organisation caritative Caritas, plus d'un million de personnes étaient concernées ou menacées par la pauvreté en Suisse en 2016. La recherche historique peut-elle sensibiliser aux questions actuelles qui se posent en termes de pauvreté?

«La pauvreté est un phénomène qui montre une certaine constance, en dépit des fluctuations conjoncturelles, même si auparavant elle était mesurée selon des critères différents de ceux d'aujourd'hui. Actuellement, il existe une pauvreté cachée en Suisse. Le fait que cette pauvreté soit occultée montre que le fait d'être pauvre peut aussi être associé à un sentiment prononcé de honte. Que la pauvreté en Suisse n'est pas sans conséquences: les personnes concernées par la pauvreté évitent de se faire remarquer, elles ne peuvent pas se résoudre à faire appel aux services sociaux ou elles le font avec un certain scrupule. Or l'aide sociale est un droit.»

Gisela Hauss
Sociologue

«Dans les discussions avec les personnes concernées une thématique récurrente apparaît: la reproduction de la pauvreté, qui va de pair avec la succession des mesures de coercition subies dans une même famille, de génération en génération, comme les placements d'enfants. Certaines personnes concernées se demandent comment faire cesser cette apparente «fatalité» et transmettre à leurs enfants autre chose que la pauvreté. Or, cette reproduction de la pauvreté figurait déjà dans les préoccupations des autorités dès la fin du XIX^e siècle sous le terme de «lutte contre le paupérisme». À l'époque déjà, diverses solutions furent avancées; finalement les plus répressives se sont imposées au détriment des autres. Retrouver ces débats et ces propositions des «perdants de l'histoire» peut nourrir les réflexions actuelles sur la pauvreté.»

Anne-Françoise Praz
Historienne

«La pauvreté entraîne également l'exclusion sociale. Les frais de déplacement ou de garde d'enfants sont difficiles à payer. Les enfants et les adolescent·e·s qui grandissent dans des familles frappées par la pauvreté sont confrontés à de nombreuses restrictions s'ils souhaitent passer leur temps libre avec leurs camarades de classe. Beaucoup de choses coûtent trop cher pour qu'ils puissent se le permettre, même si ce n'est que le prix d'entrée de la piscine.

Il est très important pour moi de dire que ce sont des structures économiques et sociales qui mènent à la pauvreté et non une quelconque faute individuelle. Aujourd'hui, par exemple, on est frappé par le développement des emplois précaires. Le travail temporaire ne donne droit à aucune assurance en cas de maladie, à aucun congé maternité, etc. Et même si une per-

sonne peut être prête à travailler dans ces conditions: elle travaille et reste pauvre. C'est ce qu'on appelle les «travailleurs pauvres». Avec l'emploi précaire, la pauvreté a gagné le cœur de la société et aujourd'hui, tout le monde est potentiellement concerné. Il y a dix ans, un travail était synonyme de sécurité, aujourd'hui ce n'est plus le cas.»

Gisela Hauss
Sociologue

«Il est tout simplement faux d'affirmer que tous ceux qui disposent de ressources insuffisantes en sont responsables. Personne ne peut exercer de contrôle sur le lieu ou les conditions de sa venue au monde. Aucun individu ne peut influencer les conditions économiques dans lesquelles il grandit. À cela s'ajoute le fait que plus les ressources disponibles sont rares, plus les risques deviennent importants. Si un événement – accident, décès, maladie, divorce – survient là où il n'y a pas de réserves, le risque est grand que tout un système, une famille pauvre par exemple, s'effondre immédiatement, ce qui entraîne des conséquences pour tous, et en particulier pour les plus faibles parmi les faibles, à savoir les enfants et les adolescent·e·s.»

Beat Gnädinger
Historien

«Le fait de n'avoir plus rien à soi et d'être mis dans des situations où on ne peut rien posséder en biens, en capital, pas seulement matériel mais en capital social, en relations, c'est une situation qui est terriblement douloureuse et dangereuse. Quand on n'a plus rien à soi on ne peut plus se défendre. Il faut avoir propriété de quelque chose pour avoir propriété de soi-même, comme le dit le sociologue Robert Castel. On doit pou-

voir s'appuyer sur quelque chose qui est à nous, des ressources sociales, relationnelles, matérielles pour pouvoir exister socialement, voire exister tout court.»

Anne-Françoise Praz
Historienne

«L'écart entre riches et pauvres n'a pas du tout disparu. Il existe encore aujourd'hui, en Suisse même et dans le monde entier. Si l'on considère la situation au niveau mondial, nous faisons partie de ceux qui profitent grandement de cet écart. Une majorité de personnes en Suisse bénéficient du prix extrêmement bas des matières premières et des produits agricoles provenant du monde entier; pour une majorité de l'humanité, c'est l'inverse. On ne saurait trop insister sur le fait que cette situation n'est pas tenable à long terme. L'inégalité sociale, de même que notre consommation effrénée de ressources et le réchauffement climatique, représente un danger pour tous. Un scénario absurde est en cours: les plus favorisés vont et viennent en avion, à des prix dérisoires, avec air conditionné, sur tous les continents, pour le plaisir comme pour les affaires. Parallèlement, les mouvements migratoires se renforcent, des pays pauvres vers les pays plus riches, des territoires dévastés par la guerre vers les zones pacifiées, des campagnes sans perspectives vers les villes et leurs promesses. Ces mouvements s'effectuent à pied, sur des canots pneumatiques de fortune et dans des conteneurs standards de la norme ISO 668, ce symbole par excellence de la mondialisation. Et sans climatisation, bien sûr.»

Beat Gnädinger
Historien

QUI DÉFINIT LE SEUIL DE PAUVRETÉ?

Marilou Rytz

Le seuil de pauvreté. Le seuil, c'est ce qui se trouve à l'entrée, une dalle ou une planche pour séparer le dedans du dehors.

Il y a ceux qui sont dedans, au chaud.

Il y a ceux qui sont dehors.

Je suis dedans bien sûr. C'est moi qui ai bâti la maison, dessiné le seuil, choisi où le placer et qui accueillir. Je suis architecte de société.

Je fais partie de ceux qui vivent au dernier étage, les privilégiés. J'ai même un bureau personnel. C'est un très grand bureau, décoré avec faste. Il existe quelques pièces semblables, pour d'autres

architectes. Mais nous sommes peu. Rares sont ceux qui ont travaillé assez dur, rares sont ceux qui méritent ce luxe. Il y a de nombreux étages, de nombreuses pièces. Des salons remplis de belles dames et de messieurs distingués, des salles de séjour pour grandes familles, des familles qui parfois s'entassaient sur plusieurs générations. Il y a des cuisines pour ceux qui ont trouvé leur place dans le service, des salles d'eau pour les ouvriers et de petits WC tout près de l'entrée. Plus on descend, plus les salles sont vétustes, mal entretenues. Mais nous avons fait attention, nous avons bien placé le seuil. Il ne faudrait pas laisser l'édifice s'écrouler. Même les plus bas étages restent salubres. Il est possible de déménager, bien sûr. Monter ou descendre d'un étage, passer dans la pièce d'à côté. Il faut beaucoup travailler pour monter, un léger relâchement suffit pour descendre. Il y en a même qui, à force de laisser-aller, franchissent le seuil. Je me soucie d'eux, de ceux qu'on dit «sous le seuil». Ils sont surtout du mauvais côté de la porte. Je ne peux les laisser entrer, de peur qu'ils ne fragilisent l'édifice. Mais je ne peux pas plus les abandonner dehors, ils risqueraient de tout défoncer pour entrer. Alors on verrait la maison s'écrouler.

J'ai donc dessiné un nouvel édifice, sur un étage. Un édifice pour tous ceux qui n'ont pas réussi à entrer. Un seul étage, une seule pièce et beaucoup de lits. Une bâtisse vite construite, bien remplie. On ne peut qu'y entrer, en sortir est moins aisé. Ainsi, ma maison est bien protégée.

Cette question apparaît sur le site de la CIE.
En la lisant, le terme de «seuil» m'a frappée et
l'image de l'édifice s'est imposée: la société comme
bâtiment en construction, le fruit de savants calculs
architecturaux, la mise en espace des inégalités.

MA DEMI-PAGE

Eugène

*Je pose Le Temps sur la table, entre mon paquet de thé noir
M Budget et mon cendrier acheté à la brocante protestante pour
1 franc, il y a treize ans. L'article me rappelle que j'y ai droit.
Mes vingt tickets. Vingt beaux billets avec la gueule de Jakob
Burckardt m'attendent quelque part en Suisse.
Qu'est-ce que je dois faire? Prendre le train jusqu'à Berne, le tram
jusqu'à je ne sais quel bâtiment administratif, pousser la porte en
verre d'un grand hall qui sent le propre, grimper au troisième étage,
appuyer sur une sonnette, attendre que le voyant «Entrez» devienne
vert et déclarer à une jeune femme, en baissant la tête: «Bonjour,*

j'ai été arraché à ma mère qui m'a eu à dix-sept ans en prison, j'ai été placé dans une ferme où on traitait avec plus d'égards les chèvres que les orphelins. Donnez-moi mon argent, s'il vous plaît.»

En avril de cette année, il sera trop tard! Je ne serai plus considéré comme un homme envers qui l'État s'est comporté de manière dégueulasse. Je serai seulement le petit vieux de la rue des Oiseaux. Vous savez, celui qui achète tout en solde et qui marche jusqu'à la Boîte à livres pour choisir des romans gratuits.

J'ai soixante-sept ans. Merci de ne pas m'emmerder avec vos délais. Le plus comique dans cette histoire est que le Conseil fédéral veut supprimer le délai d'échange pour les anciens billets de mille francs. Jusqu'à présent, le délai était de vingt ans après leur retrait de la circulation. Les billets de mille francs seront valables pendant un siècle, mais moi j'ai encore vingt-neuf jours pour déclarer ma souffrance.

Je frappe un bon coup sur la table. Comme à seize ans quand je me suis enfui de la ferme.

L'article raconte que la Confédération a réservé 300 millions de francs pour les victimes de placements forcés. Elle doit avoir super-honte, la Confédération, pour débloquer une somme pareille!

Seulement voilà, leur projet a passablement foiré. Sur les quinze à vingt mille victimes estimées, seulement un quart s'est manifesté. La Confédération va rester avec son gros paquet de fric sur les bras. Bien fait pour sa gueule.

Sérieux, 20 000 francs, c'est ridicule. Je sais calculer, figurez-vous! Pour vingt mille balles, je pionce vingt-trois nuits dans le palace du centre-ville. Avec vue sur le parc et la roseraie. Puis je retourne dans mon une pièce et demie et voilà. Vingt-trois nuits dans un cinq-étoiles en guise de compensation pour avoir été privé de maman pendant toute mon enfance, ça vous semble honnête? À moi non plus.

Je me lève, lave ma tasse dans l'évier. Par la fenêtre du studio situé au rez-de-chaussée, j'ai la vue sur douze vélos, dont quatre ont été délestés de leur roue avant. Des gouttes de pluie terminent leur course céleste dans une flaque. Le bus 22 prend de la vitesse pour attaquer la pente du Petit Mont. Les gaz d'échappement flottent un instant dans l'air de ce mois de mars si paisible.

Et si j'achetais une page de publicité? Pour dire toute ma rage. Combien coûte une pleine page? Ça doit être au-dessus de mes moyens. Alors une demi-page? Ah oui, ça me soulagerait! Ça me

viderait «le réservoir à colère» comme disait le deuxième fermier chez qui j'ai été placé – un bon gars, en lutte permanente avec les banques qui voulaient lui reprendre la ferme, dont il n'arrivait plus à payer les hypothèques. J'achète une demi-page et je balance tout. Je m'étonne d'ailleurs qu'aucun orphelin ne l'ait encore fait. Je suis tout excité. Il me reste un petit mois pour récupérer mon argent, écrire un texte et le faire imprimer. Suivant le journal, ma colère sera imprimée à cinquante mille exemplaires. Elle n'a pas fini d'entendre parler de moi, la Confédération...

Un article paru dans *Le Temps* en mars 2018 est à l'origine de ce texte: Dans cet article, des personnalités romandes battent le rappel afin d'inviter les victimes de placements forcés à déposer des demandes d'indemnisation: www.bit.ly/letemps2018.

Les questions sur le passé sont des questions du présent

QUI A
LE DROIT
D'ÊTRE
MÈRE OU
PÈRE?

Qu'est-ce qu'une famille et qui en fait partie?
La recherche sur des thèmes concernant la famille est complexe et interroge le rapport entre la sphère privée et les normes sociales. Par exemple, l'internement d'un membre de la famille signifiait toujours une intervention brutale dans la vie familiale avec d'importantes conséquences émotionnelles et économiques. Comment les recherches sur les internements administratifs abordent-elles cette dimension de la «famille»?

Les personnes s'écartant des normes de genre du modèle bourgeois de la famille, par exemple les mères qui travaillaient à l'extérieur du foyer ou les pères au chômage, n'étaient pas reconnues comme de «bons» parents. Les enfants nés hors mariage de femmes mineures et internées administrativement étaient dans la plupart des cas placés dans une famille d'accueil ou donnés à l'adoption. De même, parmi les personnes précarisées et les membres d'un groupe stigmatisé et discriminé – comme les jéniches – le droit d'être mère ou père était socialement remis en cause.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 5**:
chapitres 2 et 4.3
»

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 4**:
encadré chapitre 1.1
et chapitre 2.3
»

La famille jouait un rôle ambivalent dans l'internement administratif. Premièrement, l'internement détruisait les relations familiales et amoureuses, le contact vers l'extérieur étant souvent compliqué par les règlements d'établissement (contrôle voire interception du courrier, peu de visites, etc.). Deuxièmement, la demande d'internement venait parfois d'un membre de la famille. On trouve par exemple des lettres de femmes qui ont demandé d'interner leurs maris parce qu'il les battait, on voit des enfants qui demandaient d'interner leur père, des parents qui demandaient d'interner leurs filles dont ils ne savaient plus quoi faire, etc. Sur le moment, la solution de l'internement était une solution d'urgence. Très rapidement on voyait que ces familles essayaient de revenir en arrière, ce qui était quasiment impossible – une fois que la personne était rentrée dans le système de l'internement, elles perdaient la maîtrise de la situation.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 8**:
chapitre 3, encadré
chapitre 8, chapitres
10, 12, 13 et 14
»

Être interné, c'était être séparé de ses parents ou de ses enfants. L'internement administratif avait aussi des répercussions financières pour la famille: si la personne concernée était responsable, seule ou avec d'autres, de son entretien, l'internement pouvait s'ajouter aux difficultés et déstabiliser davantage encore le noyau familial. De plus, la famille était souvent obligée de participer financièrement aux frais d'internement. Il n'était pas rare que la situation familiale et la question de son financement jouent également un rôle important lorsqu'une libération était envisagée.

La représentation de ce qu'est une famille ou ce qu'elle a droit d'être a changé. Aujourd'hui, des couples homosexuels ont le droit d'avoir des enfants et les familles recomposées ne sont plus une exception. Qui participe à ces changements? Qui décide ce qui constitue une famille et que sont des bons parents? Quelle influence des décisions qui interviennent dans la vie de famille ont-elles? Ces questionnements restent d'actualité.

«Autrefois, en Suisse, les détentions administratives, les interdictions de mariage, les adoptions forcées, ou même les stérilisations étaient autant de moyens utilisés pour empêcher les pauvres d'avoir beaucoup d'enfants. Aujourd'hui, le droit à la paternité et à la maternité en Suisse est largement incontesté. Ce droit est même reconnu à des minorités sexuelles. C'est un point important car ce sont précisément ces groupes qui ont pendant longtemps été visés par les internements administratifs et la stigmatisation.»

Thomas Huonker
Historien

«Indépendamment de l'époque, nous faisons face au problème fondamental de l'incapacité de certains parents à subvenir aux besoins de leurs enfants ou à les éduquer. De même, il y a des adultes qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins ou qui se mettent gravement en danger, voire menacent la sécurité d'autres personnes à cause de certaines déficiences. La différence, c'est qu'aujourd'hui, nous portons un regard différent sur ce problème. Selon la législation actuelle sur la protection de l'enfant et de l'adulte, l'idée de base est de réunir les compétences juridiques, psychologiques, sociales et médicales pour évaluer un cas. Par rapport au passé, lorsque la plupart des membres des autorités de tutelle étaient des profanes, la différence est énorme. On essaie, autant que possible, de soutenir et d'accompagner les personnes et les familles concernées. L'objectif n'est donc plus d'empêcher une famille de naître et de se développer, par exemple en retirant un enfant à ses parents ou, pire encore, en stérilisant des personnes jugées inaptes à fonder une famille.»

Lukas Gschwend
Juriste

«La douleur de la séparation et du sentiment d'abandon, exprimée dans les témoignages des personnes qui ont été séparées de leurs parents dans le contexte des placements extrafamiliaux, nous suggère que les mesures actuelles devraient consister le plus possible à aider les parents à élever leurs enfants, plutôt qu'à les placer. On s'en est rendu compte dès les années 1950 déjà des problèmes de développement cognitif chez des enfants élevés en foyer, qui ne recevaient pas suffisamment d'attention et de contact physique avec une personne privilégiée.»

Anne-Françoise Praz
Historienne

«Est-ce que tel ou tel parent pourrait perdre, pour des raisons psychiatriques, l'autorité parentale sur son enfant? Comment est-ce qu'on peut évaluer cela? Dans la pratique des expertises pédopsychiatriques, ce sont des questions qui sont posées quotidiennement. Pour moi ce sont les questions parmi les plus difficiles de ce domaine.

Le fait de pouvoir être parent est un droit que tout le monde peut exercer. On peut quelquefois être inquiet quand on voit comment certaines personnes s'occupent de leurs enfants, mais personne ne peut se permettre de juger ça.

Pourtant, par exemple dans le cas d'un divorce, la justice peut devoir attribuer l'autorité parentale à l'un ou l'autre des parents et, pour le faire, elle fera souvent appel à un psy pour qu'il évalue les capacités parentales. C'est évidemment quelque chose d'extrêmement délicat dans ce contexte. Il existe bien un certain nombre de critères, mais je ne suis pas sûr que tous les parents qui ne se trouvent pas dans une situation de divorce correspondraient à ces critères... Au fond, ça reste assez arbitraire.

Un des principes qu'on essaie d'avoir par rapport à cette question, c'est que les enfants ne soient séparés de leurs parents qu'en toute dernière instance. Quand les parents maltraitent leurs enfants évidemment, c'est plus clair. Mais dans des situations de divorce, c'est très délicat. La justice ne peut souvent prendre que la moins mauvaise décision. En particulier lors de suspicion de maltraitance, on n'est jamais sûr que la maltraitance soit avérée, il faut pourtant prendre une décision. Et si on prend la décision que l'enfant n'a pas été maltraité et qu'il l'est, c'est évidemment terrible, et si on prend la décision contraire, c'est également terrible.»

Jacques Gasser

Psychiatre et historien

LES CANAPÉS

Lisiane Rapin

Sur un canapé rouge, Quelques coussins orange, rouges, bruns traînent avec torpeur, dérangés comme à leur habitude. Les enfants sont encore à l'école, ils rentreront à 16 heures. Leur maman, Béatrice, ira les chercher. Un sac en papier tiendra dans sa main, avec à l'intérieur des pains au chocolat pour le goûter.

Sur un canapé blanc, De gigantesques coussins en peau de vache, ajustés au millimètre près, prennent toute la place. Sur la gauche, un long piano noir, lustré, brillant de noir et de blanc. La maison est vide, mais une musique chauffe l'intérieur, un concerto pour

piano de Mozart, le numéro 23, pour éloigner les voleurs. Romuald rentrera après le soleil, la manufacture lui prend beaucoup de temps. Héloïse ne reviendra pas. Les enfants resteront chez leurs grands-parents.

Sur un canapé vert, De petits coussins de toutes les formes et de toutes les couleurs se livrent bataille. Une personne peut-elle encore s'asseoir à travers tout ce fouillis? Janice a trouvé sa place, guitare sur les jambes, ses doigts entamant le rythme frénétique et entêté de Soul Sacrifice. Carles, assis sur le tapis, tape sur le dos d'une casserole. Le bébé est heureux, il joue Santana avec sa maman.

Sur un canapé brun, Un coussin avachi est mordu dans l'un des bords par une tache violette. Jean est rentré depuis quelques minutes, déjà deux verres de vin ont coulé dans son gosier. Mireille, obéissante, prépare le pot-au-feu, ignorant l'attitude de son mari, guettant d'un œil noir la bouteille – déjà presque vide. Ce soir, lorsque Mireille se couchera, à ses côtés, un ivrogne au nez rouge ronflera.

Sur un canapé bleu, *Des coussins volants s'abattent sur deux petites têtes blondes. Lola cherche Coline, sa petite sœur. Pour l'instant, les deux sont bienheureuses, mais Martial sait que cela ne durera pas pour toujours. Derrière son journal, il s'apprête à réconforter Lola, qui soudain reçoit un grand coup sur la tête, et se met à pleurer.*

Sur un canapé noir, *Tous les coussins ont déserté et gisent au sol. Deux corps blancs, dénudés, se collent, se caressent. L'air est humide, la peau transpirante, l'odeur salée. Martin habite seul dans son appartement, Louis le rejoint les mardis soir. Plus tard, à la fenêtre, ils fumeront une cigarette.*

Sur un canapé marron, *Un coussin bleu est couché sur chaque bras. À gauche, Charlot tire sur sa moustache, à droite Christine tape sur ses genoux. Yvette, leur jeune fille de dix-sept ans a disparu. Quelques heures sont passées et la porte reste immobile. Charlot soupçonne qu'elle est partie au bras d'un homme plus âgé, Christine ne veut pas le croire.*

Sur un canapé jaune, Une ribambelle de coussins rouges orne le dossier. Colette, confortablement installée, lit un livre. De la cuisine, sa mère l'appelle, c'est l'heure du souper. Son père pose le journal, empoigne couteau et fourchette, dit la prière. Ce soir, quand ses parents seront endormis, Colette rejoindra ses amis sur la place du village pour écouter de la musique, boire de la bière, qui sait, peut-être fumer ces longs bâtons de papier qui la titillent tant?

«Qu'est-ce qu'une famille?» L'idée à travers ce texte était d'ouvrir un panorama sur quelques familles, sans jugement, sans poser d'opinions. Dire: ceci est une famille, celle-ci aussi. Finalement, qu'est-ce qui est bien, qu'est-ce qui est mal?

ILS VIENDRONT TE PRENDRE

Camille Leyvraz

Ma mère m'avait prévenue: ils viendront te prendre, comme ils sont venus pour la voisine. Je ne l'ai pas crue. Et ils sont venus un matin.

Je l'avais senti grossir, et j'avais tenté de la dissimuler derrière un tablier plus ample, mais ça avait fini par se voir. Alors un matin, aux aurores, ils sont venus me chercher, et je ne me suis pas débattue, je craignais qu'ils deviennent violents. On m'a attribué un lit parmi les cent autres, une cuvette pour ma toilette et quelques vêtements réglementaires. Comme la plupart des autres, je me suis tue, je n'ai pas posé de questions.

J'ai espéré naïvement qu'ils ne me retiendraient ici seulement jusqu'à ce que l'enfant naisse, puis ils nous renverraient ensemble chez moi ou ailleurs. Je pense avoir été aveuglée par l'espoir. J'ai travaillé à blanchir le linge jusqu'à ce que ma condition ne me le permette plus. Je mangeais, travaillais et dormais en permanence avec toutes ces femmes, parmi les voleuses et les meurtrières, et les gardiens n'ont pas fait de différences; nous étions toutes de mauvaises femmes, mauvaise engeance, mauvaises mœurs.

Et puis, l'enfant a voulu naître, et il est né. Ils me l'ont pris. Ils l'ont arraché à moi, sans que je puisse même un instant le serrer dans mes bras.

Quelques mois plus tard, je sortais enfin, mais seule, sans mon fils. Et je me suis débattue – cette fois-ci –, j'ai posé des questions, j'ai crié à l'injustice, car je ne craignais plus leur violence. Et je n'obtins aucune bribe de réponse, pas une piste. Tout au plus, des menaces d'un nouvel emprisonnement. Et j'y suis retournée par deux fois, car j'ai continué à chercher, à me battre, car j'ai refusé d'abandonner. Et ce fut dur et épuisant de toujours crier contre le vent.

*Plus tard, je me mariais et avais d'autres enfants. Je ne suis plus
retournée en prison, mais je n'ai pas oublié mon fils.
Me voilà aujourd'hui grand-mère, proche de la fin, et j'ignore
toujours s'il a vécu.*

L'idée que des femmes puissent avoir été emprisonnées et séparées de leurs enfants m'horripile, et je sais que ce sujet est encore actuel selon les pays et régions, et c'est pour cela que j'ai décidé d'écrire sur ce sujet.

Les questions sur le passé sont des questions du présent

QUELLE SEXUALITÉ EST TOLÉRÉE?

LAQUELLE
EST PUNIE?

Les mesures de l'internement administratif étaient aussi utilisées par les autorités pour enfermer des personnes dont le comportement était jugé «immoral». Cela concernait en premier lieu des femmes. Quelles perceptions se cachaient derrière cela? Que voulait-on atteindre?

L'internement administratif était un outil d'intervention qui participait de la gestion par les autorités de questions sociales et politiques plus vastes telles que l'assistance, l'alcool, l'ordre et l'hygiène publics ou la jeunesse. Les préoccupations face à ces questions se déclinaient de manières différenciées lorsqu'elles concernaient des hommes ou des femmes: pour les premiers, l'enjeu était principalement d'ordre productif et centré sur le travail alors que pour les secondes il était d'abord reproductif et centré sur la sexualité. Par exemple, si l'internement en maison d'éducation visait chez les

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 3**:
chapitres 3.1, 3.2, 4.1
et 4.2
»

garçons à former des travailleurs dociles et réguliers, chez les jeunes filles il permettait de les préserver d'une sexualité prémari-tale et de les habituer aux activités domestiques. Autrement dit, l'internement des jeunes gens «difficiles» était, du point de vue de ses promoteurs, un outil de normalisation sociale qui devait éloigner les garçons «insoumis» et les filles «rebelles» des spectres – largement fantasmés – propres à leur genre, respectivement la délinquance et la prostitution.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 7**:
chapitre 3
»

En réprimant «l'inconduite», certaines lois ont explicitement visé la régulation de la sexualité des individus. Au nom de la défense d'un ordre moral et socio-économique, la pratique des autorités s'est inscrite dans une conception et une intervention fortement différenciées selon les sexes. Avérée ou supposée, la sexualité féminine hors mariage ou lucrative a été un puissant et récurrent motif légitimant l'internement, particulièrement en cas de visibilité dans l'espace public et d'accusation de «scandale».

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 4**: cha-
pitres 2.4 et 3.1
»

À travers les sources, on observe que l'internement administratif était une «solution» prise par certaines communes pour éviter le risque d'une (seconde) grossesse illégitime des femmes et donc de frais d'assistance supplémentaires. L'autre solution, pour ces femmes, aurait été le mariage. Durant l'entre-deux-guerres, des communes «arrangeaient» par exemple des mariages pour des femmes internées à Bellechasse, afin qu'elles ne relèvent plus de leur contrôle ni de leur assistance. Certaines femmes acceptaient, d'autres refusaient, d'autres encore jouaient avec cette

option pour obtenir leur libération et se débrouillaient ensuite pour échapper à ce mariage.

La violence sexuelle à l'égard des femmes n'était presque jamais sanctionnée. En outre, les victimes ont souvent été considérées comme des délinquantes, auxquelles on faisait porter la culpabilité de l'infraction commise par l'homme. Presque toutes les femmes ayant fait l'objet d'un internement administratif ont subi des violences sexuelles; notamment pour cette raison, elles ont été stigmatisées comme déviantes sexuelles et internées administrativement pour ce motif. Des violences sexuelles contre les personnes faisant l'objet d'un internement administratif – hommes et femmes – étaient également tolérées. Ces violences pouvaient être perpétrées aussi bien par le personnel des institutions que par les codétenus.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 5**:
chapitres 2.3, 2.4
et 3.2
»

Un internement enlevait le droit d'avoir des relations, et donc de vivre sa sexualité. Au sein des établissements, on a tenté d'empêcher les relations sexuelles par une stricte séparation des sexes. Néanmoins, ces relations ont toujours été présentes, homo ou hétérosexuelles, aussi bien entre personnes internées qu'entre personnes internées et membres du personnel. L'inégalité des rapports de pouvoir qui prévalait dans les institutions était une porte ouverte aux agressions et aux abus.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 8**:
chapitres 5, 7, 8, 10
et 14
»

Quel comportement sexuel est considéré aujourd'hui comme «normal», qu'est-ce qui est toléré et qu'est-ce qui ne l'est pas? La recherche historique éclaire le fait que les perceptions et les normes évoluent au fil du temps, démontrant ainsi qu'elles doivent toujours être considérées avec une distance critique.

«L'internement administratif des femmes était très majoritairement motivé par la volonté de contrôler leur corps et leur sexualité, jugée dangereuse lorsqu'elle n'était pas cadrée par le mariage et la maternité. Au cours de l'époque étudiée, cette perception du danger s'est déplacée de la prostituée à la jeune fille émancipée, dite «sexuellement précoce». Des mineures tombées enceintes ou des jeunes filles jugées «trop libérées» pouvaient ainsi se retrouver enfermées. Des hommes aussi pouvaient être internés, en raison de leur homosexualité.

Certaines personnes visées par ces mesures se sont défendues contre les étiquettes de perversion et d'immoralité que leur accolaient les autorités. Elles ont ainsi contribué à faire exister des comportements considérés alors comme déviants et à élargir les modes de vie socialement acceptables. Les féministes, surtout depuis les années 1970, ont placé la réappropriation de leur corps par les femmes au centre de leurs revendications. D'autres mouvements sociaux se sont également mobilisés pour le droit à vivre une sexualité différente. Mais l'actualité montre que les droits sexuels sont régulièrement remis en question.»

Anne-Françoise Praz
Historienne

«Actuellement on est dans une société, en Suisse, où la tolérance vis-à-vis des différentes formes de sexualité s'est modifiée de manière extrêmement importante depuis les années 1920-30 jusque dans les années 1970-80. Je pense par contre qu'il y a quelque chose qui est devenu intolérable qui était beaucoup plus accepté, c'est la maltraitance et les abus sexuels à l'encontre des enfants. Les abuseurs sexuels des enfants sont devenus, dans notre société, les nouveaux «monstres». Leur comportement est souvent considéré comme la pire chose qu'on puisse faire dans notre société. Une sexualité qui est devenue totalement interdite, c'est la sexualité avec les enfants. Et ça, c'est un changement qui est très important. Il y a encore une cinquantaine d'années, cette sexualité n'était peut-être pas tolérée, mais elle n'était que peu punie voire pas punie, pas dite, elle semblait ne pas exister socialement. Mais elle se rencontrait dans les familles; pour une jeune femme, se faire abuser sexuellement par un proche était très répandu. Plus de la moitié des jeunes femmes étaient abusées d'une façon ou d'une autre. Aujourd'hui, ce changement est encore en cours et cette tolérance passée est devenue dans le monde occidental beaucoup moins présente.

Historiquement intéressante, la question du viol: on est passé de quelque chose de tolérable à quelque chose de punissable. Aujourd'hui, le viol est puni de façon importante. Parallèlement à cela, il y a une grande compréhension par rapport à toute forme de sexualité: hétéro, homo, etc. Aujourd'hui on ne pourrait pas imaginer d'interner une personne qui aurait des «mœurs légères» ou une homosexualité.

Aujourd'hui, la limite de cette tolérance est donnée par la notion de discernement et donc du consentement. C'est ça, me semble-t-il, la limite importante aujourd'hui.

Mais si la détermination du consentement est assez claire chez des adultes (quoique!), elle est plus complexe chez des enfants. À partir de quel âge l'enfant a-t-il le discernement pour avoir une sexualité libre et autonome? C'est-à-dire pour donner son consentement de manière éclairée. Actuellement, c'est la loi qui résout cette question.»

Jacques Gasser
Psychiatre et historien

«L'impunité de la violence sexuelle, souvent perpétrée par le personnel d'institutions prétendant agir au nom de la protection et du bien-être des interné·e·s, est particulièrement frappante. À cet égard, il faut espérer qu'un contrôle accru, ainsi que le principe du double contrôle et une plus grande sensibilité permettront une diminution constante de cette violence. Par ailleurs, le fait que ces crimes soient aujourd'hui imprescriptibles est un réel progrès. Pour un enfant victime de violences sexuelles et stigmatisé par son environnement, par exemple, il est en effet très difficile de faire valoir ses droits. Ce n'est souvent que bien plus tard qu'une victime ose revendiquer ses droits, lorsqu'elle a grandi et appris à s'affirmer. Que l'on ne puisse plus lui dire à ce moment que le crime est prescrit représente un grand pas en avant.»

Thomas Huonker
Historien

BIEN FAIRE

Marilou Rytz

Nous avons bien fait

Oui, nous avons bien fait

Nous n'avions pas le choix

Nous n'avions pas d'autre choix

Nous avons essayé

Nous avons tout essayé

Les interdictions

Les privations

J'ai tellement hurlé

J'ai tellement pleuré

C'était insupportable

Invivable

Elle écoute Jimi Hendrix

Elle s'habille comme une catin

Nous avons tenté de la raisonner

Nous lui avons parlé

Il fallait la protéger

Nous devions la protéger

C'est le rôle des parents

C'est notre rôle

La protéger contre elle

La protéger contre lui

Lui

Lui

Il nous aura tout pris

Tout

Nos derniers espoirs

Notre petite fille

La musique, c'est lui

C'est pour lui qu'elle dansait

Le cuir noir, c'est lui

C'est pour lui qu'elle se maquillait

Il l'a pervertie

Il l'a dévergondée

Notre fille chérie

Notre fillette adorée

Transformée

Perdue

Nous avons échoué

Oui, nous avons échoué

Son éducation

Sa protection

Nous sommes dépassés

Complètement dépassés

D'autres doivent l'éduquer

D'autres doivent la protéger

Nous avons bien fait

Oui, nous avons bien fait

Nous n'avions pas le choix

Nous n'avions pas d'autre choix

Parce que ce sont parfois les familles qui dénoncent les leurs.
Parce que je ne peux pas croire à de la simple cruauté.
Parce qu'on veut faire au mieux pour ceux qu'on aime.
Parce qu'on se trompe parfois.
Parce qu'on a besoin de se persuader du contraire.

QUELQUES HEURES DE FIERTÉ

Sarah Marie

Quand je les vois à la télé dans leurs habits colorés, je les envie. Bien sûr que je n'en parle pas, mais je les envie. J'irais bien à New York, Londres, Paris, Zurich. Je monterais bien sur l'un de leurs chars, avec ces drapeaux, mais je reste là. Je me souviens de Paris. Oh, comme je me souviens de Paris ce 4 avril. Il n'y avait peut-être pas autant de couleurs qu'aujourd'hui, mais nos vestes en cuir par-dessus nos chemises, nos écharpes nouées et nos cheveux dans le vent. Oh, comme je m'en souviens! J'avais travaillé dur pour me payer ce voyage.

On était partis entre amis, à nous la liberté. Comme ce printemps 1981 fut bon.

Mais le retour... Le retour dans notre tendre Suisse. À la télé, ils avaient parlé d'attentat à la pudeur. Et... parmi les quelques images, il a fallu que de la foule ma tête ressorte. Alors, ils savaient. Tous... Et ça n'a pas manqué. Pour ces quelques heures de fierté, j'ai été traqué. D'abord de loin, c'était des regards, des remarques. Je m'étais toujours fait petit pour éviter cela, mais avec Paris et la télé, j'avais été repéré. Au moindre geste de travers, qu'importe sa nature, ils étaient prêts à m'attraper. Et ça n'a pas manqué. Des dénonciations probablement. Des voisins sûrement. Pour quelle raison, je n'en sais rien.

J'aurais aimé oublier, mais il y a des souvenirs qui dans le corps sont inscrits. Certains gestes. La nuit, il m'arrive encore d'en rêver. Longtemps j'ai cherché à comprendre, surtout durant mon internement. L'ordre public. Au nom de la bienséance, on m'avait enfermé. Mais eux... On leur disait rien. Leurs gestes. Non, on ne leur disait rien, pourtant qui d'eux ou de nous le dérangeait, cet ordre?

Alors, je n'irai plus à Paris, pas même pour quelques heures de fierté. J'ai donné. Peut-être qu'il me reste encore un peu de peur. Que c'est à cause d'elle que je reste ici. Sûrement. Et puis, je me fais vieux. Allez-y sans moi. Et sortez vos drapeaux colorés.

La question «Qu'est-ce que sexualité normale?» m'a poussée à réfléchir à quelle place avait l'homosexualité à l'époque. J'ai cherché un angle différent en parlant de l'après internement, dans un cas où l'internement touche à l'identité même de la personne.

Les questions sur le passé sont des questions du présent

SAIN?

MALADE?

**QUI LE
DÉCIDE?**

La santé était un thème ambivalent: d'une part, les autorités essayaient de lutter contre l'alcoolisme ou d'autres comportements jugés «malades/malsains» par l'internement administratif. De l'autre, la santé qui représentait le capital le plus important des interné·e·s était souvent menacée par les mauvaises conditions de vie à l'intérieur des institutions.

La lutte contre l'alcoolisme était un des sujets centraux lors des débats sur les lois d'internement administratif. En règle générale, ces lois établissaient une distinction entre les alcooliques pouvant être soignés et ceux qui étaient jugés «incurables». Ces derniers risquaient la détention administrative dans des établissements de travail ou des cliniques psychiatriques. Les autorités voyaient dans l'internement forcé et souvent prolongé un moyen efficace de résoudre la «question de l'alcool» et les problèmes sociaux qui y étaient associés (criminalité, pauvreté, etc.). Sous l'influence de la médecine et du travail social, les lois et les explications scientifiques ont considérablement évolué au fil du temps.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 3**: cha-
pitres 2 et encadré
chapitre 3
»

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 6**:
chapitre 2
»

En Suisse, on peut classer les institutions selon l'objectif qu'elles se donnent: éducation, sécurité ou thérapie. Pour la thérapie, c'est au caractère médicalisé qu'on se réfère. Des établissements psychiatriques, de même que certains établissements pour buveurs, se désignaient ainsi explicitement comme des institutions médicales plutôt que comme des institutions du système pénal.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 7**:
chapitres 3 et 4
»

Les internements pour maladie mentale ou alcoolisme occupent une part importante de la pratique des autorités. Sous couvert de thérapeutique et d'objectivité médicale, l'internement demeure souvent dans sa réalité et sa finalité une mesure répressive de contrôle social. Parmi les acteurs mobilisés en cours de procédure, les «experts», en particulier les médecins et les psychiatres, jouent un rôle central. La catégorisation malade/sain, ou curable/incurable, ainsi que la définition même de ce qui est pathologique et de ce qui est normal évolue au cours du temps, tout comme les remèdes préconisés.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 8**:
chapitres 2, 8 et 9
»

Les établissements avaient un intérêt à ce que leurs pensionnaires soient capables de travailler, et donc qu'ils soient en bonne santé. Cela signifie que les besoins de base tels que l'alimentation ou l'hygiène personnelle devaient être assurés. Avec l'internement, cependant, les personnes concernées, femmes et hommes, perdaient la liberté de décider eux-mêmes de ce qui était nécessaire à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Il revenait à la direction de l'établissement de déterminer qui recevait quoi à

manger, en quelles quantités, ou encore quelles infrastructures étaient disponibles pour les besoins d'hygiène.

Pour les personnes internées, la santé représentait un capital essentiel qui jouait un rôle déterminant dans leur capacité à supporter leurs conditions (privations, travail forcé, séparation de leurs proches, etc.) ou de s'imaginer une nouvelle vie à la sortie. Le droit à la santé et à la conservation de la vie semble représenter le seul droit que les interné·e·s comprenaient comme le plus imprescriptible. C'est le sujet principal des lettres d'interné·e·s retrouvées dans les archives. Cependant, cette volonté de survie se heurtait souvent aux blocages du système, qui entravait leur accès aux soins: limites budgétaires, préjugés des autorités, de la direction et même des médecins à l'égard des personnes internées, qu'on accusait de simulation. Les problèmes de santé, liés à la dureté du travail physique et à la mauvaise alimentation, ont souvent perduré après la sortie de l'établissement.

»
Pour en savoir plus,
voir **volume 4**:
encadré chapitre 2.1
»

Dans le domaine de la santé, comme ailleurs, le savoir évolue constamment. Ce qui était perçu comme sain autrefois est peut-être jugé comme malsain aujourd'hui et vice-versa. Cette conclusion ouvre de nouvelles perspectives et interroge la gestion actuelle de la santé: qui décide ce qui est sain et ce qui ne l'est pas?

«À première vue, on peut penser qu'il est facile de juger de ce qui est sain et de ce qui ne l'est pas. Mais lorsque l'on réfléchit aux internements administratifs ou à la société en général, on réalise que la santé est un concept normatif. Il y a des débats sur ce que sont la santé et la maladie, et il en existe différentes définitions. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme un «état de complet bien-être physique, mental et social». Il ne s'agit donc pas uniquement de l'absence de maladie ou d'infirmité. L'OMS qualifie «la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre» comme un droit fondamental de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, ou encore sa condition économique ou sociale. En ce qui concerne les recherches de la CIE, on constate que cette idée d'un droit fondamental à la santé n'existait pas dans le passé.

Nous constatons plutôt qu'on mélangeait beaucoup la santé et l'ordre, l'aspect de la santé occultant celui de l'ordre et

inversement. Ce phénomène peut s'observer aujourd'hui encore. On se focalise souvent sur les personnes qui ne correspondent pas à une certaine image de la santé. On ne combat pas l'excès de poids, mais l'individu en surpoids; on ne lutte pas contre la fumée, mais contre le fumeur. Dans la discussion sur la question de savoir si les personnes obèses ou les fumeurs devraient payer des primes d'assurance maladie plus élevées, on part du principe qu'ils sont eux-mêmes coupables de leur condition. Cette culpabilité présumée est bien entendu aussi un jugement de non-valeur.»

Markus Notter

Juriste

«Qui déclare que quelqu'un est en santé ou malade? Il n'y a pas de réponses simples à cette question. En tant que médecin, il y a des éléments qui font que je peux différencier entre ce qui est normal et ce qui est pathologique. L'observation clinique cherche à mettre en évidence des signes et des symptômes qui peuvent être regroupés en syndromes et éventuellement en diagnostic. Avec cette méthode de travail, il reste à définir une norme, ce qui est considéré comme «normal». Pour les questions somatiques, c'est relativement simple: quand on suspecte qu'une personne a un bras cassé, on peut faire une radio et des signes objectifs relevés prouvent que c'est bien le cas. En ce qui concerne les questions psychiques et psychopathologiques, c'est plus délicat: certains symptômes sont des symptômes objectifs, facilement observables, d'autres sont plus subjectifs et susceptibles d'interprétation différente suivant, par exemple, la culture dans laquelle ils s'expriment.»

Jacques Gasser

Psychiatre et historien

«La santé et la maladie sont étroitement liées à la question de savoir qui est intégré ou marginalisé dans une société. Je suis frappée par la puissance qu'a aujourd'hui encore l'expertise, comme on l'observe également à l'époque dans les recherches de la CIE. On continue par exemple de reconnaître sans discussion aux médecins et aux psychiatres le pouvoir absolu de décréter qui est malade et devrait de ce fait être exclu de la société. Le souci de la prévention joue évidemment ici un rôle important. Je constate un besoin à nouveau croissant de sécurité exprimé par la société. Nous sommes aujourd'hui, davantage qu'il y a encore quelques années, disposés à enfermer des personnes pour des durées plus longues et à les exclure ainsi de la société.»

Loretta Seglias
Historienne

«La question de la médicalisation de l'internement depuis le dernier tiers du xx^e siècle est intéressante. On est passé de notions plutôt morales ou politiques, de préservation de l'ordre social, pour définir les personnes qui devaient être internées, à des critères beaucoup plus médicalisés. Maintenant, les motifs pour faire des placements à des fins d'assistance (PLAFA) sont beaucoup moins fondés sur des notions morales que sur des questions de protection de personnes vulnérables pour des raisons médicales. Ce sont des personnes qu'on estime avoir besoin d'une aide, car elles auraient perdu leur autonomie à cause de leur pathologie. Aujourd'hui l'autonomie est placée très haut dans la hiérarchie des valeurs. On estime qu'on peut temporairement priver de liberté une personne pour qu'elle puisse retrouver son autonomie et non pas parce qu'elle dérange (l'un n'empêche d'ailleurs pas l'autre!). C'est apparemment paradoxal: on prive une personne de liberté pour qu'elle puisse la retrouver.

J'aimerais encore souligner que priver quelqu'un de liberté, faire un placement à des fins d'assistance, c'est toujours quelque chose de très grave, pas de doute, ce n'est jamais banal. C'est une décision difficile à prendre et qui ne doit se décider qu'en dernière instance, une fois que d'autres solutions moins attentatoires à la liberté personnelle ont été tentées.»

Jacques Gasser
Psychiatre et historien

«Les soins médicaux de base étaient souvent rudimentaires dans les institutions étudiées. Cela soulève la question de savoir quels besoins fondamentaux sont reconnus à l'individu et dans quel but? Cette discussion se poursuit aujourd'hui. Qui a droit à quel traitement médical? Les bénéficiaires de l'aide sociale ont-ils un droit à la santé moindre que celui des personnes qui n'ont pas besoin de soutien financier?»

Loretta Seglias
Historienne

«Parmi les personnes concernées par des mesures de coercition à des fins d'assistance, beaucoup sont atteintes de traumatismes dans leur santé physique et mentale. Ce problème est probablement sous-estimé de nos jours. Beaucoup d'entre elles souffrent de maladies, de troubles, de négligences. Ces maux sont parfois diffus, de sorte que leur cause n'est pas toujours claire. Cependant, on ne peut exclure la possibilité que nombre d'entre eux soient en relation avec la biographie et les traumatismes de l'individu concerné.»

Martin Lengwiler
Historien

APPEL À LA POPULATION

Lisiane Rapin

«L'homme perd la raison de par lui-même, n'est-ce pas? Certains hommes, effectivement, naissent pour être déréglés naturellement, cela va de soi – on les appelle les aliénés, les fous. D'autres, cependant, savent se tenir et c'est ce que nous appellerons la civilisation. Ce sont des hommes qui ont appris à maîtriser leurs corps, leurs pulsions; et c'est cette maîtrise qui est fondamentale pour le maintien de notre société.

Au-delà de la folie naturelle de certains, l'homme du ^{xx} siècle a su écarter l'animal dont sont faites ses origines – oui, auparavant l'homme était une bête. Aujourd'hui, un pays comme la Suisse, n'est plus un fourre-tout à animaux. Ses hommes marchent debout, civilisés et fiers. Ce sont des travailleurs, des personnes saines dans

le corps et dans l'esprit. Ils unissent leur pays, ils sont l'honneur du pays.

Cependant, parlons un brin de ceux qui trahissent cette unité, qui glissent lentement le long du piédestal mis à leur disposition, glissent jusqu'à... salir le sol. Oui, ils font des taches sur le sol, des points noirs qu'on effacerait volontiers pour retrouver la netteté d'un carrelage blanc, sans bavure, ce que revendique notre pays! Ce ne sont plus des hommes, ce sont des individus...

Entendez-moi bien, les... les ivrognes, les buveurs quotidiens, ceux-là, non! Ils n'attendent pas la folie mère, celle qui couve chez les hommes malades, ils la cherchent, ils la titillent, et c'est à l'animal du fond des âges qu'ils font appel pour la réveiller. Comment, me direz-vous? Oui, comment réaniment-ils leurs animaux? L'alcool.

Ce liquide chaud qui traverse les rues de notre Suisse, il fait perdre la tête à nos hommes! Les bêtes enfouies envahissent leur tête, leur raison. Elles leur font perdre leur civilité. Les bêtes de certains hommes nous ridiculisent nous, et notre pays. Pire que cela, même! Avec leurs trop grandes pattes et leurs trop grands élan de violence, ils salissent le pays! Le pays devient sale sous ce fléau!

Une nouvelle figure apparaît pour ces hommes qui ne savent pas se

tenir, et ignorent l'honneur de leur pays. Nous les appellerons <les alcooliques>. La tare – l'animal assoupi – doit être prise en charge, si nous ne voulons pas risquer d'aggraver la situation. Encore une fois, ce ne sont plus des hommes mais des individus, qui créent une couche gluante, une véritable plaie sociale.

Regardez-les, ces personnes ivres, dans les rues et sans contrôle!

Regardez-les, ces pères de famille, vidant des bouteilles et des bouteilles devant leurs propres enfants, chaque soir, et par habitude!

Regardez-les, ces autres, dans les auberges, buvant je ne sais quel alcool chaud, tous les jours, à toutes les heures!

Faisons le nécessaire pour les écarter de notre société, laquelle ils mettent en danger avec leurs brusqueries, leurs violences, leurs têtes qui s'en vont. Ne laissons pas nos enfants se faire dévorer par cette plaie, par ces animaux. Nous devons conserver l'hygiène de notre société. Ne laissons pas ces individus engendrer de la mauvaise chair, gardant en ses tripes la tare qui est la leur.

Écoutez-moi, entendez ma requête: ces individus, nous devons les guérir de gré ou de force, car si nous ignorons cette plaie gluante qui émerge à l'intérieur de notre pays, nous courrons à sa perte.»

Fléau hygiénique, Fléau social. Autant de termes que l'on retrouve sur le site de la CIE en lisant la source intitulée «*Quand les psychiatres [...]*». Ce texte a pour but de figurer leur violence et d'ouvrir une réflexion: www.uek-av.ch/psychiatre.

RÉVEIL

Camille Leyvraz

Dans la chambre où je dors, il y a un réveil qui fait trop de bruit. Tic-tac. Tic-tac. J'ai demandé qu'on l'enlève, mais on ne veut pas, parce que c'est un caprice. Alors quand je lis, je secoue ma jambe droite, continuellement. De petits mouvements saccadés, en rythme avec les tics et les tacs. Et quand je lis, c'est toujours la bouche ouverte, parce que les mots résonnent entre eux et forment un circuit d'écho. Mais j'écris toujours la bouche fermée, sinon, ils risqueraient de s'échapper.

Ici, on se fâche contre moi, parce que je ne me lave plus. L'araignée dans la baignoire ne veut pas me voir nu, et si j'essaye

quand même, je me sens sale, et ça me fait mal dans les yeux. Elle y met des étincelles qui me brûlent. On voudrait bien que je fasse des efforts, parce que c'est vraiment agaçant de voir qu'à mon âge, je me comporte encore comme un enfant. On aimerait que je réalise à quel point c'est pesant pour ma famille de devoir s'occuper de moi, et que c'est pas parce qu'on m'a mis avec les fous que ça veut dire qu'on m'aime plus. On voudrait bien que je sois utile dans notre société. Alors, on me donne des choses à faire, des choses simples, à peindre, à assembler, mais même ça, je n'en suis pas capable. Je suis vraiment inemployable. On me force à me laver, parce que je sens mauvais, et après, ça me gratte sur le dessus des mollets. Alors je gratte, et on dit que si je continue, on devra attacher mes mains.

On vient me voir parfois. Ma famille vient parfois, mais repart toujours déçue parce que je ne fais pas d'efforts. On vient me voir de moins en moins souvent, mais ça ne tient qu'à moi de faire changer les choses.

Dans la chambre où je dors, j'ai cassé le réveil, parce que je ne pouvais plus respirer à mon rythme, à cause des tics et des tacs qui étaient trop rapides. On dit que tout ce que je veux, c'est être

*au centre de l'attention, et que c'est pas de cette manière que je
sortirai d'ici. Ce mois-ci, je n'aurai pas droit aux visites, et je dois
bien réfléchir au fait que je punis aussi ma famille à cause de
mes bêtises.*

*Il y a un nouveau réveil dans la chambre, une horloge, au-dessus
de la porte, et je ne peux plus respirer.*

C'est en réfléchissant aux questionnements sur la santé posés sur le site Internet de la CIE que j'ai décidé d'imaginer une situation comme celle-ci, sur la prise en charge des personnes psychiquement atypiques.



Dans les coulisses du film *Paroles d'experts*.
Internements administratifs et chemins vers la réhabilitation.
Regardez le film en entier sur le site Internet de la CIE:
www.uek-av.ch/documentaire.



«Pendant longtemps, on ne pouvait pas dire ça... Encore il y a trente ans on n'aurait jamais pu dire ouvertement ce qui s'était passé. Les gens ne le savaient pas. Il y a trente ans, je n'aurais jamais dit que j'avais été à Hindelbank. Et si après on disait oui mais je n'ai rien commis, ils auraient tous souri et dit, oui, c'est ce que dit chaque meurtrier, je n'ai rien commis... Et je l'ai toujours tu. Je l'ai tu pendant quarante ans.»

Liliane Gremion

POURQUOI

Ed Wige

*pas sage, va dans la cage! la cage car j'ai pas été sage. quel sage a décrété la cage? couché dans la cage, oui, oui – je serai sage. sache que ce qui t'attend, c'est la cage! le sauvetage par la cage. un sauvage dans une cage. une nouvelle page dans la cage? un passage pour le sauvage. la cage sans partage. celui qui partage est sage. pas de cage. le sauvage ne partage pas. toute la cage est pour le sauvage. il se mettra à la page.
la cage le rendra-t-elle sage*

?

Ce texte tient son inspiration de l'émission *Temps présent* «Les barreaux de la honte» diffusée par la RTS le 10 mars 2011: www.bit.ly/tempspresent2011.



«LA LIBERTÉ EST UN CHIEN JAUNE» – REPRÉSENTATIONS DE L'INTERNEMENT ET DE L'OSTRACISME DANS LA LITTÉRATURE SUISSE DE LANGUE ALLEMANDE

Christine Lötscher

Chercheuse en littérature, Université de Zurich /
Université de Hildesheim

«À l'âge de dix ans, on m'a transféré de la maison de redressement au pénitencier. J'étais orphelin, mais B. disait: «[...], tu n'es pas éduicable».»¹ C'est par ces mots que le narrateur du *Cas du détenu Bund (Strafarbeit)*, premier roman de l'auteur biennois Jörg Steiner (1930–2013), résume son parcours. Dans *Kreuz Teufels Luder*, roman d'Evelyna Kottmann (née en 1961), la sœur Andrusia, responsable de l'éducation de filles issues d'un milieu «difficile» dans un foyer catholique, note dans son journal les phrases suivantes: «Je pense que R. tient quand même beaucoup de sa mère. Je ne crois pas qu'elle ait été pervertie par son milieu. Elle a plutôt hérité des déviances sexuelles de sa mère [qui a dû se prostituer pour survivre, NDA]. Le péché héréditaire est profondément ancré en elle.»²

Dans les témoignages d'anciens interné·e·s administrative·s, leur vie se résume avec une rapidité effrayante à une sinistre litanie: «enfant placé, pensionnaire d'une institution,

1 Steiner 1962, 34 (Traduction française de Christine Kübler, Paris, 1970). Sauf mention contraire, tous les extraits cités dans ce texte sont traduits librement (NDT).

2 Kottmann 2015, 140.

détenu d'une maison de correction».³ Le système des enfants placés et celui de l'internement administratif ont beau être formellement distincts, ils sont souvent cités ensemble parce qu'ils se chevauchent dans les biographies: bon nombre d'enfants placés ont été internés plus tard par décision administrative. Les textes littéraires décrivent d'une manière semblable l'expérience des *Verdingkinder* et des interné·e·s administratif·ive·s adolescent·e·s et adultes, et établissent des liens entre les pratiques d'exclusion, d'enfermement et d'exploitation et le système social en Suisse. Mais ils s'intéressent avant tout aux êtres, car seule l'histoire individuelle de ces hommes et de ces femmes peut nous révéler les souffrances qu'ils ont endurées, leurs angoisses, leur détresse, mais aussi leurs espoirs, leurs souhaits et leurs rêves. La littérature n'apaise pas les souffrances, au contraire: elle les rend plus palpables. Mais elle a un pouvoir dont témoignent notamment les romans d'auteurs suisses, c'est de rappeler aux lecteurs qu'il existe des forces plus puissantes que l'État et ses autorités, que les tuteurs et les directeurs d'institution: le récit, l'amour et l'espérance.

Les récits des personnages de roman qui ont subi un internement administratif commencent presque toujours par l'enfance. Cela tient d'une part au travail de remémoration et de reconstruction dont découlent ces romans souvent proches de l'autobiographie, au besoin de comprendre ce qui s'est passé et comment tout a commencé, et d'autre part à une tradition toute littéraire: les romantiques allemands ont fait du roman *Émile ou l'éducation* (1762) l'un de leurs livres de chevet. Rousseau y plaide pour le jeu en harmonie avec la nature et le libre épanouissement de la personnalité par opposition à la discipline et à la punition. L'enfant romantique devient alors l'incarnation de la candeur et de l'amour naturaliste de la vie, de l'homme dans son état idéal. L'idée qu'on puisse le maltraiter et nuire à

3 Loosli 2007, 19.

son épanouissement devient d'autant plus insupportable. La série des *Heidi* (1880/1881) de Johanna Spyri véhicule, malgré une fadeur empreinte de simplisme, une thèse utopiste: si la société laissait l'enfant romantique s'épanouir librement, le monde serait plus joyeux, plus aimant et plus juste.⁴ Si les méthodes pédagogiques coercitives que Mlle Rougemont (*Fräulein Rottenmeier*) applique à Francfort font partie des sommets humoristiques de l'œuvre de Spyri, on a le cœur brisé de voir la jeune Heidi devenir l'ombre d'elle-même sous la férule de la bonne éducation bourgeoise. Dans la seconde moitié du xx^e siècle, dans les premiers ouvrages de Jörg Steiner, par exemple, l'enfant romantique se transforme en un adolescent difficile dont l'énergie hostile remet tout en question et finit par exploser en mai 1968.

L'engouement des lecteurs pour *Heidi* et pour son idéal d'enfance romantique contrastait violemment avec la réalité d'un système éducatif et social qui tenait pour acquise l'infériorité génétique de groupes de population entiers et qui croyait aux bienfaits de la discipline et du labeur. Il y croyait d'autant plus que le travail forcé rapportait des fortunes à l'État. Les récits littéraires n'en font pas mystère, qui tirent notamment leur force de la contradiction entre l'utopie romantique de l'enfant, germe d'un monde meilleur, et la réalité, qui cherche à anéantir précisément cet enfant et avec lui tout espoir en l'humanité.

Les personnages marginaux incompris et maltraités, les récits d'artistes refusant d'entrer dans le rang, dont les écrits expriment une forme de résistance, une tentative d'échapper au carcan helvétique, la littérature suisse du xx^e siècle en fourmille au point que ces témoignages sont devenus un genre à part entière.⁵ Ce genre réunit des tempéraments littéraires

4 Voir Spyri 2000, Spyri 1984 (*Heidi, Années d'apprentissage et de voyage, Où Heidi a l'occasion de mettre en pratique ce qu'elle a appris*, Paris, 1933, pour la traduction française).

5 Voir par exemple Caduff 1997.

aussi différents que Robert Walser, Max Frisch, Peter Bichsel, Paul Nizon, Regina Ullmann, Adelheid Duvanel, Erica Pedretti, Markus Werner ou Verena Stefan, en une liste quasiment infinie. Et si la création littéraire des dernières décennies s'est émancipée des thématiques typiquement suisses, on voit régulièrement paraître des textes manifestant une sensibilité marquée pour l'exclusion et la violence. Dans son dernier livre, *Schildkrötensoldat* (2017), Melinda Nadj Abonji campe un jeune homme dégoûté par le machisme et les manières épouvantables qui caractérisent l'armée pendant la guerre de Yougoslavie, et qui va se rebeller en douceur en portant sur le monde et les choses un regard neuf et original.

Mais nous nous intéressons ici exclusivement à des romans (une sélection courte mais représentative de Romands suisses alémaniques) dont les protagonistes ont vécu l'internement administratif en institution, en hôpital psychiatrique ou en pénitencier, ce qui a fait d'eux des victimes des œuvres sociales suisses. La plupart de ces romans ont été écrits au xx^e siècle et ont un fond autobiographique. Et les histoires qu'ils racontent se répètent à l'infini, comme dans les innombrables témoignages qu'ont publiés ces dernières années des hommes et des femmes victimes de mesures administratives. Ce qui distingue le roman du récit autobiographique, ce n'est pas la volonté, que les deux genres partagent, de réveiller les consciences, d'accuser, de se faire entendre. Les textes littéraires, aussi sombres et violents soient-ils, ont ceci de particulier qu'ils témoignent toujours d'une quête de liberté que seule peut traduire la représentation artistique d'une pensée ou d'un imaginaire différents. Cette quête passe par le maniement de la langue mais aussi, parfois, par le jeu avec des types de personnage et des recettes de la littérature de genre. C'est la voie qu'a choisie Friedrich Glauser (1896–1938) dans ses romans policiers mettant en scène l'inspecteur Studer.

Critique d'un système

Un matin brumeux de novembre, on découvre au cimetière du village de Pfründisberg le cadavre d'un certain James Farny. Les circonstances de la mort sont mystérieuses. Le vieil homme a reçu une balle en plein cœur, une arme fumante repose à côté de sa main droite, mais la blessure mortelle est recouverte de vêtements intacts. C'est la quatrième affaire de l'inspecteur Studer. Dans *Studer et l'affaire du Chinois (Der Chinese, 1939)* comme dans tous les romans policiers de Glauser, l'enquêteur de la police cantonale de Berne va remuer un cloaque infesté d'intrigues et de népotisme. À Pfründisberg comme ailleurs, sa rectitude et ses méthodes peu orthodoxes finiront par révéler le vrai visage de fonctionnaires et de notables véreux afin que justice soit faite. Studer sait exactement où obtenir de l'aide: pas chez les puissants, qui ne cessent de le mener en bateau pour protéger mutuellement leurs arrières; celui qui détient la vérité est un être méprisé de tous, un garçon qui a été interné, ostracisé, un *Armenhüüsler*⁶ (indigent) au parcours «classique»: mère célibataire, enfant placé de force, maison des pauvres. Il se cache à l'auberge *zur Sonne*, où Studer a établi son quartier général. Il est invisible. Un fantôme. Mais le flair de Studer lui révèle qu'il y a là quelqu'un qui en sait plus que tous les autres. Sans le jeune Ludwig, qu'il nomme aussitôt son assistant, jamais Studer ne parviendrait à dénouer le complot des Pfründisbergeois avides et sans scrupule.

D'emblée, le narrateur place le monde sous un éclairage différent: les délinquants ne sont pas les pauvres qu'on interne jusqu'à ce qu'on les jette en prison sous un prétexte quelconque, ce sont les maîtres qui décident péremptoirement de la vie des autres et qui viennent tenir de grands discours dans l'auberge, à commencer par Hungerlott, le directeur de la maison des pauvres du village.

6 Glauser 1989, 49 (Traduction française de Catherine Clermont, Paris, 1991).

Studer ne présente pas les choses ainsi: ce n'est pas un causeur. Glauser laisse parler ses personnages. Il organise son histoire de telle manière que les représentants du pouvoir institutionnel, les détenteurs de la vérité officielle, parlent sans réaliser qu'ils finissent par se trahir. Les «petits» personnages, sans défense en apparence, qui n'ont qu'à se plier aux décisions des autres, ont le don de s'exprimer d'une façon qui fait qu'on les croit sur parole.

Il n'est pourtant pas évident qu'un garçon tel que Ludwig soit capable de raconter son histoire. Les récits autobiographiques d'individus qui auraient pu servir de modèle à Glauser pour ce personnage dressent le portrait tourmenté de jeunes gens à qui leur histoire a été inculquée de force. Pour trouver sa propre voix afin de raconter, à l'oral et à l'écrit, ce que l'on a enduré, il faut du temps, Glauser le sait bien. Il faut d'abord prendre conscience du fait qu'on n'est pas seul dans son cas. Dans sa préface aux mémoires de Friedrich Dreier, placé de force dans son enfance, l'historien Thomas Huonker explique que «ce n'est qu'en consultant son dossier qu'on prend conscience que ses souffrances personnelles découlent d'un vaste système officiel à la mécanique bien huilée, peu regardant sur la vérité.»⁷ Et il poursuit: «Découvrir qu'on n'est pas un cas particulier spécialement difficile mais l'une des nombreuses victimes d'une grande injustice sociétale donne à beaucoup d'entre eux la possibilité d'examiner leur propre biographie de telle manière qu'elle ne reste pas une succession de désastres qui menacent toujours et souvent se réalisent, mais qu'une interprétation autonome et une prise en main de sa propre vie deviennent possible.»⁸ Le roman *La Redresse* d'Arthur Honegger (1924–2017), basé sur la propre histoire de l'auteur, relate avec force cette prise de conscience. Le narrateur Berni Oberholzer, enfant illégitime, est placé dans une famille d'accueil dans l'Oberland zu-

7 Préface de Thomas Huonker, in Dreier 2007, 11. Thomas Huonker est membre de la CIE Internements administratifs.

8 Préface de Thomas Huonker, in Dreier 2007, 11.

richois. Son tuteur est un adepte de l'idéologie de la prédisposition génétique à l'indomptabilité sexuelle, la paresse et la délinquance. L'«enfant du péché» finira tôt ou tard en prison.⁹ La moindre farce de gamin, le moindre baiser donné avec une timidité de potache, lui sont reprochés comme autant de délits. Contre l'avis du père nourricier et malgré une expertise psychiatrique prometteuse, le tuteur, intraitable, fait interner le garçon dans une maison de redressement à Oetwil:

«Tu es supérieurement intelligent, tu as réussi tous les tests et les examens. Mais ton âme est noire, tu as des pulsions impures. Tu t'es comporté d'une manière indécente. [...] J'ai pris cette décision car je te considère comme un cas désespéré. À Oetwil, on t'apprendra à te comporter normalement. C'est un établissement très strict. On y travaille dur, et... enfin, tu verras bien. Ce ne sera pas une partie de plaisir. Mais je n'avais pas le choix: ta mère était une putain et ton père est en prison.»¹⁰

Berni est ensuite envoyé dans une ferme, où il travaillera comme un esclave. Son tuteur, tant qu'il sera en vie, fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire avancer le garçon sur le chemin qu'il lui a assigné et qui aboutit à la case prison.

Honegger s'efforce de laisser parler le narrateur du point de vue de l'enfant innocent, qui ne comprend pas ce qui lui arrive, qui voit le monde des adultes comme une machine absurde à produire des mesures de coercition arbitraires. L'histoire de Berni reflète certainement l'expérience du système de l'internement administratif qu'a vécue Honegger enfant et adolescent. Le récit témoigne d'une profonde connaissance du traitement qui était réservé aux personnes rejetées dans les marges de la société et pour qui la malédiction de l'internement se répétait de génération en génération. Il repose sur l'analyse socio-historique d'un système dont les principes étroits et bigots ont marqué la société tout entière, en forçant certains à vivre dans la honte et la peur. Et toutes les per-

9 Honegger 1974, 17.

10 Honegger 1974, 77.

sonnes concernées semblent jouer le jeu comme s'il existait un consensus tacite sur le fait que la prospérité bourgeoise des uns n'était possible qu'au prix de l'exclusion radicale des autres, les inadaptes. En ce sens, *La Redresse* est un roman politique aux intentions claires: amener le lecteur, en le «prenant aux tripes», à prendre conscience d'une injustice qui s'est déroulée derrière la façade d'un soi-disant État de droit: quiconque ne marchait pas droit était interné.¹¹

Honegger n'est pas le premier à avoir traité ce sujet dans la littérature. L'écrivain et critique de la société Carl Albert Loosli (1877–1959) l'a fait dès la première moitié du xx^e siècle, amorçant, dans ses essais, l'analyse sociopolitique et esquissant le cadre historico-scientifique qui a permis à Honegger et à bien d'autres de raconter leur histoire. Honegger se réfère clairement à l'œuvre de Loosli dont il défend implicitement la thèse majeure: en pratiquant l'internement, l'État suisse fait la guerre à son propre peuple. Dans un pamphlet publié en 1939 (*«Administrativjustiz» und Schweizerische Konzentrationslager*, «La soi-disant justice administrative et les camps de concentration suisses»), Loosli qualifie les maisons de travail de «camps de concentration» en se référant non pas aux camps d'extermination du régime nazi, dont il ne pouvait encore rien savoir alors qu'il écrivait ce livre, mais aux camps de prisonniers de guerre de la Première Guerre mondiale. Il considérait clairement l'internement tel qu'il a été pratiqué en Suisse comme une arme de guerre:

«Nos maisons de travail indissociablement liées, à tout point de vue, aux pénitenciers et aux maisons de redressement ordinaires, ne sont rien de plus ni rien d'autre que cela. Elles sont elles aussi une manifestation, certes pudiquement voilée, d'une guerre civile aux accents de lutte des classes. La classe supérieure, d'abord économiquement mais surtout politiquement, s'en sert comme d'un instrument de combat et d'anéan-

11 Introduction, in Loosli 2007, 8.

tissement contre les pauvres, les déshérités et ceux qu'elle a abandonnés. Elle fait exactement comme partout ailleurs, d'une part pour assurer sa propre sécurité, de l'autre pour masquer la gêne qu'elle éprouve vis-à-vis de ses détenus parce qu'elle ne sait pas que faire d'eux de raisonnable et n'a ni le bon sens ni le courage d'entreprendre avec eux quoi que ce soit qui valorise la société et qui préserve l'État.

Le fait que la «justice administrative» cherche à se dédouaner en multipliant les explications et se drape dans sa vertu en prêchant la correction et la rééducation ne doit tromper personne. Ses camps de concentration, nos maisons de travail, sont et resteront des établissements provisoires pour des gens que les autorités, l'administration et le fisc considèrent comme gênants, seraient heureux d'exterminer, mais ne peuvent ou ne veulent ni endurcir, ni normaliser économiquement.»¹²

L'oreille de l'inspecteur Studer

Friedrich Glauser aussi a connu le système de l'internement administratif de l'intérieur. Alors qu'il est âgé de quatorze ans, son père envoie cet adolescent «difficile» à la maison d'éducation Glarisegg à Steckborn. Devenu toxicomane, il sera mis sous tutelle et multipliera les séjours en clinique psychiatrique. Son roman ne vise pas tant à l'analyse et à l'explication; il se fascine plutôt pour le pouvoir qu'à la littérature d'inventer d'autres mondes. Glauser recourt aux moyens du roman policier pour sauver Ludwig, pour offrir un avenir à un personnage qui en principe n'a pas de chance. Pour l'occasion, son style habituellement lapidaire s'empreint de pathos. Pour raconter, il faut être deux, et le deuxième, ici, c'est l'oreille tendue de Studer. L'homme sait écouter, ce qui explique aussi son sens de la justice. «Raconte, Ludwig!», lance-t-il au jeune homme en lui offrant un Brissago. Glauser crée ainsi une situation où deux

¹² Loosli 2007, 248.

hommes aussi différents vont se parler d'égal à égal: «Le valet de ferme et l'inspecteur fumaient à qui mieux mieux.»¹³

La manière dont le narrateur commente l'histoire de Ludwig (et laisse Studer la commenter) est intéressante. Le récit, qui passe sans cesse du point de vue du narrateur à celui de Ludwig, commence par «C'était une histoire simple.»¹⁴ On connaît les différentes étapes de la vie du jeune homme: famille d'accueil, placement, maison de redressement, maison des pauvres. Mais Ludwig les raconte en une langue originale et vivante, pour ainsi dire littéraire dans sa façon habilement naïve de contrer le verbe ampoulé de la haute société, à la manière des *Rédactions de Fritz Koch* (*Fritz Kochers Aufsätze*) de Robert Walser. Et ce n'est pas tout: Ludwig voit clair dans les compétences des pédagogues et ne se fait aucune illusion sur leurs grands principes éducatifs. Il a compris dès l'enfance, dans la ferme où il était placé, comment la violence s'exerce de haut en bas:

«Le dimanche, le paysan allait à la taverne, et comme il n'avait pas d'enfant, c'est sur moi qu'il se défoulait en rentrant. Je pense», le visage de Ludwig s'éclaira d'un mince sourire, «qu'il aurait bien frappé sa femme, mais elle était plus forte que lui, alors il se rabattait sur moi.»¹⁵

Le narrateur ne cesse de souligner l'implication de l'interlocuteur dans le récit en permettant à Ludwig de s'adresser directement à l'inspecteur: «Croyez-moi, Monsieur, je n'avais pas de grandes ambitions: mon petit salaire et mon travail, c'est tout [...]» et en analysant les réactions de Studer, lequel prend peu à peu conscience de l'effet qu'a sur lui la douce voix du jeune homme:

«Il y avait quelque chose de douloureux dans cette manière simple de raconter et Studer avait le cœur tendre. Il sentait la sueur perler sur ses joues, en accusa le poêle surchauffé, mais juste un instant – puis il sut que c'était l'histoire de Ludwig qui

13 Glauser 1989, 55.

14 Glauser 1989, 55.

15 Glauser 1989, 56.

lui mouillait le visage. «C'est encore long? demanda-t-il d'une voix enrouée. Je veux dire, ton histoire.»¹⁶

Le récit de Ludwig est extrêmement raffiné dans sa simplicité. Sa manière de parler directe, en partant de son expérience personnelle, le désigne comme l'un des personnages les plus intelligents du roman alors qu'il replace ses souffrances, où s'intercale encore une histoire d'amour avec une femme qui mourra de la tuberculose, dans le vaste contexte qu'on appellerait aujourd'hui bio-politique:¹⁷

«Mais nous n'avions pas de papiers, et sans papiers, vous êtes perdu dans ce monde. Ce n'est pas les gens qu'on regarde, ni leur aptitude à travailler ou leur honnêteté, ce qu'on regarde, c'est s'ils ont un livret marron avec une photo, des cachets et des signatures...»¹⁸

L'art du récit de Ludwig est une manière de lutter pour la liberté. Il reproduit à petite échelle avec Studer ce que Glauser fait dans ses romans avec ses lecteurs: sa voix douce, sa langue à la fois simple et raffinée rendent le ton des polars de Glauser, qui n'a pas pris une ride, et leur intrigue, simple en apparence mais habile par sa construction. Cette mise en scène d'une collaboration entre le narrateur, les personnages et le lecteur recèle l'idée modeste mais forte d'une communauté, à interpréter comme un contre-projet à l'appareil disciplinaire sans joie ni amour.

Récit à deux voix

Pour qu'une personne privée de ses droits raconte son histoire, il faut donc une connaissance minimale du contexte sociopolitique. Il faut aussi une oreille ouverte, sans quoi rien ne sert d'élever la voix, même si on en a une. C'est pourquoi la quasi-totalité des textes importants de la littérature suisse qui sont consacrés à des adultes ou à des adolescent·e·s interné·e·s dans

16 Glauser 1989, 57.

17 Foucault 1983, 170 (Foucault, Michel: *la Volonté de savoir, Histoire de la sexualité*, tome 1, Paris, 1976, p. 183 pour la version française).

18 Glauser 1989, 58.

des maisons de correction emploient plus ou moins le principe du récit à deux voix. On a d'un côté la version que l'État se raconte par l'entremise des services sociaux, des tuteurs et des directeurs d'établissement, de l'autre, le point de vue de l'intéressé (qui est aussi, résolument, celui du texte), qui recourt à la poésie de l'affect pour susciter la compassion du lecteur. Ces textes créent un espace d'expression pour des personnages dont la parole a été confisquée dès le départ. Cet espace ne peut se déployer que contre le récit officiel, contre le langage officiel, qui se sert des mots pour frapper: «indigent» (Glauser), «enfant du péché» (Honegger), «sale gitane» (Mariella Mehr), «inéduicable» (Steiner). Les métaphores fleuries des pédagogues mielleux ne sont pas moins violentes. Les polars de Glauser en dévoilent le cynisme: quiconque a été interné «ne prospérera jamais», «le ciel dira...» s'il a une chance de s'en sortir, «tout ce qui lui passe entre les mains semble voué à la destruction». La violence se déploie ainsi telle une deuxième voix mauvaise. Elle plante le décor. Elle donne à ces romans leur aspect tragique.

Cet emploi du récit à deux voix dans la littérature suisse plonge ses racines dans le premier roman de Gotthelf, *le Miroir des paysans* (*Bauernspiegel*, 1837). Le narrateur y dénonce la violence des autorités et l'absence de tout engagement pédagogique vis-à-vis des enfants de pauvres. Lorsque sa famille fut frappée par la misère, il fut cédé comme main-d'œuvre bon marché au paysan qui exigeait la pension la plus faible. Il comprit alors qu'on lui avait volé non seulement sa famille, mais aussi son identité:

«J'aimais les chevaux et l'écurie. Une seule chose m'agaçait, c'est qu'on ne m'appelait jamais par mon nom de baptême, toujours *Bueb* (gamin). Il m'a fallu du temps pour remarquer que tout enfant placé dans un domaine perdait son nom pour être appelé *Bueb* ou *Güeterbueb*, c'est-à-dire pour devenir un être

qui n'est plus rattaché à personne ni à rien au monde hormis le domaine où il a été placé.»¹⁹

Mias, le *Verdingkind*, raconte avec une éloquence puissante la façon dont on a systématiquement étouffé sa sensibilité d'enfant pour la beauté de la nature et son amour inné du monde et de l'homme. Le pire, c'était le rejet de son inclination enfantine par Ätti le paysan: elle lui grava «dans le cœur une blessure qui, ravivée sans cesse, ne cicatrisa jamais»: ²⁰

«Cet amour dont personne ne voulait s'enferma dans le cœur et le verrouilla. Je me sentais seul au monde, je devins grave, amer, je réfléchissais à tout pour moi-même, j'avais un air antipathique, renfrogné. Mais personne ne voyait que souvent, quand je me retrouvais seul, l'émotion me submergeait en un torrent de larmes presque intarissable. Oh, les gens ne connaissent pas la beauté des cœurs d'enfant où s'épanouit l'amour. Ils ne connaissent pas non plus la fragilité de ces pousses tendres en leur printemps, que la moindre gelée paralyse et tue. La plupart d'entre eux fouillent dans ces cœurs d'une main de fer, entièrement glacée, et le beau printemps se fige sous leurs doigts; les pousses d'amour meurent et une humanité froide et égoïste envahit, telle une mauvaise herbe, leur jardin dévasté, et là où on aurait pu cueillir les doux fruits de l'amour, on ne trouve que les racines tortueuses de la jalousie, de la mesquinerie et de la méchanceté.»²¹

Le jeune homme est forcé de s'endurcir, de céder à l'amertume. Il trouve malgré tout un moyen de s'affirmer dans la vie. Ce moyen, c'est de raconter son histoire de manière à susciter la compassion des lecteurs et leur indignation face à l'inhumanité de la société et des autorités.

L'expérience que relate Gotthelf annonce celles qui feront leur apparition dans la fiction au siècle suivant, notamment sous la plume de Jakob Schaffner (1875–1944), l'un des tout

19 Gotthelf 1986, 57 (Traduction française de Raymond Lauener, Lausanne, 2002).

20 Gotthelf 1986, 57.

21 Gotthelf 1986, 57.

grands stylistes de la littérature suisse du xx^e siècle, qui a été précipité dans l'oubli à cause de ses accointances avec le nazisme à partir de la fin des années 1930. Ses textes tardifs, aux accents nationalistes, justifient ce bannissement de notre panthéon littéraire. Mais son chef-d'œuvre, *Johannes. Roman einer Jugend*, publié en 1922, est l'un des plus frappants qu'ait produits la littérature de langue allemande sur le thème du placement en institution et de l'éducation par le travail. Il est du niveau de *L'Ornière (Unterm Rad)* de Hermann Hesse et des *Désarrois de l'élève Törless (Verwirrungen des Zöglings Törless)* de Robert Musil (tous deux parus en 1906). Ici aussi nous avons affaire à une autobiographie: Schaffner raconte l'histoire de sa propre libération par l'écriture. À la mort de son père, le narrateur, Johannes Schattenhold (dont la mère émigre en Amérique avec son nouveau mari) est interné dans une maison d'éducation piétiste. Il aurait pu rester chez ses grands-parents maternels mais, catholiques, ils sont jugés par son tuteur inaptes à éduquer un garçon protestant. Le quotidien de la «maison» est rythmé par un travail harassant, une discipline de fer et par l'anéantissement puritain de toute personnalité, le but étant d'exorciser le mal dans chaque enfant:

«Il fallait commencer dans son propre cœur, où ce monde [des ennemis du Christ, NDA] plongeait ses racines sous la forme d'envies, de mauvaises pensées, de rébellion contre le bien et d'infidélités de toute sorte qui, chaque jour et chaque heure, renouvelaient la crucifixion du Sauveur. Pour lui épargner ce martyre, nous devons anéantir en nous-mêmes la bête à quatre têtes et la personne de Babylone.»²²

Plus l'espace se resserre autour du jeune garçon, plus le temps s'étale dans le roman, interminable. Schaffner produit cette dilution par une attention croissante au moindre détail, à la moindre lueur, au moindre son perçu dans le lointain. Le personnage du directeur, le «Père supérieur» (*Herr Vater*), semble

22 Schaffner 2005, 99.

tout droit sorti d'un roman gothique. Infirmes cloués dans un fauteuil roulant mais néanmoins tout-puissants dans l'exercice de ses fonctions, il fait l'objet d'une véritable obsession de la part de Johannes. Oscillant entre fascination et terreur, envie de meurtre et soumission, le garçon observe tous les faits et gestes du vieillard :

«Dès le premier jour où je vis qu'on y transportait le Père supérieur, il se produisit un incident. L'un des frères costauds qui le portaient avait dû trébucher, et l'espace d'un instant on put craindre qu'il ne tombât avec l'infirmes. Le cri de terreur que poussa le goutteux détermina en quelque sorte la manière dont j'allais le considérer à l'avenir. Quelque chose dans ce cri me poussait à m'opposer à lui. Cet homme lourd et immobile n'avait pas réussi, alors qu'il me parlait sur un ton aimable, à se faire comprendre de moi. Il m'inquiétait par son regard, que je trouvais dangereux et faux, par ses joues molles et un peu pendantes, et, à table, par sa façon rapide et manifestement jouissive de mâcher avec son dentier, et de se faire resservir dès qu'il avait avalé une bouchée. Tout cela, je ne lui en reconnaissais en quelque sorte pas le droit. Chez notre vieux pasteur de Wyhlen, tout concordait d'une manière qui inspirait la confiance, qu'il se tint devant l'autel ou qu'il marchât dans la rue. Il ne m'était jamais venu à l'esprit de le juger. Mais face à ce corps lourd et opulent et à cet esprit pieux et selon moi arrogant, mon regard devint aussitôt critique et le resta longtemps.»²³

Le jeune Johannes Schattenhold démasque très tôt la morale équivoque du sacrifice piétiste en faveur des pauvres. Tel un vampire sadique, le «corps lourd et opulent» du Père supérieur et avec lui tout l'*establishment* religieux se nourrissent de la misère et des souffrances de ceux à qui ils prétendent venir en aide. L'idée que les services sociaux et les établissements d'internement, que la société tout entière, ont besoin des pauvres pour se légitimer eux-mêmes revient dans d'autres textes, et

²³ Schaffner 2005, 105-106.

avec une force particulière chez Mariella Mehr de même que chez Evelyn Kottmann qui, dans *Kreuz Teufels Luder*, entrelace les souvenirs du personnage principal avec le journal d'une bonne sœur, laquelle tire une jouissance profonde du pouvoir qu'elle exerce sur la fillette qu'on lui a confiée. Cette exploitation peut très bien avoir des aspects économiques, comme nous l'avons vu chez Glauser, et prend un visage franchement vampirique quand on pense au Père supérieur de Jakob Schaffner, qui se nourrit du corps et de l'âme de ses pensionnaires. Les pauvres, Johannes le comprend aussi bien que le Ludwig de Glauser, doivent rester pauvres et aux marges de la société pour que les bons bourgeois puissent les couvrir de bienfaits et se ranger du côté des justes avec un sentiment de supériorité et de sécurité.

Marbre poli

Dans la littérature, l'atmosphère spécifique des institutions ne doit pas tout aux directeurs, aux sœurs, aux gardiens et à la hiérarchie «du bec» qui règne entre les interné·e·s. L'aménagement des lieux contribue à faire ressentir la tristesse d'une vie passée derrière des barreaux, ou du moins des portes fermées. Leur austérité, le claquement des galoches à semelles de bois sur les dalles, les couloirs interminables et parfois dangereux qui mènent du dortoir au réfectoire (il y a toujours quelqu'un qui vous guette quelque part) font planer une menace qu'accentue encore le côté apeuré des personnages. On retrouve ici aussi des caractéristiques du roman gothique. Les salles sont agencées sur un mode labyrinthique et partout errent les fantômes de compagnons d'infortune antérieurs. On croit entendre les cris de générations entières d'enfants et d'adolescent·e·s maltraité·e·s qui mouillaient leur lit, le dos lacéré par le nerf de bœuf du directeur. Lorsqu'il visite la maison des pauvres dans *L'Affaire du Chinois* ou l'asile de fous où il cherche à résoudre un crime

dans *Le Royaume de Matto* (*Matto regiert*), l'inspecteur Studer est troublé par les bâtiments eux-mêmes, comme s'ils étaient les complices des protagonistes fous à lier de ces deux affaires.

Dans *Le Cas du détenu Bund* de Jörg Steiner, cette folie n'a pas de visage. Elle se fond dans le motif à damier noir et blanc du sol sur lequel les pensionnaires de la maison de redressement se tiennent à carreau jour après jour. L'intérêt de Steiner pour les jeunes gens internés découle de son expérience personnelle: en 1953, jeune professeur, il fut nommé à la maison d'éducation d'Aarwangen. Il eut du mal à établir le contact avec ses élèves et à endosser le rôle autoritaire de l'éducateur. Jusqu'au jour où il eut l'idée de leur faire écouter du jazz.²⁴

Le jazz lui permit de leur transmettre (et à lui-même par la même occasion) un mode de protestation. *Le Cas du détenu Bund* se lit comme un album de *free-jazz*. Dans ce «livre onirique entre détention et soif de liberté»²⁵, la fantaisie du narrateur Benninger (appelé «Volcan»), s'affranchissant de toute contrainte, se met à délirer sur le marbre du sol:

«Je me penche sur les dalles et je comprends que ce sol nous trahit. Le marbre blanc n'a pas été poli à mort, il a été grossièrement abrasé de manière à faire ressortir faiblement ses veines. Mais la lumière pénètre encore à l'intérieur, elle s'introduit sous la surface et en ressort cassée. Elle n'éblouit plus personne.»²⁶

Il semble y avoir un lien mystérieux entre la pierre polie, usée par des milliers de galoches à semelles de bois, et le crayon à l'aide duquel Benninger transcrit noir sur blanc son damier intérieur de pensées et de rêves hostiles. Le jeune homme rêve de s'échapper du motif implacablement quadrillé de sa vie en institution, il affabule sa liberté à la limite du fantastique. Les paysages, les villes, épousent les formes de ses désirs, deviennent ses alliés. Dans l'une des plus belles scènes du roman, il che-

²⁴ Von Matt 2013.

²⁵ Von Matt 2013.

²⁶ Steiner 1962, 11.

vauche à travers champs et forêts un chien, un «vilain» cabot «jaune, prêt à bondir»²⁷ qu'il avait d'abord envisagé de battre à mort. Sa monture improvisée lui fait même traverser un lac à la nage. L'adolescent traumatisé qu'est Benninger a le réflexe de reproduire immédiatement les violences endurées; il veut lapider le chien, «le murer dans la pierre»,²⁸ afin qu'il se retrouve dans la même situation que lui-même, enfermé dans son damier de marbre. Le chien jaune ne se laisse pas intimider, il sait ce dont Benninger a besoin. Il lui lèche les mains de sa langue chaude et mouillée. Sans crier gare, il lui fait don de son amour et de son dévouement, jetant par ce simple geste un éclairage nouveau sur le monde. C'est ici que le texte révèle le «maître des puissants détails», comme Peter von Matt appelle Steiner: «Il sait qu'en littérature, on ne peut pas exprimer l'essentiel. Il ne s'agit que de lui, rien d'autre ne nous intéresse, mais dès que quelqu'un l'exprime, nous haussons les épaules.»²⁹

Transformation de la violence en art

L'œuvre de Mariella Mehr est celle qui relate avec le plus de force la lutte contre l'effroyable logique de l'indifférence et de la violence, qui génère l'amertume et de nouvelles violences, et que d'autres violences encore tentent de combattre. «silvana est cri» écrit-elle dans son premier roman, *Âge de pierre (steinzeit)*, publié en 1981 entièrement en minuscules, où elle raconte sa propre enfance et son adolescence. Mehr est née en 1947 dans la communauté jénische à Zurich. Le programme soi-disant caritatif *Enfants de la grand-route* de Pro Juventute, qui visait à imposer aux gens du voyage un mode de vie sédentaire et à faire d'eux des «membres utiles de la société» la sépare tout enfant de sa mère pour la confier à un tuteur. La petite passe de foyers en familles d'accueil et en établissements psychiatriques. Lorsqu'elle tombe enceinte, à dix-huit ans, on l'interne par décision administrative

27 Steiner 1962, 14.

28 Steiner 1962, 15.

29 Von Matt 2012, 328.

au pénitencier pour femmes de Hindelbank. Mais elle ne se laisse pas broyer: dans les années 1970, elle se fait un nom comme journaliste indépendante et comme activiste politique. Elle milite notamment pour l'examen critique du programme *Enfants de la grand-route*.³⁰ C'est dans ce contexte qu'elle écrit *Âge de pierre*. La narratrice, Silvia-Silvana, y résume la vie de sa mère en une unique accusation sarcastique:

«Ma mère est gitane. À cinq ans à peine, la police l'a retirée de la caravane de son père. Pour les gardiens de l'ordre établi et leurs larbins, la vie de gitan n'est pas amusante, elle est asociale et dangereuse pour la société. Ma mère fut confiée à une œuvre de charité qui la «prit en charge» jusqu'à ses vingt-cinq ans. Une autorité de tutelle a ensuite continué de lui inculquer aussi in-fatigablement qu'inutilement des normes qui n'étaient pas faites pour elle. Elle développa une schizophrénie paranoïaque pour laquelle on la traite depuis plus de trente ans dans différentes cliniques psychiatriques, par une alternance de cures de sommeil et d'insuline et des électrochocs. Elle est aujourd'hui l'une des malades chroniques de la clinique de Friedheim.»³¹

Âge de pierre fut un cri, comme le dit Mariella Mehr dans le documentaire de Marianne Pletscher *Die Kraft aus Wut und Schmerz*.³² Autant il bouleverse ses lecteurs par sa puissance d'évocation, autant il repose sur une analyse socio-historique. Crier, accuser, exiger réparation: tout cela n'est possible que si le système devient visible derrière les souffrances de l'individu. Mariella Mehr endosse le rôle de porte-parole de tous les jeunesses et de tous ceux qui furent les victimes de l'internement administratif. Dès la dédicace du roman, elle manifeste clairement que les violences qu'elle a endurées sont profondément enracinées dans la société:

«Ce livre est dédié à tous les bébés mal aimés, à tous les enfants placés, abandonnés, à tous ceux que notre société a rendus

30 Voir Mehr 2017.

31 Mehr 1981, 9.

32 Pletscher 2007.

fous, à tous ceux qui ont perdu leur voix et à tous ceux qui savent que seul l'amour peut sauver notre avenir.»³³

On observe dans l'œuvre de Mehr (et, sous une forme plus discrète, moins dramatique, dans celles de Glauser, de Schaffner, de Steiner et de Kottmann) une évolution résolue: le récit, l'écriture, devient un espace de liberté. Chez Mariella Mehr, ce mouvement l'éloigne du témoignage autobiographique pour l'amener à un examen littéraire, transcendant sa propre expérience, de la violence dans la vie et le langage de tous les jours, jusqu'au lyrisme. Dans *Trilogie der Gewalt* (1995–2002), considéré comme son œuvre majeure, elle trouve sa propre langue dans sa lutte avec les mots comme instruments d'accusation, de destruction, de violence. Le premier des trois romans, *Lamioche (Daskind)*, est une plongée des plus douloureuses dans le silence, le mutisme et le retranchement. La protagoniste, une fillette sans nom qu'on appelle Lamioche, étouffe sous les surnoms injurieux:

«N'a pas de nom, Lamioche. On l'appelle Lamioche. Ou Ptitgamin, bien que ce soit une fille. Quand les femmes du village en ont envie, on l'appelle Ptitgamin ou Mistonnet, avec tendresse. Et Pтитеpunaise quand Lamioche a des exigences, ou Salegamine, Pтитеgarce, Ptitpoison. N'a pas de nom, Lamioche. N'a pas le droit de s'appeler, car dès lors, aucune des femmes du village qui en aurait envie ne pourrait appeler Lamioche, Ptitgamin ou Ptitpoison, avec tendresse ou avidité. Ou Salegamine, Garcedevreni, Rosasalope. Bien sûr, on pourrait le dire, mais ça demande trop d'efforts, c'est trop compliqué de se souvenir du nom d'un enfant. Donc: Lamioche...»³⁴

Comme Berni Oberholzer, comme Ludwig et Johannes, et Volcan et Schose, Lamioche existe pour que les autres puissent faire d'elle ce qu'ils veulent. Dans l'univers littéraire de Mariella Mehr, c'est l'Église catholique qui inculque aux enfants

33 Mehr 1981, 5.

34 Mehr 2017, 9 (Pour cet extrait uniquement: traduction de Monique Laederach, 1991).

orphelins, mal-aimés, la peur et un écrasant sentiment de culpabilité: tels qu'ils sont, rien, jamais, ne pourra les racheter. L'enfant n'a pas d'autre choix que de s'imaginer dans le rôle d'une femme qui rend les coups: «Imaginez qu'un jour votre vie sera différente. Rêvez de frapper, rêvez de fugacité, de prudence, de modestie. Presque de la chance.»³⁵

Un passage montre comment la langue des oppresseurs se transforme, dans la lutte éperdue de l'enfant, en une langue de résistance, une langue terrible, sanglante, mais dotée d'ailes. Il se raconte dans le village que Lamioche serait un loup-garou. Il faut l'exorciser. Tout le village est en transe. L'épreuve, au lieu de briser la volonté de résister, la galvanise au contraire:

«La colère saisit l'enfant frappée. Les yeux voient rouge à travers des barreaux de cils noirs. Une traînée de flammes parcourt le bout des doigts. Un tremblement au fond des tripes. Alors Lamioche se déchaîne. Elle frappe à tort et à travers pour traverser la boue noire ordonnée par Dieu, entre les mantes religieuses en extase. Qui retiennent l'enfant. La maîtrisent. Sont les témoins reconnaissants de la colère enfantine. Halleluja, couinent les bouches pieuses. Halleluja et Seigneur, nous te louons, maintenant que Lamioche, celle qui est arrivée, va devenir une des leurs. Elles forcent l'enfant à s'étendre sur les dalles de pierre devant l'autel de Dieu, encore et encore. Jubilent de la puissance du bien entre leurs mains.»³⁶

La «chance» des coups donnés est une chance de la parole radicale. Les mots assemblés deviennent des coups de hache, le cri devient rythmique, devient musique. Dans le deuxième tome de la trilogie, *Noir sortilège (Brandzauber)*, Anna, elle aussi séparée enfant de ses parents jénisches et internée, fait de l'art. Elle tue des animaux; elle tue sa copine d'école par esprit de vengeance, sa meilleure amie, pour la délivrer de ses souffrances. Elle les soumet toutes et tous à des rituels étranges et les arrange comme œuvres d'art effroyables. En apparence, Anna, une femme d'âge

³⁵ Mehr 2017, 13.

³⁶ Mehr 2017, 115.

moyen, a trouvé sa place dans la société. Elle est aide-soignante dans un hôtel thermal. Mais les souffrances qu'elle a endurées sont gravées en elle à jamais, elle ne peut en oublier aucune. Mariella Mehr dissout par l'écriture le défilement du temps en une simultanéité de la douleur dont Anna ne parvient à se rendre maîtresse que par instants, en tuant et en composant des arrangements artistiques avec les corps morts, le matériau (langagier) de son oppression et les ordures de son enfance. Ces icônes macabres l'accompagnent partout:

«Et soudain, le lustre se retrouva sur la fillette qui, le matin même, était assise à côté d'Anna à l'école. La lumière de cette fin d'après-midi donnait à cet arrangement insolite quelque chose d'irréel. Le visage de la fillette était en sang, des larmes de cristal disposées en couronne sur sa tête. Une auréole sur laquelle se brisait la lumière.»³⁷

Se déchaîner, crier, rendre les coups: tels sont les leitmotifs des textes littéraires consacrés aux personnes qui ont été exploitées, maltraitées et enfermées sans procès. Ces récits commencent souvent par l'enfance ou l'adolescence et s'inscrivent dans la tradition du roman initiatique. Car à chaque fois, même dans l'univers incandescent de violence de Mariella Mehr, les protagonistes se frayent un chemin vers la liberté de l'art. Le récit de la manière dont ils ont trouvé leur voie, dont ils ont appris à donner un langage à leur douleur, va toujours de pair avec une analyse du système qui rend possible une telle injustice. Et ce système ne peut fonctionner que si la majorité y adhère, ou du moins renonce à poser des questions. Le récit, l'écriture, deviennent un espace de liberté, y compris pour les lecteurs qui, secoués par ces textes, finiront peut-être par tendre l'oreille, comme le fait l'inspecteur Studer de Glauser.

37 Mehr 2017, 263.

Bibliographie

Littérature primaire

- DREIER Friedrich, *Hungrig, ungeliebt und misshandelt: ich war ein Verdingkind*, mit einem Vorwort von Thomas Huonker, Zürich, Orell Füssli, 2017.
- GLAUSER Friedrich, *Der Chinese*, Zürich, Arche Verlag, 1989.
- GOTTHELF Jeremias, *Der Bauernspiegel*, Zürich, Rentsch, 1986.
- HONEGGER Arthur, *Die Fertigmacher*, Zürich, Benziger, 1974.
- KOTTMANN Evelyn, *Kreuz Teufels Luder*, Zürich, Limmat Verlag, 2015.
- LOOSLI Carl Albert, *Administrativjustiz*, Werke Band 2, éd. Fredi Lerch, Zürich, Rotpunktverlag, 2007.
- MEHR Mariella, *Daskind; Brandzauber; Angeklagt; Romantrilogie*, Zürich, Limmat Verlag, 2017.
- MEHR Mariella, *Steinzeit*, Bern, Zytglogge, 1981.
- MEHR Mariella, *Widerworte: Geschichten, Gedichte, Reden, Reportagen*, éd. Christa Baumberger und Nina Debrunner, Zürich, Limmat Verlag, 2017.
- SCHAFFNER Jakob, *Johannes: Roman einer Jugend*, Zürich, Nagel & Kimche, 2005.
- SPYRI Johanna, *Heidis Lehr- und Wanderjahre*, Zürich, Diogenes, 2000.
- SPYRI Johanna, *Heidi kann brauchen, was es gelernt hat*, Zürich, Diogenes, 1984.
- STEINER Jörg, *Strafarbeit*, Olten, Walter, 1962.

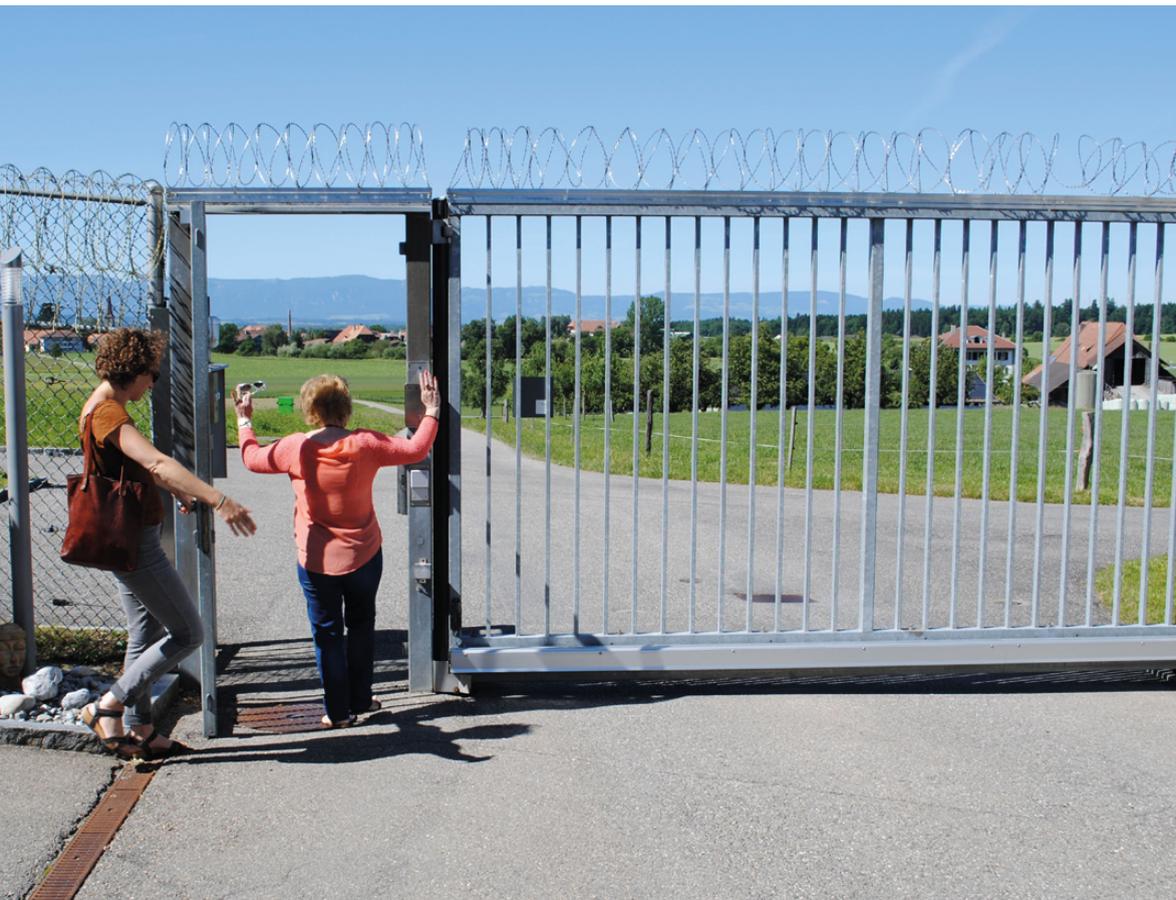
Littérature secondaire

- CADUFF Corina, AMREIN Ursula (Hrsg.), *Figuren des Fremden in der Schweizer Literatur*, Zürich, Limmat Verlag, 1997.
- FOUCAULT Michel, *Der Wille zum Wissen. Sexualität und Wahrheit*, Band 1, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1983.
- FOUCAULT Michel, *Überwachen und Strafen: Die Geburt des Gefängnisses*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1995.
- VON MATT Beatrice, «Mit poetischer und anarchistischer Wucht. Nachruf auf Jörg Steiner», *Neue Zürcher Zeitung*, 22. 1. 2013, www.nzz.ch/feuilleton/mit-poetischer-und-anarchistischer-wucht-1.17953127, consulté le 20. 11. 2018.
- VON MATT Peter, «Jörg Steiner und die Leere zwischen den Dingen. Eine Andeutung zum Roman Weissenbach und die anderen», in VON MATT Peter, *Das Kalb vor der Gotthardpost: zur Literatur und Politik der Schweiz*, München, Hanser, 2012, 328–335.
- PLETSCHER Marianne, «Die Kraft aus Wut und Schmerz», *Sternstunde Kunst*, Schweizer Radio und Fernsehen SRF, 26. 7. 2007, www.srf.ch/kultur/literatur/mariella-mehr-gibt-misshandelten-frauen-eine-stimme, consulté le 20. 11. 2018.

«Alors à cette époque-là on nous demandait pas notre avis. On n'avait pas le droit au mot. On n'avait pas le droit de demander quoi que ce soit. Je crois que s'ils avaient eu un peu de psychologie, et qu'ils nous avaient demandé en fait ce que nous on voulait de la vie, ce qu'on recherchait en agissant de la sorte, peut-être qu'on ne serait pas resté dans ces prisons. On nous aurait aidés à évoluer, à faire quelque chose d'intéressant, à nous aider comme à l'époque actuelle, à nous donner un peu plus d'intérêt. Je pense que ça aurait été peut-être une solution.»

Marianne Steiner





Dans les coulisses du film *Paroles d'experts. Internements administratifs et chemins vers la réhabilitation*.
Regardez le film en entier sur le site Internet de la CIE:
www.uek-av.ch/documentaire.

À L'EXPO 64, IL Y A

Marilou Rytz

- Il y a l'armée.*
- Il y a l'art de vivre à la Suisse.*
- Il y a la fierté, beaucoup de fierté.*
- Il y a les drapeaux de toutes les communes du pays.*
- Il y a des restaurants, des bars, des cafés, des boutiques.*
- Il y a des discothèques.*
- Il y a de l'orgueil.*
- Il y a une tour très haute, certains disent comme la tour Eiffel.*
- Il y a un petit train, un train sur un seul rail, un train suspendu.*
- Il ne va pas loin.*

*Il y a Gulliver en géant. Et nous, les Lilliputiens.
Il y a du mépris pour les petits.
Il y a une machine qui ne sert à rien, juste à faire joli.
Il y a un sous-marin. Un vrai sous-marin comme dans Tintin, mais
il n'a pas la forme du requin. Il finira par couler. Et je m'en réjouis.
Je m'en réjouis parce qu'à l'Expo 64, je n'irai pas. Je n'y suis pas
représenté, je n'appartiens pas à cette Suisse-là. Une Suisse de carte
postale, de lac et de montagne, moderne et séculaire.
Une Suisse sans prostituée, sans alcoolique, sans pauvre. Une Suisse
sans moi.
On a préféré m'écarter, on a préféré m'enfermer. Peur que je ne salisse
la vitrine.
Mais j'en rêve de cette expo. Je rêve d'y aller.
Pour cracher à la gueule de l'armée.
Pour vomir sur l'art de vivre «à la suisse».
Pour hurler du haut de la tour.
Pour me saouler dans leur bar, souiller leur image.
Pour abattre Gulliver et permettre aux Lilliputiens de gagner.
Pour trouver le drapeau de ma commune. Celle où je suis né, celle
qui m'a rejeté.*

*Pour y mettre le feu. Oui, je mettrai le feu à ma commune.
Je mettrai le feu à ma commune et je la regarderai brûler, et celle
d'à côté, et celle d'à côté et je regarderai toute la Suisse s'embraser.*

Je suis partie d'un documentaire sur l'Expo 64 pour énumérer ce qu'il y avait à l'Expo. Et pour réfléchir à ce qu'il n'y avait pas. La Suisse qu'on expose et la Suisse qu'on cache. Le regard de ceux qu'on cache sur ce qu'on expose.

UN RAYON DE SOLEIL À MIDI

Ed Wige

Elle était scintillante dans son tablier orange de caoutchouc toilé, à distribuer à chacun d'entre nous notre ration de midi. Comment elle s'appelait, je ne l'ai pas su tout de suite. Au jour le jour, elle ne parlait pas et on ne s'adressait pas la parole. Les religieuses guettaient. Chaque jour, à part le dimanche, moi, je m'approchais d'elle avec ma gamelle, baissant la tête quand c'était à mon tour, pour éviter de me brûler les yeux. C'est qu'une fois servi, et quelques mètres plus loin, que je me permettais de la regarder à nouveau.

La savoir là m'aidait à me lever chaque matin. On ne savait d'ailleurs jamais quand est-ce que la journée de travail se terminerait. Il n'y avait pas d'horaire délimité. On se levait aux aurores – vers quatre, cinq heures – pour rejoindre les champs, qu'on continuait à labourer jusqu'au coucher du soleil. Il y avait bien quelque cours d'éducation de base les mercredis, en plus de l'instruction religieuse donnée par l'aumônier, mais c'est par la terre que nous devions devenir des hommes. On labourait pour expier. Quoi au juste, certains le savaient, d'autres pas. Ce qui était certain en revanche, c'était que je la revoyais, tous les jours, à midi.

Au bout d'un an, je laissai dans ma gamelle toute nettoyée une fleur en papier rien que pour elle. Et puis, quelques jours après, dans une autre fleur je notai: comment tu t'appelles? Le lendemain, elle me glissa dans l'oreille, alors que je passais à côté d'elle, avec ma gamelle: «Éloïse, moi c'est Éloïse». Alors mes fleurs s'étaient faites plus nombreuses. Des bouquets entiers de roses, que je déversais une à une dans chacune de mes gamelles. Des fleurs où je lui disais comme elle était belle. Que non, sa vertu, elle ne l'avait pas perdue. Que non, elle n'irait pas en enfer. Que si elle

voulait bien, quand on sortirait, je lui demanderais sa main. Et chaque jour, elle me répondait avec quelques phrases discrètement glissées, entre deux tintements de gamelles.

Et puis, un jour elle n'était plus là. Éloïse n'était plus là. Où elle était, je ne le savais pas. Elle avait été remplacée par une autre détenue, qui avait le regard fixé sur ses chaussures en tout temps. Si elle en déviait ne serait-ce qu'un tout petit peu, la religieuse lui disait de se concentrer. Plus de soleil, plus de sourires, plus de plan d'avenir. Et moi, je n'avais rien pu faire. Il ne me restait plus que la terre. Une terre avec laquelle je n'ai rien pu faire quand je suis sorti. Éloïse, par contre, je l'ai retrouvée et épousée.

Ce texte tient son inspiration du rapport *Entre productivité et resocialisation, le travail des personnes en internement administratif dans les Établissements pénitentiaires de Bellechasse (1916–1981)*: www.uek-av.ch/heiniger.

CHEZ MOI

Marilou Rytz

«Vous pouvez sortir.»

«Vous êtes libre.»

Libre de quoi? Libre pourquoi? Pourquoi maintenant? J'ai cru tout perdre quand vous êtes venus me chercher. Quand mes parents m'ont reniée. J'aurais donné n'importe quoi pour pouvoir sortir. Pour être libre comme vous dites. J'ai détesté les premiers mois. L'absence de but. L'ignorance. Combien de temps à pourrir. Combien de temps à moisir. J'ai dépéri. J'ai cessé de m'alimenter. J'ai tout tenté. Et j'ai abandonné.

*Je me suis abandonnée.
Abandonnée au travail. Au rythme infernal. À la promiscuité.
J'ai appris à aimer ce travail. Même répétitif. Même épuisant.
J'ai appris à aimer ce rythme. Je l'ai intégré. Je l'ai accepté.
J'ai appris à aimer la promiscuité. Parce que c'est dans la
promiscuité qu'on apprend à vivre ensemble. Parce que nous
sommes une famille. De parasites, de rebus. Une famille.
J'ai choisi d'avancer. J'ai choisi d'accepter. Accepter de vivre ainsi.
Je me suis construite derrière les barreaux. Dans la colère, j'ai
trouvé l'énergie. Dans la misère, j'ai trouvé des sœurs. Dans la
souffrance, j'ai trouvé l'espoir.
J'ai rebâti ma vie avec ce que j'ai trouvé.
Même ça, vous me le prenez.
«Vous pouvez sortir.» «Vous êtes libre.»
Je n'ai plus rien. Je suis rejetée. Arrachée aux miens. Aux miennes.
Je n'ai plus personne.
Je n'ai plus rien.
Rien.
Le ciel.
La route.*

*Un monde trop vaste.
Qu'on me rende mon lit. Qu'on me rende mon travail. Qu'on me
rende ma famille.
Laissez-moi rester. Laissez-moi rentrer.
Nous savons tous que je reviendrai.
Je n'ai pas de place.
On me ramènera.
Chez moi.*

Certains prisonniers disent ne plus pouvoir sortir. Ils n'ont rien à retrouver dehors, personne pour les attendre. La prison est devenue leur univers. J'ai imaginé qu'il a pu en être de même pour les personnes concernées par l'internement administratif.

«Bon, je pense par regroupement de, des différentes personnes questionnées, interviewées au sujet de toutes ces choses du passé des internements administratifs ou autre, je pense que c'est très important parce qu'à force de sonder, d'interroger, d'avoir des réponses, en tout cas des parties de réponses, ça peut faire évoluer, ça peut amener à, par la suite, à amener des changements, j'espère en tout cas.»

Patrick Plancherel





Dans les coulisses du film *Paroles d'experts. Internements administratifs et chemins vers la réhabilitation*.
Regardez le film en entier sur le site Internet de la CIE:
www.uek-av.ch/documentaire.



BILAN – AUTOUR DE LA TABLE

Joséphine Métraux

Diffusion des résultats scientifiques de la CIE

Transmettre le travail de recherche de la CIE à un large public, tel était le mandat de l'équipe de diffusion des résultats scientifiques début 2016. Mais que signifie «diffuser les résultats scientifiques» (en allemand: *Vermittlung*)? Comment transmettre un projet de recherche dont la pertinence politique et sociale est fondamentale? Un projet qui, de plus, concerne de nombreuses personnes dont le passé est analysé par la recherche – et dont la vie est infiniment plus riche et complexe que ce qu'elle a pu laisser comme traces dans les sources historiques.

Ainsi, le travail de diffusion peut être compris comme une façon de présenter des informations complexes d'une manière simplifiée. Le travail de transmission peut également être perçu dans le sens d'une médiation: il supprime des obstacles à la compréhension du travail de recherche, il présente l'état des choses, les rend plus transparentes et contribue à sensibiliser un large public à un sujet méconnu. Finalement, ce travail est toujours en lien avec l'actualité

Ces considérations peuvent sembler abstraites. Laissez-nous vous raconter une histoire à ce propos:

Autour de la table

Nous sommes tous assis autour de la même table: l'historienne, la personne concernée, le voisin et moi. Personne ne semble étonné de se trouver là. Personne ne parle. Tous semblent attendre que j'ouvre la discussion. La personne concernée a réparti des notes devant elle sur la table. Elle y a écrit tout ce qu'elle veut nous transmettre, elle m'en avait informé par téléphone à plusieurs reprises. L'historienne jette un coup d'œil rapide sur son téléphone portable. Le voisin réajuste nerveusement le col de sa chemise. Il ne semble pas très à l'aise. Je ne sais pas encore comment entamer la discussion.

«Nous sommes victimes du système», s'exclame la personne concernée. Le voisin hoche la tête. L'historienne lève les yeux. Je ne dis rien. «D'un système qui ne laisse presque aucune chance de survie aux plus pauvres. D'un système qui pousse les plus pauvres à la marge de la société pour ensuite les exclure.» «La marge de la société», répète l'historienne. «Il est intéressant de constater quels processus de légitimation ont favorisé l'exclusion sociale.» «Qu'entendez-vous par là?», demande le voisin. «Qui définit la marge? Qui décide qui est intégré, qui ne l'est pas? C'est là, la question. La marge est l'extrémité extérieure de la société. Qu'est-ce qui vient ensuite? Rien. Vivre en marge veut dire ne pas pouvoir participer à ce qui se passe au centre. Mais la société a-t-elle vraiment un centre? Vous faites toujours partie de la société, même si vous êtes défavorisé. Puis il faut se demander ce qu'on entend par «société», dit-elle en dessinant des guillemets dans l'air. «Quelle conception avons-nous du terme «société»? Comment est-ce possible que certaines personnes fassent partie de l'ensemble et que, malgré tout, elles en restent exclues?» Le voisin hoche la tête, mais je ne suis pas sûr qu'il comprenne ce que l'historienne veut dire par là. Ou peut-être qu'il

ne veut pas la contredire. L'autorité intellectuelle fait aussi de l'effet sur notre table.

Je n'ai toujours rien dit. La personne concernée met de l'ordre dans ses notes et semble mécontente. «Marge ou pas, c'est égal», dit-elle. «En tout cas, nous n'avions pas le droit d'en faire partie. Parce que nous étions différents. Parce qu'on nous accusait de nuire à la société. Donc il valait mieux détruire des individus, il valait mieux mettre en danger la vie d'individus qu'accepter qu'il y ait plusieurs modes de vie possibles. Ordre et tranquillité. Ou quelque chose du genre.» Le voisin regarde autour de lui et semble vouloir dire quelque chose. Il laisse tomber. Je garde le silence.

Je n'ai toujours pas trouvé comment prendre la parole. J'ai invité ces trois personnes autour d'une table pour clarifier certains points fondamentaux. J'aimerais construire un pont entre l'historienne et la personne concernée. Parce que je perçois les attentes de la personne concernée envers l'historienne. Parce que j'espère qu'elle se rend compte que le travail de l'historienne ne peut correspondre totalement à sa biographie personnelle. L'historienne tente de relier de nombreuses histoires individuelles à un contexte plus large et de les rassembler dans une narration scientifique. J'espère que l'historienne expliquera tout cela à la personne concernée. Que leurs intentions ne diffèrent pas tant que ça, car, elle aussi, elle aimerait raconter cette histoire et contribuer à ce qu'elle soit connue d'un large public. Que des rencontres comme celle-ci, lors desquelles elle est en contact direct avec des témoins, font appel à son humanité et lui permettent de retourner à sa recherche avec un nouveau regard et de nouvelles questions. Mais qu'elle doit en même temps respecter les principes de sa profession.

J'ai même préparé une phrase que j'aimerais lancer dès que l'occasion se présentera: les notes se trouvent devant moi sur un bloc-notes: «Vous savez, peut-être que cette historiographie générale crée la base sur laquelle votre histoire personnelle peut se relier. Comme lorsque les films sont «basés sur des faits réels». Je m'ima-

gine alors toujours un murmure se faire entendre dans le public. Le regard change lorsqu'on sait que le scénario repose sur des faits réels. Quelque part, un jour, une histoire similaire s'est déroulée. On va vous croire. On va pouvoir faire le lien avec votre histoire personnelle.» J'espère clarifier ainsi que les deux histoires ont leur place, l'histoire personnelle de l'individu concerné et l'histoire scientifique de l'historienne. Qu'elles ne se concurrencent pas, mais qu'elles représentent deux manières complémentaires de décrire un phénomène.

J'espère que cette discussion amène également le voisin à réfléchir sur son opinion personnelle afin qu'il se dise: «Ah, je n'ai jamais vu les choses ainsi». Je voulais qu'une prise de conscience se fasse sur le fait que toute société construit ses propres hiérarchies parce que nous ressentons le besoin de créer des catégories parmi les hommes et les femmes et que nous n'accordons pas les mêmes droits à tout le monde. En Suisse, également.

Plongée dans mes pensées, je n'ai plus vraiment porté attention à la discussion. J'ai l'impression que toutes ces rencontres se déroulent de la même manière, que les débats se ressemblent. Je tente de me ressaisir et de me concentrer à nouveau sur ce qui se passe autour de la table. Ce que j'entends alors m'étonne. Je n'ai plus, devant moi, l'historienne, la personne concernée et le voisin, impatient de m'entendre prendre la parole. Devant moi se trouvent trois personnes qui discutent entre elles. Qui discutent de choses quotidiennes qui nous concernent toutes et tous. Sérieusement, avec humour, et de manière réfléchie. Les thèmes changent. Et pour chaque thématique, mes voisins de table adoptent un nouveau rôle. J'entends la personne concernée parler en tant qu'experte, l'historienne en tant que voisine. Le voisin, qui n'avait rien dit jusqu'alors, déballe et raconte sa vie. Je l'avais toujours perçu comme un homme un peu ennuyeux et borné; or j'avais oublié qu'il avait, lui aussi, une histoire. Je suis tombé dans mon propre piège à clichés: j'en suis devenu un moi-même.

Ai-je alors atteint mon but? Sans employer de grandes phrases, sans même avoir parlé? Cette rencontre, ne l'ai-je pas organisée pour simplement parler de respect? De respect mutuel, de compréhension? De compréhension pour accepter le fait que nous avons différentes perspectives sur les mêmes questions? Que la diversité des perspectives est une chose précieuse?

Nous sommes tous assis autour de la même table. Nous avons tous notre rôle. La personne concernée veut défendre ses droits et son histoire. L'historienne sa recherche. Le voisin est invité en tant que personne extérieure, parce que j'aimerais le sensibiliser à ces thématiques, lui en tant que membre de notre société. Chaque personne a son propre rôle à jouer.

Et le mien? J'y ai longtemps réfléchi. J'ai imaginé plusieurs scénarios possibles avec ces personnes rassemblées autour d'une table. J'espérais qu'avec cette rencontre, les différents rôles allaient être reconnus. Qu'ils allaient se compléter. Percevoir les rôles en tant que tels permettait de comprendre que toute personne pouvait en adopter d'autres. Selon le contexte, selon le sujet de discussion, peut-être même selon le moment de la journée. Derrière chaque rôle se cache un être humain. Comme au théâtre, quand les actrices et les acteurs apparaissent sur scène en parlant haut et fort pour accentuer leurs rôles. Pour que le public les comprenne, pour qu'il puisse suivre la trame. Ce jeu de rôle est indispensable pour raconter l'histoire. C'est pareil autour de notre table. Les différents rôles sont indispensables, tout comme la diversité de perspectives sur la même thématique. Il les faut tous pour que notre histoire soit racontée. Et pour que nous puissions en tirer quelque chose, aujourd'hui et demain. Pour que nous nous rendions compte que l'histoire n'est pas complètement terminée. Certaines parties le sont, heureusement. Mais qu'il reste des questions plus générales. Que les questions d'hier peuvent aussi être les questions d'aujourd'hui.

Voici mon rôle: rassembler ces personnes autour d'une table. Leur parler, même sans paroles. Leur donner la possibilité de se

rencontrer sur un pied d'égalité. Leur donner la possibilité de reconnaître leurs rôles tout en respectant ceux des autres et en se laissant suffisamment de place. Mon rôle est celui de rendre compte de ces discussions et de transmettre les différentes perspectives. De proposer de se rencontrer autour d'une table afin que tout le monde puisse raconter son histoire.

Soudainement, le calme s'installe autour de la table. Les fils de discussion se sont rejoints, se sont entremêlés. La discussion s'est interrompue et il règne un calme agréable. Les trois personnes me regardent, pleines d'espoir. Elles attendent que je leur explique finalement pourquoi je les ai invitées. Entre-temps, l'historienne a rangé son téléphone portable, la personne concernée a dessiné des croquis sur ses notes. Le voisin a emprunté un bout de papier de la personne concernée et y a noté quelques réflexions. Il est plongé dans ses pensées. Soulagée, j'inspire profondément, je souris, je range mes notes et je commence à parler.

Cette discussion n'a pas eu lieu ainsi. Comme il n'y a pas non plus la personne concernée, l'historienne, le voisin. Les quatre personnes autour de la table sont le fruit de notre imagination. Ce sont des personnages types, des clichés dont les traits de caractère sont exagérés. Néanmoins, les réflexions du narrateur à la première personne sont des réflexions que nous nous sommes faites lors de notre travail de diffusion. Les témoignages et les prises de position de ces protagonistes nous sont familiers, nous les avons entendus lors de nos recherches, nos entretiens, notre travail.

En prenant soin de garder la recherche de la CIE toujours au centre, ce livre a offert plusieurs possibilités pour découvrir la thématique des internements administratifs: nous avons posé des questions, présenté des sources historiques, donné un aperçu des résultats de recherche de la CIE, exploré la présence de la thématique dans la littérature, collecté des nouvelles litté-

raires et fait le lien avec l'actualité. Des témoignages de personnes internées administrativement, que nous avons rencontrés lors de notre travail et qui ont mis à disposition leur savoir d'expert-e-s, cimentent les textes entre eux.

Ainsi, nous sommes passés par les trois étapes présentées dans l'introduction: faciliter l'accès au sujet de recherche, faire le lien avec le présent et en parler d'une manière plus générale, en ayant acquis une certaine distance par rapport à l'objet de recherche. Nous espérons avoir pu éveiller en vous l'intérêt pour les résultats de recherche de la CIE et de vous avoir motivés à approfondir la réflexion sur la thématique. Si nous avons pu transmettre qu'il y a différentes manières d'approcher un sujet selon le point de vue, le rôle ou la fonction, et que ces points de vue sont complémentaires, nous avons atteint un objectif supplémentaire dans notre travail de médiation. Finalement, si nous avons réussi à tisser un lien du passé vers le présent et à sensibiliser à des questions actuelles, nous avons fait ensemble un pas de plus. Parce que nous considérons notre travail de transmission comme un travail de compréhension: d'une part du contenu qui est transmis, d'autre part du contexte dans lequel ce contenu a été créé et des questions supplémentaires qu'il soulève.

ILLUSTRATIONS



Album photographique de Bellechasse.

Archives de l'État de Fribourg (AEF), EB Div Photos 11 I, Ancienne colonie, 1948, Section V: L'ancienne colonie. La maison de rééducation au travail.



Album photographique de Bellechasse.

AEF, EB Div Photos 11 II, Album photographique de Bellechasse, 1950–1957, 16–38.



Anstaltsseelsorger Pfarrer Freimüller mit älterer, der Kamera zuwinkender Frau mit Kopftuch.

© Schocher, Staatsarchiv Aargau (StAAG), StAAG_RBA1-1_SozialesAnstalten_ArbeitserziehungsanstaltUitikon-10_ProzessFreimueller_1=1.



Schlafsaal in Bellechasse.

AEF, EB Div Photos 13, Bellechasse, Ancienne colonie, 1948, Section V: L'ancienne colonie. La maison de rééducation au travail.



Junger Mann beim Arbeiten in der Werkstatt.

© Schocher, StAAG, StAAG_RBA1-1_SozialesAnstalten_ArbeitserziehungsanstaltUitikon-10_4_1.



Ältere Frau mit Hacken und Rechen über der Schulter im Gespräch mit älterem Mann mit Hut.

© Schocher, StAAG, StAAG_RBA1-1_SozialesAnstalten_ArbeitserziehungsanstaltUitikon-10_4_1.



Zelle innen.

© Justizvollzugsanstalt (JVA) Lenzburg, Kanton Aargau, Departement Volkswirtschaft und Inneres, JVA Lenzburg.

AUTEUR·E·S

Responsables de cet ouvrage

Joséphine Métraux

a étudié l'histoire contemporaine aux Universités de Fribourg (Suisse) et Berlin, avec une spécialisation en histoire culturelle et Public History. En tant que collaboratrice scientifique de la CIE Internements administratifs, elle était responsable du travail de diffusion des résultats scientifiques (*Vermittlung*).

Sofia Bischofberger

étudie l'histoire à l'Université de Fribourg (Suisse). Elle a travaillé comme collaboratrice scientifique au sein de l'équipe de diffusion des résultats scientifiques de la CIE internements administratifs.

Concept graphique

Luzian Meier

a étudié la communication visuelle à la Haute École des Arts de Berne. Il travaille dans les domaines du graphisme, de la conceptualisation et en tant que directeur artistique à Zurich. Avec l'équipe de diffusion des résultats scientifiques, il a conçu et visualisé le travail de diffusion de la CIE Internements administratifs.

Avec des contributions de

Markus Notter | Président de la Commission indépendante d'experts (CIE) Internements administratifs

Camille Leyvraz, Ed Wige, Eugène, Eugène, Lisiane Rapin, Marilou Rytz, Sarah Marie | Institut littéraire suisse

Christine Lötscher | Chercheuse en littérature, Université de Zurich, Université de Hildesheim

COMMISSION INDÉPENDANTE D'EXPERTS (CIE) INTERNEMENTS ADMINISTRATIFS

C'est dans le cadre d'un vaste processus politique que le Conseil fédéral, à la fin de 2014, a chargé une commission indépendante d'experts (CIE) de réaliser une étude scientifique sur la pratique de l'internement administratif en Suisse avant 1981. Concrètement, la mission de la CIE était d'écrire et d'interroger l'histoire des internements administratifs en tenant compte du point de vue des victimes et des personnes concernées, en analysant les interventions étatiques et les pratiques des autorités et en prenant en considération les rapports avec d'autres mesures de coercition à des fins d'assistance et placements extrafamiliaux. Les résultats de ses recherches sont publiés sous forme de neuf monographies et d'un rapport final à l'intention du Conseil fédéral.

La première base légale de la CIE figurait dans la Loi fédérale du 21 mars 2014 sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative (RS 211.223.12). Elle a été remplacée par la Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA, RS 211.223.13), adoptée par le Parlement en tant que contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale «Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (initiative sur la réparation)».

La CIE Internements administratifs a été conçue selon une approche interdisciplinaire, avec neuf membres de différents

horizons, principalement des historien-ne-s, mais aussi des représentant-e-s des sciences sociales, de la psychiatrie et de l'histoire de la psychiatrie, ainsi que du droit et de l'histoire du droit. Le site internet www.uek-av.ch/uek donne des informations sur la composition de la commission et l'organisation des recherches.

Lors de sa première réunion, la CIE a débattu du contenu et des limites de son indépendance. Elle a porté une attention particulière à assurer que ses recherches, menées selon de stricts critères scientifiques, se déroulent dans une complète indépendance. Cette indépendance était à ses yeux une condition essentielle à la réalisation de son mandat et à la légitimité de son travail.

La Commission tient à remercier les expert-e-s suivant-e-s pour leurs précieuses contributions et suggestions dans la conception du plan de recherche de la CIE et la réalisation de ses travaux: Prof. Dr. Pierre Avanzino (École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne), Prof. Dr. Markus Furrer (Pädagogische Hochschule Luzern), Elisabeth Keller (Commission fédérale pour les questions féminines), Dr. Gregor Spuhler (Archiv für Zeitgeschichte, ETH Zürich), Prof. Dr. Sabine Freitag (Otto-Friedrich-Universität Bamberg), Prof. Dr. Caroline McGregor (National University of Ireland, Galway), Prof. Dr. Michaela Ralser (Universität Innsbruck), Prof. Dr. Xavier Rousseaux (Université catholique de Louvain), Prof. Dr. Christian Schrapper (Universität Koblenz-Landau).

La Commission exprime tout particulièrement ses vifs remerciements aux personnes concernées par un internement administratif ou d'autres mesures de coercition à des fins d'assistance qui ont accepté de raconter leur vécu et de mettre à disposition leurs archives privées, et qui ont donné de précieuses indications sur les travaux de recherche et d'autres projets de la CIE. Sans leur soutien, la CIE n'aurait pas pu accomplir sa mission.

Commission indépendante d'experts (CIE)
Internements administratifs

UNABHÄNGIGE EXPERTENKOMMISSION (UEK) ADMINISTRATIVE VERSORGUNGEN

Der Bundesrat beauftragte im Rahmen eines breiten politischen Prozesses Ende 2014 eine unabhängige Expertenkommission (UEK) mit der wissenschaftlichen Aufarbeitung der administrativen Versorgungen in der Schweiz vor 1981. Dazu gehörten insbesondere die Auseinandersetzung mit der Perspektive von Betroffenen und Opfern sowie die Analyse staatlicher Interventionen und behördlichen Handelns. Die UEK sollte dabei auch die Bezüge zu allen anderen fürsorgerischen Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen berücksichtigen. Die Kommission veröffentlicht ihre Forschungsergebnisse in Form von neun Monografien sowie einem Schlussbericht zuhanden des Bundesrats.

Die gesetzliche Grundlage dieses Auftrags war zunächst das vom Parlament verabschiedete Bundesgesetz über die Rehabilitation administrativ versorgter Menschen (SR 211.223.12) vom 21. März 2014. Das vom Parlament als indirekter Gegenvorschlag zur eidgenössischen Volksinitiative «Wiedergutmachung für Verdingkinder und Opfer fürsorgerischer Zwangsmassnahmen (Wiedergutmachungsinitiative)» verabschiedete Bundesgesetz über die Aufarbeitung der fürsorgerischen Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen vor 1981 (AFZFG, SR 211.223.13) ersetzte das alte Gesetz am 30. September 2016.

Die UEK Administrative Versorgungen wurde interdisziplinär zusammengesetzt: Sie besteht aus neun Mitgliedern,

schwergewichtig Historikerinnen und Historikern, aber auch Vertreterinnen und Vertretern der Sozialwissenschaften, der Psychiatriegeschichte/Psychiatrie und der Rechtswissenschaften/Rechtsgeschichte. Über die Zusammensetzung der Kommission und die Organisation des Forschungsbetriebs gibt die Website Auskunft: www.uek-av.ch/uek.

Bei ihrer ersten Sitzung hat die Kommission den Inhalt und die Grenzen der «Unabhängigkeit» diskutiert. Die UEK hat insbesondere auf eine unabhängige Forschung geachtet und diese nach strengen wissenschaftlichen Kriterien durchgeführt. Die Unabhängigkeit ist eine grundlegende Bedingung für die Ausführung ihres Auftrags und die Legitimität ihrer Arbeit.

Für wertvolle Hinweise und Anregungen im Rahmen des Forschungsprogramms und des Forschungsdesigns dankt die Kommission: Prof. Dr. Pierre Avanzino (École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne), Prof. Dr. Markus Furrer (Pädagogische Hochschule Luzern), Elisabeth Keller (Eidgenössische Kommission für Frauenfragen), Dr. Gregor Spuhler (Archiv für Zeitgeschichte, ETH Zürich), Prof. Dr. Sabine Freitag (Otto-Friedrich-Universität Bamberg), Prof. Dr. Caroline McGregor (National University of Ireland, Galway), Prof. Dr. Michaela Ralser (Universität Innsbruck), Prof. Dr. Xavier Rousseaux (Université catholique de Louvain), Prof. Dr. Christian Schrapper (Universität Koblenz-Landau).

Die Kommission spricht insbesondere allen Personen ihren aufrichtigen Dank aus, die von administrativen Versorgungen und weiteren fürsorgerischen Zwangsmassnahmen betroffen waren und mit ihr im Austausch waren, die bereit waren, sich befragen zu lassen, die ihre privaten Unterlagen zur Verfügung gestellt haben und die wertvolle Hinweise zu den Forschungsarbeiten und weiteren Projekten der UEK gaben. Ihre Unterstützung war für die Arbeit der UEK grundlegend.

*Unabhängige Expertenkommission (UEK)
Administrative Versorgungen*

COMMISSIONE PERITALE INDIPENDENTE (CPI) INTERNAMENTI AMMINISTRATIVI

Nel contesto di un vasto processo politico, alla fine del 2014 il Consiglio federale ha incaricato una commissione peritale indipendente di analizzare scientificamente gli internamenti amministrativi precedenti il 1981 in Svizzera. Il mandato prevede che nella ricostruzione storica del fenomeno sia considerato in modo particolare il punto di vista delle vittime e delle persone coinvolte come pure analizzati gli interventi statali e l'operato delle autorità. La commissione ha altresì il compito di tenere conto nella sua analisi delle altre misure coercitive a scopo assistenziale e dei collocamenti extrafamiliari, nonché dei loro legami con gli internamenti amministrativi. I risultati delle sue ricerche vengono ora pubblicati sotto forma di nove monografie e di un rapporto finale destinata al Consiglio federale.

La base legale del mandato commissionale è in origine costituita dalla Legge federale del 21 marzo 2014 concernente la riabilitazione delle persone internate sulla base di una decisione amministrativa (RS 211.223.12). La Legge federale sulle misure coercitive a scopo assistenziale e i collocamenti extrafamiliari prima del 1981 (LMCCE; RS 211.223.13), adottata dal Parlamento come controprogetto indiretto all'iniziativa popolare federale «Riparazione a favore dei bambini che hanno subito collocamenti coatti e delle vittime di misure coercitive a scopo assistenziale (Iniziativa per la riparazione)», ha sostituito la legge precedente il 30 settembre 2016.

La CPI Internamenti amministrativi ha una composizione interdisciplinare: i suoi nove membri sono principalmente storici, ma anche rappresentanti delle scienze sociali, della psichiatria e della sua storia nonché delle scienze giuridiche e della storia del diritto. La composizione della Commissione e l'organizzazione dei lavori di ricerca sono illustrate sul sito: www.uek-av.ch/uek.

Nella prima seduta, la Commissione ha discusso il concetto e i limiti della propria «indipendenza», ponendo l'accento sulla necessità di una ricerca indipendente, condotta in base a rigorosi criteri scientifici. L'indipendenza è stata ritenuta la *conditio sine qua non* per raggiungere l'obiettivo richiesto e garantirne la legittimità.

Per i preziosi suggerimenti nel quadro del suo programma di ricerca, la CPI ringrazia: prof. dr. Pierre Avanzino (École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne), prof. dr. Markus Furrer (Pädagogische Hochschule Luzern), Elisabeth Keller (Commissione federale per le questioni femminili), dr. Gregor Spuhler (Archiv für Zeitgeschichte, ETH Zürich), prof. dr. Sabine Freitag (Otto-Friedrich-Universität Bamberg), prof. dr. Caroline McGregor (National University of Ireland, Galway), prof. dr. Michaela Ralser (Universität Innsbruck), prof. dr. Xavier Rousseaux (Université catholique de Louvain), prof. dr. Christian Schrapper (Universität Koblenz-Landau).

La Commissione esprime in particolare i propri sentiti ringraziamenti a tutte le persone che, interessate dagli internamenti amministrativi e da altre misure coercitive a scopo assistenziale, hanno acconsentito a farsi intervistare e hanno messo a disposizione i loro documenti privati, fornendo preziosi spunti per i lavori di ricerca e altri progetti commissionali. Il loro sostegno è stato essenziale per il lavoro della CPI.

Commissione peritale indipendente (CPI)
Internamenti amministrativi

IMPRESSUM

Membres de la Commission indépendante d'experts (CIE)
Internements administratifs

Markus Notter (Präsident), Altregierungsrat des Kantons Zürich, Jurist
Jacques Gasser, Chef du Département de psychiatrie du Centre hospitalier universitaire vaudois, psychiatre
Beat Gnädinger, Staatsarchivar des Kantons Zürich, Historiker
Lukas Gschwend, Professor für Rechtsgeschichte, Rechtssoziologie und Strafrecht, Universität St. Gallen
Gisela Hauss, Professorin Soziale Arbeit, Fachhochschule Nordwestschweiz
Thomas Huonker, selbständiger Historiker, Zürich
Martin Lengwiler (Vizepräsident), Professor für Neuere Allgemeine Geschichte, Universität Basel
Anne-Françoise Praz (vice-présidente), Professeure en histoire contemporaine, Université de Fribourg
Loretta Seglias, selbständige Historikerin, Wädenswil

www.cie-internements-administratifs.ch

Édité par la Commission indépendante d'experts (CIE)
Internements administratifs

Secrétariat général
Elie Burgos
Sara Zimmermann

Assistante
Núria Gysin

Conception graphique de la couverture et du contenu
Luzian Meier (www.luzianmeier.ch)

Photographie de couverture
Jos Schmid (www.jos Schmid.com)

www.chronos-verlag.ch
www.alphil.com
www.edizionicasagrande.com

© 2019 Chronos Verlag, Zürich
ISBN 978-3-0340-1526-4 (Chronos Verlag, Zürich)
ISBN 978-2-88930-265-9 (Éditions Alphil, Neuchâtel)
ISBN 978-88-7713-841-5 (Edizioni Casagrande, Bellinzona)
E-Book (PDF): DOI 10.33057/chronos.1526



Veröffentlichungen der
Unabhängigen Expertenkommission (UEK)
Administrative Versorgungen

Publications de la
Commission indépendante d'experts (CIE)
Internements administratifs

Pubblicazioni della
Commissione peritale indipendente (CPI)
Internamenti amministrativi

VOL. 1

Ruth Ammann, Thomas Huonker,
Jos Schmid (Fotografien)

Gesichter der administrativen Versorgung

Porträts von Betroffenen

Visages de l'internement administratif

Portraits de personnes concernées

Volti dell'internamento amministrativo

Ritratti di persone internate

ISBN 978-3-0340-1511-0 Chronos
ISBN 978-2-88930-253-6 Alphil
ISBN 978-88-7713-834-7 Casagrande
März 2019. CHF 48 / EUR 48

VOL. 2A

Joséphine Métraux, Sofia Bischofberger,
Luzian Meier

Fragen zu gestern sind Fragen von heute

Einblicke in die administrative Versorgung

ISBN 978-3-0340-1512-7 Chronos
ISBN 978-2-88930-254-3 Alphil
ISBN 978-88-7713-836-1 Casagrande
Mai 2019. CHF 38 / EUR 38

VOL. 2B

Joséphine Métraux, Sofia Bischofberger,
Luzian Meier

Les questions sur le passé sont des questions du présent

Aperçus de l'internement administratif

ISBN 978-3-0340-1526-4 Chronos
ISBN 978-2-88930-265-9 Alphil
ISBN 978-88-7713-841-5 Casagrande
Mai 2019. CHF 38 / EUR 38

VOL. 3

Christel Gummy, Sybille Knecht,
Ludovic Mangué, Noemi Dissler,
Nicole Gönitzer

Des lois d'exception?

Légitimation et délégitimation
de l'internement administratif

Sondergesetze?

Legitimierung und Delegitimierung
der administrativen Versorgung

ISBN 978-3-0340-1513-4 Chronos
ISBN 978-2-88930-255-0 Alphil
ISBN 978-88-7713-838-5 Casagrande
Mai 2019. CHF 48 / EUR 48

VOL. 4

Anne-Françoise Praz, Lorraine Odier,
Thomas Huonker, Laura Schneider,
Marco Nardone

«... je vous fais une lettre»

Retrouver dans les archives la parole et
le vécu des personnes internées

Die Stimme der internierten Personen
in den Archiven

Ritrovare negli archivi le parole e il vissuto
delle persone internate

ISBN 978-3-0340-1514-1 Chronos
ISBN 978-2-88930-256-7 Alphil
ISBN 978-88-7713-835-4 Casagrande
Mai 2019. CHF 48 / EUR 48

VOL. 5

Ruth Ammann, Alfred Schwendener

«Zwangslagenleben»

Biografien von ehemals administrativ versorgten Menschen

ISBN 978-3-0340-1515-8 Chronos

ISBN 978-2-88930-257-4 Alphil

ISBN 978-88-7713-837-8 Casagrande

Mai 2019. CHF 38 / EUR 38

VOL. 6

Ernst Guggisberg, Marco Dal Molin

«Zehntausende»

Zahlen zur administrativen Versorgung und zur Anstaltslandschaft

ISBN 978-3-0340-1516-5 Chronos

ISBN 978-2-88930-258-1 Alphil

ISBN 978-88-7713-839-2 Casagrande

Mai 2019. CHF 38 / EUR 38

VOL. 7

Rahel Bühler, Sara Galle, Flavia Grossmann, Matthieu Lavoyer, Michael Mülli, Emmanuel Neuhaus, Nadja Ramsauer

Ordnung, Moral und Zwang

Administrative Versorgungen und Behördenpraxis

Ordre, morale et contrainte

Internements administratifs et pratique des autorités

ISBN 978-3-0340-1517-2 Chronos

ISBN 978-2-88930-259-8 Alphil

ISBN 978-88-7713-840-8 Casagrande

Juli 2019. CHF 58 / EUR 58

VOL. 8

Loretta Seglias, Kevin Heiniger, Vanessa Bignasca, Mirjam Häsler Kristmann, Alix Heiniger, Deborah Morat, Noemi Dissler

Alltag unter Zwang

Zwischen Anstaltsinternierung und Entlassung

Un quotidien sous contrainte

De l'internement à la libération

Vivere sotto costrizione

Dall'internamento in istituto alla liberazione

ISBN 978-3-0340-1518-9 Chronos

ISBN 978-2-88930-260-4 Alphil

ISBN 978-88-7713-842-2 Casagrande

Juli 2019. CHF 68 / EUR 68

VOL. 9

Thomas Huonker, Lorraine Odier, Anne-Françoise Praz, Marco Nardone, Laura Schneider

«... so wird man ins Loch geworfen»

Quellen zur Geschichte der administrativen Versorgung

Histoire de l'internement administratif: sources

Storia dell'internamento amministrativo: fonti

ISBN 978-3-0340-1519-6 Chronos

ISBN 978-2-88930-261-1 Alphil

ISBN 978-88-7713-844-6 Casagrande

Juli 2019. CHF 38 / EUR 38

VOL. 10 A

Urs Germann, Lorraine Odier

Synthesebericht

ISBN 978-3-0340-1520-2 Chronos

September 2019. CHF 38 / EUR 38

VOL. 10 B

Rapport de synthèse

ISBN 978-2-88930-262-8 Alphil

September 2019. CHF 38 / EUR 38

VOL. 10 C

Rapporto di sintesi

ISBN 978-88-7713-846-0 Casagrande

September 2019. CHF 38 / EUR 38

VOL. 10 D

Synthesis Report

ISBN 978-3-0340-1529-5 Chronos

September 2019. E-Book (PDF)